SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

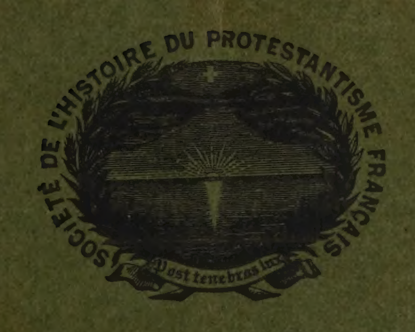
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXVe ANNÉE

TREIZIÈME DE LA 5e SÉRIE

Avril-Juin 1916



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

—

1916

AVIS IMPORTANT. — Par suite d'une erreur qui remonte à la dernière livraison de 1915, la première livraison de la présente année porte sur le titre LXVI[e] Année, *quatorzième* de la 5[e] série. Il faut mettre LXV[e] et *treizième* sur la couverture, sur le titre et en tête de la première page.

Nous prions aussi nos abonnés de joindre à l'année 1914-1915 les *Tables* copieuses qui accompagnent cette livraison.

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. WEISS, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances : *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Études Historiques

MARIE DE LURÉ, DAME DE LA NOUE

La seconde femme du célèbre Bras-de-Fer, François de la Noue, a été une des personnalités féminines remarquables de notre Réforme. Le rôle qu'elle a joué auprès de son mari, l'aide efficace et dévouée qu'elle lui a prêtée aux heures les plus difficiles, lui ont valu les éloges des biographes du grand homme de guerre.

Le plus ancien, Moïse Amirault, reconnaissait en Mme de La Noue le véritable type de l'épouse protestante; jugement que rappelait et confirmait récemment M. H. Hauser[1].

Et pourtant, en dehors des années où elle apparaît comme la compagne de deux capitaines fameux, d'abord de Louis de Vaudray, seigneur de Mouy, puis de François de La Noue, la vie de cette femme éminente est pour ainsi dire inconnue. Ses origines sont ignorées; son nom même a presque toujours été estropié. Après Amirault, auquel incombe la responsabilité première de cette erreur

1. V. Henri Hauser, *François de La Noue*, 1531-1591. Paris, 1892, 8°, p. 125-126. « Il trouvait un écho fidèle... dans l'âme chrétienne et dévouée de sa femme. Marie de Juré avait épousé La Noue dans une heure de crise, au prix des plus grands périls. Avant de venir à lui, elle avait elle-même beaucoup souffert pour sa foi. Elle était digne d'occuper au foyer du Bras-de-Fer la place laissée vide par la sœur de Téligny. Elle adopta noblement les fils de la morte, les appelant « mes fils », et méritant d'être regardée par eux comme une mère. Elle s'était donnée tout entière à son mari, et elle éprouvait pour ses vertus une admiration qui ne fait pas moins d'honneur à celui qui l'inspirait qu'à celle qui savait si bien l'exprimer. Pour le tirer de prison elle déploya toutes les ruses d'un diplomate, elle exerça cette force vraiment virile qu'elle avait une première fois déployée après la Saint-Barthélemy... »

(et je serais plutôt tenté de voir là une de ces fautes d'impression dont on relève beaucoup d'autres exemples dans le texte, *imprimé en Hollande*, de l'ouvrage du pasteur de Saumur[1]), MM. Haag, H. Hauser, et d'autres écrivains l'ont appelée *Marie de Juré*. Et, cela va sans dire, on n'a pu trouver aucun détail sur cette famille de Juré qui n'a pas existé. Divers généalogistes lui ont attribué le nom de *Lucé* ou même *Lupé*, et l'éditeur de la correspondance de François de La Noue a publié une de ses lettres sous la désignation de *M. Luce*[2]. Enfin le chroniqueur Claude Haton[3], qui avait bien connu les parents de Mme de La Noue, en sa qualité de natif de Melz-sur-Seine[4], village dont ils possédaient la seigneurie, écrit toujours *M. et Mme de Luzé*, variante qui s'explique d'ailleurs par le changement fréquent dans la prononciation courante de *r* entre deux voyelles en *z*.

Un certain nombre de documents que nous avons retrouvés soit aux Archives Nationales dans le *Trésor des Chartes*, soit à la Bibliothèque Nationale dans le *Cabinet des Titres*, ainsi que dans l'*Inventaire* des Archives départementales de la Sarthe, nous permettent d'apporter quelques renseignements sur la famille de Mme de La Noue et sur les périodes moins connues de son existence.

Marie de Luré, ou plus exactement Le Nepveu, soit Nepveu de Luré, naquit entre 1530 et 1535. Nous ne connaissons pas la date précise de sa naissance; mais comme son premier mariage eut lieu avant 1552, il n'est guère probable qu'elle soit née plus tard que 1535 ou 1536. Quant à sa mort, elle se place après 1612, année où elle fit son dernier testament.

Recrutée dans les rangs de la petite noblesse, ou peut-être de la bourgeoisie angevine, la famille de Luré s'était

1. Moyse Amirault, *La vie de François, seigneur de La Noue, dit Bras-de-Fer*. Leyde, Jean Elsevier, 1661, 4°, p. 341-342.

2. *Correspondance de François de La Noue, surnommé Bras-de-Fer*, publ. par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Bruxelles et Paris, 1854, 8°, p. 223-224.

3. Claude Haton, *Mémoires*, publ. par Félix Bourquelot. Paris, 1857, 2 vol. 4°.

4. Melz-sur-Seine, Seine-et-Marne, arr. de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges.

rapidement élevée au cours des deux dernières générations, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Par l'exercice de charges dans le corps des fauconniers du roi de France, puis du roi de Navarre, et grâce à des hauts faits militaires, elle avait réussi à atteindre presque à la haute noblesse. Guillaume Le Nepveu, écuyer, seigneur de La Mothe de Tous Temps[1], qualifié ailleurs de sieur de Luré[2], l'un des fauconniers ordinaires du roi, s'était distingué pendant l'expédition d'Italie, et notamment à la bataille de Fornoue (1495). En récompense de ses services, il obtint de Charles VIII l'autorisation de faire reconstruire sur l'emplacement qui bon lui semblerait la maison forte de La Mothe de Tous Temps, ruinée au cours des guerres des Anglais, ainsi que d'établir des moulins, pêcheries, écluses, chaussées, etc., sur le cours du Loir, dans toute l'étendue de sa seigneurie[3]. Vers la même époque, en sa qualité de l'un des gentilshommes de la Fauconnerie du Roi, il fut gratifié par la duchesse d'Angoumois et d'Anjou, comtesse du Maine, des lods, ventes et rachats de droits seigneuriaux dus pour l'acquisition qu'il avait faite de la seigneurie de Nogent-sur-Loir[4], dont La Mothe de Tous Temps était le château. Transmise par succession de Marie de Luré aux grandes maisons protestantes des Champagne-La Suze et des Gouyon-La Moussaye, la seigneurie, érigée en baronnie, de Nogent-sur-Loir, ne devait sortir de la descendance des Luré qu'au milieu du xviiie siècle. Elle fut alors vendue par le marquis de Torcy (Jean-Baptiste-Joachim Colbert) et la marquise, née Henriette-Bibienne

1. La Mothe, Sarthe, arrondissement de Saint-Calais, canton de Château-du-Loir, commune de Nogent-sur-Loir.

2 Il ne m'a pas été possible d'identifier avec certitude cette seigneurie de Luré. On trouve un *Luré* dans l'Indre-et-Loire, commune d'Azay-le-Rideau; un autre *Luré* dans la Loire, arrondissement de Roanne, canton de Saint-Germain-Laval, et un *Luzé* dans l'Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon. Mais le Luré qui nous occupe devait être situé en Anjou. Le nom de cette seigneurie figure dans l'énumération des titres des Champagne-La Suze, descendants de Marie de Luré, jusqu'au milieu du xviie siècle.

3. Lettres royaux de Charles VIII, datées de Lyon, mai 1496. Archives Nationales, Trésor des Chartes, JJ 227, n° 20, minute.

4. V. *Inventaire des Archives départementales de la Sarthe*, p. 90-91. E 260.

Francquetot de Coigny (fille de la duchesse de Coigny, née Montboucher du Bordage et petite-fille de la marquise de Montboucher du Bordage, née Gouyon-La Moussaye) à Jean-Timoléon de Rancher de Vennevelles et à son épouse, Marthe-Louise d'Espaigne de Vennevelles [1].

Guillaume Le Nepveu mourut le 7 août 1502. Il avait sans doute une dévotion particulière pour saint René, car après avoir donné son nom à son fils aîné, il fonda en son honneur une chapelle joignant l'église paroissiale de Nogent-sur-Loir [2].

A partir du XVIe siècle, le nom patronymique de Le Nepveu disparaît, et les descendants de Guillaume ne sont plus désignés que sous celui de Luré.

Quant à René de Luré, qui fut le père de Mme de La Noue, il suivit les traces paternelles en pratiquant l'art de la fauconnerie [3] et en se distinguant aux armées. D'après quelques documents se rapportant à lui, qui ont été conservés, on peut se rendre compte qu'il était doué de talents militaires, en même temps que d'un fort appétit de distinctions sociales. Toujours qualifié *chevalier* [4], alors que Guillaume Le Nepveu n'était qu'*écuyer*, une de ses constantes préoccupations paraît avoir été de transformer en baronnies ses plus importantes seigneuries. En 1532, il obtient de François Ier l'érection en baronnie de son fief patrimonial de Nogent-sur-Loir, avec le droit d'y tenir des foires [5].

1. V. *Inventaire des Archives départementales de la Sarthe*, p. 91. E 260.

2. *Ibidem*, I, p. 547, Gg. 1-11. Note inscrite sur le Registre de 1626 des *Baptêmes, mariages et sépultures de Nogent-sur-Loir*, à l'occasion du rappel du décès, survenu le 16 février 1552, de vénérable et discret Me Florimond de Luré, vivant protonotaire apostolique, chanoine de Bueil et curé de l'église paroissiale de Nogent-sur-Loir. Il devait être l'oncle ou le grand-oncle de Marie de Luré, dame de Nogent depuis la mort de son père. Celle-ci, bien que protestante convaincue, avait donc maintenu l'exercice du culte catholique dans ses domaines.

3. En 1536, dans une quittance qu'il donne au trésorier de la maison du roi de Navarre, il est intitulé *Chambellan et Grand Fauconnier de la maison du dit roi de Navarre.* Il signe René de Luré. B. N. ffr. 30624 (carrés d'Hozier 393) fol. 285, cop. XVIIIe s.

4. V. entre autres un mandement de la Chambre des Comptes de Paris, 6 avril 1532 (Archives de la Sarthe, E 260); la déclaration de l'hommage de René de Luré pour les seigneuries du Plessis-les-Tournelles et de Vulaines, 27 février 1539 (Archives Nationales P. 165, cote 1713), etc.

5. Requête de René de Luré; mandement à la Chambre des Comptes de

Puis en 1544 c'est le Plessis-aux-Brebans dit le Plessis-les-Tournelles[1], la principale des seigneuries appartenant en propre à sa femme, que René de Luré et Jeanne de Brinon son épouse parviennent à faire ériger en baronnie, en y incorporant diverses terres voisines provenues de la branche aînée des Brinon, dont Mme de Luré était l'unique et riche héritière : Vulaines, le Grand et le Petit Mitry, la Chapelle-Saint-Sulpice, Melz-sur-Aube, etc. Dans les lettres patentes qui leur furent délivrées, le roi rappelle les motifs qui l'ont décidé à acquiescer à la demande des requérants : « Considérant aussi les bons, grands, vertueux et recommandables services que ledict de Luré nous a par cy devant faictz au faict de noz guerres, où il s'est continuellement si bien et si vaillamment employé, qu'il en est resté digne de singulière recommandation ; voulant iceulx services recongnoistre envers luy et lade de Brinon sa femme, en contemplation de la maison dont elle est yssue, et afin de donner occasion aux nobles et vertueuses personnes d'acquérir les honneurs de qualitez condignes à la vertu...[2] »

Ces Brinon, auxquels appartenait la mère de Marie de Luré, étaient une vieille famille parlementaire parisienne, partagée en plusieurs branches. L'aînée, possessionnée en Brie, et propriétaire, dès le commencement du xve siècle, de la seigneurie de Vulaines ou Villaines[3], puis du Plessis-aux-Tournelles, appelé primitivement le Plessis-aux-Brebans, tomba en quenouille au commencement du xvie siècle. Elle n'était plus représentée alors que par Jeanne de Brinon, dame du Plessis, et autres lieux. Ces belles terres briardes constituaient, avec les seigneuries angevines de René de Luré, une fortune territoriale considérable, que devait recueillir un jour la fille unique

Paris de procéder à une enquête; concession par le Roi. 6 avril-6 août 1532 V. *Inv. Arch. dép. de la Sarthe* p. 90, E 260.

1. Plessis-Tournelles, Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Cucharmoy.

2. V. *Catalogue des Actes de François Ier*, IV, 671, n° 14132, aux Archives Nationales, *Ordonnances de François Ier*, X1A, 8615, fol. 55-58. Ces lettres sont datées de Villers-Cotterets, août 1544.

3. Vulaines-lès-Provins, Seine-et-Marne, arr. et canton de Provins.

née de l'union de René de Luré et de Jeanne de Brinon.

C'est donc dans un milieu opulent, se rattachant d'un côté à la noblesse chevaleresque et de l'autre aux familles de robe les plus distinguées, que Marie de Luré fut élevée. Son enfance se passa sans doute tantôt en Anjou, au château de La Mothe, tantôt au Plessis-les-Tournelles, en Brie. De bonne heure, elle dut subir l'influence de la Réforme, à laquelle plusieurs membres de la famille Brinon s'étaient rattachés. Sa mère même, Jeanne de Brinon, paraît y avoir été gagnée, sans jamais avoir osé pratiquer ouvertement, par égard pour son second mari, Gabriel de la Vallée, chevalier, seigneur de Saint-Acobille, échanson du roi, qui était un catholique zélé. Le témoignage de Claude Haton est assez significatif sur ce point[1].

Une héritière aussi richement dotée devait être tôt colloquée en mariage. La carrière conjugale de Marie de Luré fut fertile en épisodes : elle ne se maria pas moins de quatre fois, les deux premières avec des catholiques, les deux dernières avec des huguenots, comme l'indique Claude Haton, qui ajoute malicieusement que chaque nouveau contrat lui assurait un important douaire. Son premier mari, Lancelot de la Vallée, écuyer, seigneur de Mesrobert[2], gentilhomme de la chambre du roi, était un proche parent du second mari de sa mère. Mariée avant 1552, elle était déjà veuve en 1553.

Son second mariage avec le représentant d'une maison illustre lui assure une position dans la haute noblesse, considération qui ne dut pas être indifférente à la fille de l'ambitieux baron de Luré. Le 6 avril 1554, à Provins, elle passe un contrat de mariage[3] avec haut et puissant

1. Claude Haton, *Mémoires*, II, p. 619. On trouvera ce passage cité plus loin, à l'occasion de la mort de la mère de Marie de Luré.

2. Mérobert, Seine-et-Oise, arr. Rambouillet, c^{on} Dourdan.

3. B. N. Carrés d'Hozier 427, fol. 15; cop. XVIIIe siècle. A ce contrat assiste, en qualité de parent de l'épouse, le dernier représentant du nom de Luré, Léger de Luré, écuyer, seigneur de la Lande (ou Landre) et de Bescherel. Gabriel de la Vallée, chevalier, seigneur de Sainte-Acobille et Jeanne Brinon, dame du Plessis-aux-Tournelles, cèdent à Marie de Luré tous les biens qui pourraient appartenir à Jeanne Brinon aux pays d'Anjou et de Maine. En échange, Marie de Luré renonce, en faveur de Gabriel de la Vallée, à tout ce

seigneur Charles de Melun, baron des Landes (*alias* de Landres) et de Normanville, et seigneur de Lumigny en Brie[1], l'un des cent gentilshommes de la maison du roi Comme cadet de famille, Charles de Melun avait d'abord été voué à la carrière ecclésiastique. Il était protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur de la Celle, au diocèse de Meaux[2]. Mais à la suite de la mort, sans enfants, de son frère aîné, Adrien de Melun, baron de Normanville, il quitta les ordres pour perpétuer la race. Sa seigneurie de Lumigny, qu'il devait affecter comme douaire à son épouse, était dans la même région que le Plessis-aux-Tournelles. Les relations de voisinage l'avaient rapproché de Mme de la Vallée, dame du Plessis, et de la fille de celle-ci, la jeune veuve du seigneur de Mesrobert. Lui-même devait avoir au moins une quarantaine d'années.

Nous n'avons aucune preuve qu'après son mariage avec Marie de Luré, Charles de Melun ait fait profession de la religion réformée. Mais il est certain que la seule fille née (ou du moins le seul enfant ayant survécu) de cette union, Madeleine de Melun, fut toujours élevée par sa mère dans la confession protestante. Charles de Melun mourut en son château de Normanville, le 20 avril 1566; le 27 avril 1566, le roi concédait à Marie de Luré la garde-noble de sa fille, qui était tombée entre les mains royales, à cause du fief des Landes et Normanville, mouvant directement du roi[3].

Ce nouveau veuvage de Marie de Luré ne fut pas de

qu'elle pourrait prétendre sur la seigneurie et maison de Mesrobert, et s'engage à lui payer une rente annuelle de 300 livres.

1. Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rozoy-en-Brie.

2. B. N. Carrés d'Hozier, 427, fol. II. Accord du 4 septembre 1536 entre De Prégente de Melun, femme de noble et puissant seigneur Mre Jean de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Rouvières, et ses frères, noble et puissant seigneur Adrien de Melun, seigneur et baron des Landes et de Normanville, et *noble et discrète personne Charles de Melun protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur de la Celle au diocèse de Meaux*. Prégente, Adrien et Charles de Melun étaient les petits-enfants de Charles de Melun et de Philippe de La Rochefoucault.

3. B. N. Carrés d'Hozier 427, fol. 17, cop. XVIIIe siècle. Procès-verbal d'enquête et d'adjudication de la garde-noble de la fille de défunt Messire Charles de Melun, 27 avril 1566.

longue durée : c'était l'usage du temps. Six mois après la mort de son second mari, elle était déjà remariée[1]. Désormais, elle tiendra une place en vue dans le monde protestant, car elle vient d'épouser un des plus braves capitaines huguenots, gentilhomme de bon lieu, Louis de Vaudray, seigneur de Mouy. Lui-même était veuf de Jeanne de Chanteloup, et père de deux fils, Arthur soit Artus et Isaac de Vaudray, avec lesquels Marie de Luré entretint toujours de bons rapports. La vie de M. de Mouy, assassiné en 1569, par le traître Maurevel, est trop connue pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter[2].

Peu après, nous retrouvons Madame de Mouy, accompagnée de sa fille Madeleine de Melun, en Angleterre, où elles auraient figuré au nombre des otages huguenots qui furent remis à la reine Élisabeth comme caution des avances d'argent qu'elle venait d'accorder au parti. C'est du moins la version de Claude Haton, qui a été reproduite par M. H. Hauser. Dans la requête qu'elles présentèrent au roi, à la fin de 1570, pour obtenir l'autorisation de rentrer en France, Marie de Luré et Madeleine de Melun déclarent qu'elles se sont retirées en Angleterre par crainte des mesures prises contre ceux qui avaient fait profession de la nouvelle religion[3]. Elles affirment avoir toujours vécu en Angleterre « sans avoir fait ni commis aucune chose contre le service de Sa Majesté. Mais comme elles avoient entendu le bon traitement qu'Elle avoit fait à ses sujets de la Nouvelle Religion[4], elles désiroient

1. B. N. Carrés d'Hozier, 427, fol. 20. Sentence rendue le 22 octobre 1566 par le juge au bailliage de Coulommiers, attribuant la tutelle de D^lle^ Madeleine de Melun âgée de neuf à dix ans, à haut et puissant seigneur Louis de Vaudray, chevalier, seigneur de Mouy, gentilhomme de la Chambre du Roi, et à dame Marie de Luré, sa femme. Figurent, comme donnant leur consentement, Odet de Coligny, évêque et comte de Beauvais, Anne de Montmorency, pair et connétable de France, et d'autres seigneurs, tous parents et amis de la dite mineure.

2. V. Brantôme, *Œuvres*, IV, p. 356, VII, p. 253; d'Aubigné, *Histoire universelle*, III, p. 133-134; Castelnau, *Mémoires, additions* par Le Laboureur, I, p. 772; *France protestante*, 1re édit., IX, p. 453-455.

3. L'édit de Charles IX, de septembre 1568, avait défendu « tout exercice d'autre religion que de la catholique et romaine ». Cf. *La France protestante*, t. X, pièces justificatives, p. 87-91.

4. L'édi de Saint-Germain, d'août 1570, autorisait de nouveau l'exercice

de retourner en leurs maisons, pour y vivre sous l'obéissance de ses Edits, étant nées ses bonnes sujettes, et d'obtenir main-levée de leurs biens[1] ».

Quoi qu'il en soit, le passage des *Mémoires* de Claude Haton relatif au séjour de Marie de Luré en Angleterre, pendant lequel survint la mort de sa mère, est si caractéristique qu'il nous paraît intéressant de le reproduire ici. Impossible de mieux rendre justice à l'attachement inébranlable à sa foi dont fit preuve en toute circonstance Marie de Luré, constamment prête à endurer les plus grandes souffrances, que par les critiques que lui adresse ce chroniqueur toujours hostile à l'égard de tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à la Réforme. De même, en voulant prouver la dureté et la sécheresse de cœur de Mme de la Vallée, il nous la montre au contraire si sensible, qu'elle ne put résister à la nouvelle des privations et de la misère auxquelles sa fille était exposée[2] :

En ceste mesme année [1570], mourut Dame Anne [lisez Jeanne] de Brinon, dame des villas du Plaissie-aux-Brébans, vulgairement appelé le Plaissie-aux-Tornelles, Cucharmoy, Courtevroux, en partie ; de la Maison-Rouge, de Mitry, de Landoy, en partie ; de la Chapelle-Saint-Sulpice, de Vullaines, de Goix, de Montmitel en partie, et de Meel-sur-Seine, âgée de plus de 66 ans, en premières nopces femme de feu messire René de Luzé, chevalier de l'ordre du Roy, et à son trépas, femme en secondes nopces de messire Gabriel de la Vallee, aussi chevalier de l'ordre de S. M., laquelle fut peu ou poinct plaincte ni regrettée de personne, tant elle avoit esté cruelle et malicieuse à ung chascun toute sa vie, pleine de vengeance, et de peu de miséricorde.

Elle se fust volontiers meslée de la religion huguenoticque, n'eust esté le peu de respect qu'elle portoit à son mary, ledit de la Vallée, car elle n'estoit des plus religieuses et scrupuleuses touchant la vraye religion catholique.

Elle print la mort à la lecture d'une lettre missive que sa fille

de la religion réformée, sous certaines conditions et dans des localités déterminées, et garantissait les sujets du roi contre toute molestation pour fait de religion. Cf. *La France protestante*, t. X, pièces justificatives, p. 91-99.

1. B. N. Carrés d'Hozier, 427, fol. 22. Lettres données par Charles IX, en faveur de Dame Marie de Luré et de Madeleine de Melun, datées de Cologne-les-Réaux, le 1er janvier 1570 [=1571].

2. Claude Haton, *Mémoires*, II, p. 619-620.

unicque, vefve du feu sieur de Mouy, qui fut tué par le seigneur de Maurevert, luy envoya d'Angleterre, où elle estoit hostagère des huguenots de France envers la royne, pour les deniers qu'icelle royne avoit prestez auxdictz huguenots, desquelz ladite dame vefve de Mouy estoit, et des plus oppiniastres. Elle ayma mieux quitter son bien, sa mère, ses parens, sa fille[1] et son pays, pour s'aller rendre esclave ès pays estranger, que de vivre en sa maison catholiquement.

Icelle dame de Mouy eut tant de mal et disette audit lieu d'Angleterre, faulte de pain [à] son saoul, qu'elle fut contraincte de manger les herbes et racines d'icelles toutes crues, ainsi que le contenoit la lettre qu'elle envoya à sa mère, à laquelle elle demandoit ayde d'or et d'argent pour la retirer de la servitude et pauvreté où elle estoit. A la lecture de laquelle lettre, ladite dame sa mère se serra si fort le cœur, qu'elle tomba en maladie si forte qu'il ne fut possible de l'en relever; et entrant en une fiebvre continue, toujours avoit sa fille en sa pensée et à la bouche, regrettant sa misère, non point pour le regard du salut de son âme, ains pour la disette de biens qu'elle avoit.

Elle fut confessée et administrée des Sacrements par Me Claude Moissant, prebstre et curé de l'église mons St Pierre de Provins.

L'année qui suivit son retour d'Angleterre, Marie de Luré maria sa fille unique, Madeleine de Melun, alors âgée de 15 à 16 ans, à un gentilhomme de famille protestante, Louis de Champagne, comte de La Suze au Maine, baron de Brouassin et de la Chapelle Ransouin, plus tard conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, qui devait être tué en 1587, à la bataille de Coutras[2]. Au moment de son mariage, il

1. On voit par la requête citée plus haut qu'au contraire Madeleine de Melun avait suivi sa mère en Angleterre.

2. V. P. Anselme, *Histoire généalogique...*, V, 245. Le mariage eut lieu le 11 mars 1572. Le contrat est du 2 mars 1572 (B. N. Carrés d'Hozier, 427, fol. 23, cop. XVIIIe siècle).

C'est à tort, croyons-nous, que Claude Haton prétend (*Mémoires*, II, 639) que Mme de Mouy maria sa fille à un grand seigneur catholique afin de sauvegarder ses terres et châteaux pendant les troubles qui allaient éclater, car le comte de Champagne-La Suze était probablement protestant, comme l'avait été son père et comme le furent ses enfants et petits-enfants. D'ailleurs au commencement de 1572 et jusque dans l'été, les huguenots crurent de bonne foi à une accalmie durable, et acceptèrent avec trop de confiance les promesses de la Cour. La *France protestante* (2e édit. III, 1041) admet, il est vrai, que Louis de Champagne-La Suze, mari de Madeleine de Melun, demeura dans le catholicisme. Mais cela n'est pas prouvé.

était encore fort jeune, et sous la garde-noble de sa mère, haute et puissante dame Françoise de Laval.

Vers la même époque Mme de Mouy s'était décidée à unir son sort à celui du glorieux Bras-de-Fer, dont elle appréciait les rares et hautes qualités. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, redoutant les tueries et saccages, elle quitta son château du Plessis-aux-Tournelles déguisée en paysanne. Claude Haton[1] a raconté les péripéties émouvantes de sa fuite et de son séjour chez un oncle, M. de la Lande[2], d'où un gentilhomme catholique de ses voisins, M. de Rancé-Corcelle, colonel des légionnaires de Champagne et de Brie, qui aspirait à se rendre seigneur et maître de ses biens, vint l'enlever et prétendit l'obliger à devenir sa femme. Pour se tirer des mains de son ravisseur et recevoir l'assurance d'être conduite saine et sauve à Genève, Mme de Mouy dut déclarer l'engagement qui liait déjà sa foi à François de La Noue, et faire abandon à M. de Rancé des seigneuries de Meelz-sur-Seine, Montmitel-en-Brie et Le Fresne-en-Anjou; il se hâta d'en prendre possession.

Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce premier séjour de Marie de Luré à Genève, à la fin de 1572. En 1573 elle devenait la femme de François de La Noue. A partir de ce moment, elle devait consacrer tous les trésors de son cœur aimant et dévoué et les ressources de sa ferme intelligence à cet époux qu'elle aimait et admirait, ainsi qu'aux enfants qu'il avait eus de sa première femme, Marguerite de Téligny. Elle adopta complètement ceux-ci. Les fils et la fille de La Noue ont certainement été plus affectueusement liés avec Marie de Luré, dans la seconde moitié de sa vie, que sa propre fille, la comtesse de Champagne-La Suze.

Nous sommes arrivés maintenant à la période la mieux connue de la vie de Marie de Luré. Pour l'histoire

1. *Mémoires*, II, p. 693-694.
2. Il s'agit sans doute de Léger de Luré, seigneur de La Lande et de Bescherel, qui assistait en 1553 au contrat de mariage de Marie de Luré avec Charles de Melun.

des dix-huit années pendant lesquelles elle fut la compagne admirable de François de La Noue, nous renvoyons le lecteur aux excellents travaux de M. Henri Hauser[1] (en rappelant seulement la petite correction orthographique qui consiste à modifier le nom de *Juré* donné par M. Hauser en *Luré*). On y trouvera le tableau le plus attachant du rôle bienfaisant de cette femme d'élite auprès du grand homme de guerre[2]. On lira avec intérêt l'exposé des démarches qu'elle multiplia et des sacrifices qu'elle consentit pour aider à la préparation des campagnes auxquelles La Noue prit part, puis pour adoucir et abréger la captivité de son mari, de 1580 à 1585.

Après la mort de celui-ci, survenue en 1591 au siège de Lamballe, Mme de La Noue vécut presque constamment au Plessis-les-Tournelles. Nous la voyons sans cesse aux prises avec mille tracasseries d'affaires. Le poids des dettes qu'elle avait contractées dans l'intérêt de La Noue et du parti protestant se faisait sentir de plus en plus durement[3]. La belle fortune laissée par ses parents y fut entièrement engloutie. A la fin, elle se vit même contrainte de vendre cette terre du Plessis-aux-Tournelles qu'elle affectionnait particulièrement. Mais elle ne se laissa jamais décourager par le désastre de ses intérêts matériels. Toujours, le souci du maintien de la religion réformée en France et de l'avenir des Églises la préoccupait davantage.

1. *François de La Noue, 1531-1591*, Paris, 1892, in-8°; *Marie de Juré, Odet de Téligny et la captivité de François de La Noue, d'après des lettres inédites (1580-1590)*, publ. dans le *Bulletin*, XLI, p. 8 et suiv.; *François de La Noue, nouveaux documents sur sa captivité et sur sa délivrance* (1583-1585), publ. dans le *Bulletin*, XLV, p. 133 et suiv.

2. Brantôme, qui n'est pas suspect de partialité en faveur des huguenots, le tenait en singulière estime : « On ne se peut assez saouler de dire les biens, les vertus, les valeurs et les mérites qui estoient en luy; si bien qu'il fut tenu estre resté le plus grand capitaine que nous eussions aujourd'hui en France. » *Œuvres*, VII, 203.

3. V. en particulier l'*Inventaire des Arrêts du Conseil d'État, règne d'Henri IV*, aux Archives nationales, t. II, 1893, n° 10274. Arrêt du 23 mars 1606 prolongeant de six mois la surséance accordée le 2 septembre 1605 à dame Marie de Luré, veuve du sr de La Noue, pour le payement de ses dettes. La requête de Marie de Luré conservée à la Bibl. Nat. (F. fr. 18170, f. 208-209, XVIe siècle), est du 21 mars 1606. Elle demande que « deffenses soient fetes à tous ses créanciers de la troubler ny molester en sa personne et biens ».

Elle, qui avait approuvé et imité avec un désintéressement égal les sacrifices faits par La Noue en faveur de la cause protestante, elle partageait à cet égard les sentiments que celui-ci exprimait en mourant, et que son biographe Amirault, reproduisant certainement des souvenirs recueillis dans la famille du Bras-de-Fer, nous a rapportés en ces termes[1] :

Dans ses discours de piété, il meslait quelques fois des plaintes de voir ses affaires domestiques fort incommodées par la grande despence qu'il avoit faite à la guerre, et par les engagements dans lesquels il estoit entré pour le public. Non qu'il se repentist de ses actions, mais il se plaignoit de la condition des temps, et de ce que les services qu'il avoit rendus à l'Église et à l'Estat n'avoient point eu d'autre récompense que la décadence de sa famille.

Loin de reprocher aux enfants de La Noue les dépenses où leur père l'avait entraînée, Marie de Luré se montra toujours prête à les entourer de son affection. Cette sollicitude avec laquelle elle les avait accueillis, très jeunes encore, au moment où elle était devenue leur belle-mère, ne les abandonna jamais au cours de leur vie. A la fin de 1592, elle se rend à Vitré pour assister au mariage de sa belle-fille, Anne de La Noue, avec haut et puissant seigneur Charles Gouyon, seigneur et baron de La Moussaye, comte de Plouer. Non contente de témoigner son affectueux intérêt par sa présence, Marie de Luré fait don à l'épouse d'une somme de 10 000 écus sol, payée comptant, en stipulant même que si la future venait à décéder sans enfants avant le baron de La Moussaye, celui-ci aurait la libre disposition de la somme en question[2]. L'année suivante, c'est chez elle, au Plessis, que le pasteur de Mouy vient baptiser Marie de La Noue, fille d'Odet de La Noue-Téligny et de Marie de Lannoy, dont elle a tenu à être

1. V. Amirault, *La vie de François, seigneur de La Noue*, p. 365.

2. V. *Mémoires* de Charles Gouyon, baron de La Moussaye, publ. par G. Vallée et P. Parfouru, Paris, 1901, in-8°; *Introduction*, par P. Parfouru, p. xxv, et *Pièces justificatives*, p. 168-169. Le contrat fut passé à Vitré le 19 décembre 1592; le mariage eut lieu le 5 janvier 1593.

marraine, tandis qu'elle a choisi comme parrain un de ses beaux-fils par son troisième mariage, Isaac de Vaudray, seigneur de Mouy[1].

Quelques années plus tard, ses affaires étaient en si mauvais état que lorsqu'elle maria sa petite-fille Catherine de Champagne[2], dont elle avait assumé l'éducation, avec Amaury Gouyon, baron de La Moussaye[3], Marie de Luré ne parvint pas à réunir une somme de 20 000 écus qu'elle désirait offrir à l'épouse par-dessus ses droits, et à défaut de payement en espèces, elle lui céda sa seigneurie de Nogent-sur-Loir[4].

Dans son dernier testament (dont nous ne connaissons qu'un extrait), qu'elle fit à Lumigny le 11 mai 1612[5], Marie de Luré affirme encore ses convictions protestantes. Elle demande à être enterrée dans la seule terre qui lui reste, à Lumigny, « et que son corps soit mis avec ceux de ses deux petites filles[6], suivant la forme des Églises réformées de France et observation de la primitive Église, en la confession desquelles elle entendoit vivre et mourir ».

Un certain nombre de lettres de Marie de Luré ont été publiées[7]. Nous en donnons ici deux encore inédites, que

1. V. *Registre de l'État civil de l'Église de Mouy*, publ. par M. E. Coüard-Luys, *Bull.* XXXII, p. 61 et suiv. Le baptême en question est du 24 juin 1593. Mme de La Noue apparaît à plusieurs reprises dans ce registre comme marraine à des baptêmes célébrés au Plessis-aux-Tournelles. De même que M. P. Parfouru, éditeur des *Mémoires* de Ch. Gouyon de la Moussaye, M. S. Coüard-Luys a toujours lu et imprimé correctement le nom de Luré.

2. Fille de Louis de Champagne, comte de La Suze, et de Madeleine de Melun.

3. Fils de Charles Gouyon, baron de La Moussaye, et de sa première femme, Claude du Chastel. Nous avons vu plus haut qu'après la mort de Claude du Chastel, Charles Gouyon de la Moussaye s'était remarié au début de 1593 avec Anne de la Noue, belle-fille de Marie de Luré.

4. Le contrat fut passé à Paris, le 12 avril 1600. V. *Mémoires* de Charles Gouyon, baron de La Moussaye, publ. par G. Vallée et P. Parfouru, *Pièces justificatives*, p. 169-170.

5. B. N. ffr. 30 624 (Carrés d'Hozier, 395), fol. 286, extrait du XVIIIe siècle.

6. Nous ne savons pas au juste s'il s'agit de deux petites-filles, sœurs de Catherine de Champagne, ou de deux filles mortes en bas âge, nées du mariage de Marie de Luré avec Charles de Melun, baron de Normanville et seigneur de Lumigny.

7. Nous avons déjà cité celle que M. Kervyn de Volkaersbeke a insérée dans la *Correspondance* de François de La Noue, 223-224; elle est adressée au

Mme de La Noue adressait dans sa vieillesse à Théodore de Bèze. On y relève, avec la trace des soucis que lui causait le délabrement de sa fortune, l'empreinte de ces sentiments de forte piété qui la soutinrent à travers toutes les épreuves. Elle avait dû faire la connaissance du Réformateur pendant le séjour qu'elle fit à Genève à la fin de 1572, à moins qu'elle ne l'ait rencontré auparavant, en 1560-61, en France. En tout cas elle l'avait vu fréquemment au cours des deux années, de 1586 à 1588, qu'elle passa à Genève avec François de La Noue.

I. — *Madame de La Noue à Théodore de Bèze*[1]

Le Plessis-aux-Tournelles, 8 avril 1596.

Monsieur, tout mon contentement est de parler à vous et vous descharger le profond de mes afflictions[2], pour en puiser la consolation.

Nostre estat est comme un vaisseau pesant dans la mer enflée d'orage et ne se peut accoster, si Dieu, qui commande aux vents, ne les arreste. S'il estoit bien respecté et servi, tout yroit mieux. Mais nous sommes les allumette de son ire.

J'atten que Mr de la Violette[3] passe ceans, comme il m'a

magistrat de Bruges, et datée du 14 août 1581. M. Henri Hauser en a publié cinq dans le *Bulletin*, XLI, 17-23 (dont quatre adressées à Walsingham, de 1580 à 1583, et une à Geoffroy de Brunner, de 1584), et deux dans le *Bulletin*, XLV, 143 et 148, la première, de 1584, au duc de Parme, la seconde, de 1585, aux ministres J. Taffin et Massis.

1. Je dois la communication de ces deux lettres à l'obligeance de M. Henry Tronchin. Elles sont conservées dans un des précieux recueils de documents de ses archives, fonds Bèze, vol. 5, fol. 77 et 92, orig., dictées, souscription et signature autographe. Le cachet de Marie de Luré, dont l'empreinte est très détériorée, montre un écu de... à un oiseau (aigle ou faucon) essorant. Ces armoiries se rapportent évidemment aux origines des Le Nepveu de Luré dans le service de la fauconnerie du Roi.

2. Le secrétaire de Mme de La Noue a écrit *affections*. Mais il semble qu'il faut rétablir *afflictions*.

3. Le célèbre médecin-diplomate, Joseph Duchesne, sieur de la Violette, 1540-1609. Cf. *La France protestante*, 2e édit., V, 631-641. La Violette a fait paraître à Genève en 1594 (chez les héritiers d'Eustache Vignon, in-8) un volume de *Poésies chrestiennes* d'Odet de La Noue, que celui-ci avait composées pendant sa captivité en Flandre. Il a placé en tête une épître dédicatoire à Madame de La Noue (Marie de Luré), dans laquelle il rend hommage aux liens de profonde affection et d'estime réciproque qui unissent Mme de La Noue et *son fils* « qui par ses vertus fait revivre toutes les belles et rares qualités dont

promis, pour savoir de lui plus particulièrement de voz santez et repos. Cependant Dieu nous fait la grace de voir quelque commencement pour restablir les ruines de ceste Eglise de Vaudoy, où Mr du Tilloy[1] préside. Sa jeunesse est plaine de bonne espérance et a de la doctrine beaucoup. Accouragés le, car je croy que Dieu nous bénira tous pour le fruit que nous attendons de luy, et dont nous en sentons desjà les effects. Il a fiancé Bourdet que vous avez veue à ma suite[2].

Or mes roses sont meslées parmi des espines. La ruine du passé retarde, comme à d'autres, beaucoup de bonnes actions. Et depuis troys moys ma fille[3] s'est voullu marier avec Monsieur de Saint Denis Mailloc, me le taisant et à tous ses amis. Il n'est pas de sa religion. J'ai retiré mes petites-filles céans avec moi. Il y a longtemps que je lui avois conseillé de mettre mon petit-fils[4] auprès de Monseigneur le Prince, avant qu'il fust de la Cour.

Mr de La Noue mon fils revient de Touraine pour joindre le Roy et les trois régimens flamengs auxquels il commande. Il persevère en bien. Et avons tous besoing d'estre aidez et secourus de vos saintes prières.

De nostre part, nous prions Dieu de toutes nos affections qu'il vous garde bien longuement en bonne santé, et Madlle vostre bonne femme, Monsieur, et vous multiplye sa grâce.

Du Plessis, le 8 avril 1596.

[Autogr. :] Vostre humble et affectionnée pour vous obéir et servir à jamais.

M. de Luré.

A Monsieur

Monsieur de Besze.

feu Monsieur vostre mari, son père, a esté doué entre les Seigneurs de la France ».

1. Il s'agit de Jacques Cappel, sieur du Tilloy, né en 1570, mort en 1624, qui desservait alors l'Église de Vaudoy-en-Brie (après son oncle Louis Cappel, sieur de Mongambert. Cf. *Bull.*. XXXIX, 307, note 1, et XLVIII, 170). Jacques Cappel épousa en 1596 Philippe Bourdet (*La France protestante* l'appelle par confusion Philippe de La Noue), gouvernante des deux filles de Louis de Champagne, comte de La Suze. V. *La France protestante*, 2e édit., III, 721-721.

2. Voir la note précédente.

3. Devenue veuve en 1587 de Louis de Champagne, comte de La Suze, Madeleine de Melun se maria en secondes noces avec Aymon de Mailloc, chevalier, seigneur de Saint-Denis. V. Père Anselme, V, 245.

4. Louis de Champagne (prénommé comme son père), chevalier, comte de La Suze, baron de Brouassin, Landes et Normanville. Marie de Luré, qui avait jadis avancé de fortes sommes à son gendre, eut encore à subir des réclamations de la part de son petit-fils. Le 4 janvier 1610, ils concluent un accord relativement aux différends qui s'étaient élevés entre eux à ce sujet (B. N. Carrés d'Hozier, 427, fol. 26, copie xviiie siècle). En 1612, Marie de Luré était réconciliée avec son petit-fils, car elle le désigne pour son exécuteur testamentaire.

II. — *Madame de La Noue à Théodore de Bèze*

Paris, 12 février 1600.

Monsieur, j'avois tant d'affaires en ceste ville quand le messager départit, que je remis à vous rescrire à la premiere occasion qui est arrivée [par][1] le cappitaine Aldouyn. Il vous pourra dire plus particulièrement de mes nouvelles, estans tous avec M. Balbany[2] en ung mesme logis.

J'ay regret que les affaires de ce monde nous occupent et préviennent quelquefois ce qui est de la meilleure part; et Dieu y supplée par sa grâce, nous inspirans sans cesse de l'invoquer à nostre besoing.

Quant à l'affaire de Mad^lle^ de Fequieres[3], j'y ai apporté tout ce que j'ay peu, et croy que c'est chose arrestée et tellement asseurée, que combien qu'il y eût difficulté sur le nouveau et dernier acquit qu'il a fallu envoyer quérir jusques en Picardie, Madame du Plessis a fait que le trésorier Le Goux l'accepte pour vallable, et a remis le payement asseuré dans troys moys. Je voudrais, Monsieur, vous pouvoir servir et à vos amys en plus advantageuse occasion.

Quant au séjour de son Altesse[4] et à l'yssue de la résolution qu'il doit prendre avec le Roy, c'est chose si incertaine, que je ne vous en puis que mander. Parmy les ondes Dieu nous ouvrira le passage de la mer en toute seurté, et le prye,

Monsieur, vous augmenter ses grâces et repos et santé, en prolongeant vos jours à son honneur et gloire.

De Paris, le XIIe febvrier 1600.

Vostre humble et obligée à vous faire service

[Signé :] M. DE LURÉ.

A Monsieur
Monsieur de Besze.

H. AUBERT.

1. Le secrétaire a écrit *sur*.
2. Manfredo Balbani, gentilhomme lucquois protestant et banquier, reçu bourgeois de Genève en 1580, mort à Paris en 1624. V. Galiffe, *Notices généal.*, III, 29.
3. Suzanne de Pas de Feuquières, née en 1568, fille du premier mariage de Mme du Plessis-Mornay (Charlotte Arbaleste) avec Jehan de Pas de Feuquières. Elle épousa M. de la Vairie.
4. Le duc de Savoie.

Documents

UN MÉMOIRE INÉDIT DE L'ARCHEVÊQUE DE REIMS CHARLES MAURICE LE TELLIER SUR LA CONDUITE A TENIR VIS-A-VIS DES PROTESTANTS EN 1698

Parmi les nouvelles acquisitions des manuscrits de la Bibliothèque nationale, figure, Fr. nº 22326, un recueil de documents originaux et copies, concernant l'histoire des protestants de Sedan et des hôpitaux de Reims (1566-1709). Ce sont des papiers provenant de l'administration de Charles Maurice Le Tellier, fils du chancelier Michel Le Tellier, frère puîné de Louvois et archevêque de Reims. Ils complètent les nºs 20707 à 20770 du fonds français auxquels, il y a plus de vingt ans, nous avons emprunté quelques documents (*Bull.* 1894, 529 ss.) sur Sedan[1].

Nous reproduisons aujourd'hui, d'après ce recueil, un mémoire du plus haut intérêt qui aurait dû se trouver parmi ceux sur la conduite à tenir à l'égard des réformés en 1698, que M. Jean Lemoine a publiés en 1902[2], mais qui y a été remplacé, p. 28 et 29, par un pâle résumé lequel n'en donne qu'une idée très imparfaite. Le mémoire a d'ailleurs l'allure d'un document tout à fait confidentiel, et comme il allait à l'encontre des mesures qui furent prises, il se peut qu'au ministère de la Guerre

1. Voy. notamment fol. 181 les lettres du duc de Bouillon autorisant la construction d'un temple, 25 mai 1584 et, fol. 213, Estat de la recepte et despense qui a esté faitte par les gens de la R. P. R., à Sedan, pour la construction de leur nouveau temple en l'an 1685 et 1686, avec les quittances, cf. *Bull.*, 1894, p. 533.

2. *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés* (1698). Paris, Picard, 1902.

où M. Lemoine a découvert les autres, Louvois, qui était pour la violence sans scrupules, l'ait simplement fait remplacer par le susdit sommaire.

On lira donc avec un grand intérêt l'énumération des raisons par lesquelles l'archevêque de Reims essayait de persuader le gouvernement que le seul moyen de résoudre la question protestante était d'entrer dans la voie de la tolérance. Entendons-nous toutefois : il ne s'agit nullement de permettre aux protestants de rester tels, mais seulement de ne pas les forcer d'aller à la messe, etc., de patienter, de tout attendre du temps, d'un traitement intelligent mais persévérant qui les convaincrait que s'ils ne voulaient pas vivre sans religion, il n'y avait pas d'autre alternative que de s'accommoder de celle qu'il prétendait être la seule véritable et qui seule disposait de toutes les faveurs et de tous les avantages temporels. Tout cela est exposé gravement, logiquement, comme si la thèse combattue par le prélat n'était pas au fond identique avec la sienne, car la tolérance qu'il préconise est la négation même de la *libre adhésion* à laquelle il espère amener des gens auxquels il ne laisse, au fond, pas d'autre ressource.

Ce qui est remarquable, ce sont les faits qu'il cite, par exemple sur le nombre de fugitifs et de nouveaux convertis de Sedan. Ils prouvent, ainsi qu'une série d'enquêtes faites dans tous les doyennés de son diocèse[1], dès 1686, qu'il s'était renseigné très exactement sur les dispositions de ses brebis séparées.

Enfin on est surpris de constater qu'il se préoccupe de la question des mariages des nouveaux convertis et recommande une sorte de mariage civil que Brousson avait réclamé bien avant lui et qu'on ne devait, grâce au fanatisme clérical, se résoudre à accorder qu'un siècle plus tard.

N. W.

1. F. 289 à 310. J'ai la copie de ces enquêtes.

Mémoire de l'archevêque de Reims[1].

Il y a des choses qui n'ont pu être mises dans l'édict ny dans l'instruction, ou parce qu'elles doivent estre plus secrettes que ne le sera même cette instruction ou parce qu'il est bon de les remettre à un autre temps. Voicy en quoy elles consistent :

MM. les évêques observent que l'exécution de la déclaration du 24 may 1686 portant que les cadavres des non convertis, morts après le refus des sacrements, seront traynés sur la claye, a fait partout de très mauvais effets, et estiment qu'on doibt abolir cette peine. On est très persuadé de la vérité de ce qu'ils disent et de la nécessité d'éviter de donner ces spectacles au public, mais on n'a pas cru devoir abroger cette partye de la déclaration par une loy contraire, ny même en parler dans l'instruction qu'on ne pourra pas empescher de devenir publique, pour ne pas donner lieu aux non convertis mal intentionés de prendre avantage de ce relaschement. Il est certain que, dans la disposition où ils sont, rien ne seroit plus dangereux que de se rétracter en la moindre chose. Ils en tireroient des conséquences et sèmeroient sur cela des bruits capables de renouveller l'esprit de schysme et de rendre inutiles les dispositions et les veües de l'édict projetté. D'ailleurs, s'il est bon d'un costé d'éviter cette peine qui fait tant d'horreur, il est bon, d'un autre côté, de la laisser craindre. On a donc cru, par ces considérations, qu'il faloit, non seulement en faire un article secret, et séparé de l'instruction générale, pour MM. les intendans, mais encore différer de le leur envoyer pendant quelque temps jusqu'à ce que l'édict ayt été publié et qu'on en ayt veu les premiers effets, peut estre même que, de la manière dont l'édict est tourné, on n'aura pas besoin d'un article secret et que cette peine s'abolira d'elle-même sans autre précaution.

On estime aussy qu'on doit éviter de répandre le sang autant qu'il se pourra, un tel remède, en fait de religion, irrite plus qu'il ne retient. On flatte ces misérables et ils se flattent eux-mêmes d'un faux honneur du martyre qui efface la honte et la crainte du supplice, mais on n'en a rien dit dans l'instruction, par les mêmes considérations qui ont été marquées sur l'article précédent. On y a seulement pris des précautions pour que le roy soit informé des faits graves et sujets à peine capitale qui se présenteront, afin que S. M. puisse donner ses ordres pour en faire surseoir le jugement dans les parlemens, ou prendre tels autres expédiens qu'elle jugera à propos.

Les mariages entre les familles des anciens catholiques et

1. Bibl. Nat. F. fr. Nouv. acq. 23326, fol. 278; le mémoire est sans suscription et sans date, mais cette dernière résulte clairement du texte.

celles des non convertis peuvent être très utiles pour réunir tous les sujets du roy dans la même religion et effacer en eux toute idée de schysme et de séparation. Il est important que les intendans et commissaires députés s'appliquent particulièrement à procurer autant qu'ils le pourront, par des moyens doux et secrets, ces sortes d'alliances. On a cru néanmoins n'en devoir rien dire dans l'instruction, par les mêmes raisons, sauf à le leur recommander par un article ou lettre séparée[1].

Ceux des sujets du roy qui sont attachés à la R. P. R. dans laquelle ils ont esté eslevez s'estoient toujours flatez que la dernière guerre ne finiroit point sans le restablissement de l'édict de Nantes; quand ils ont veu que, dans les traités de paix on n'a point stipulé pour eux la liberté de conscience, ils ont esté fort affligés, ils ont pourtant eu encore quelque espérance jusques à la publication de la déclaration du roy, du 10 de février de la présente année par laquelle S. M. *a permis à ceux quy sont sortys du royaume au préjudice des deffences, d'y revenir dans six mois, à la charge d'y faire profession et exercice de la R. C. A. et R. et, pour cet effect d'y faire abjuration de leur hérésie, ou de justifier de celle qu'ils en ont faite auparavant*[2].

Cette déclaration les a consternés à un point que plusieurs d'entre eux sont sortys du royaume depuis qu'elle a esté publiée; ceux qui y sont restés ont envie de suivre leurs frères, parce qu'ils ont entendu dire que le roy vouloit les forcer à aller à la messe et à faire l'exercice de notre sainte religion.

Ce bruit s'est principalement respandu sur un projet de déclaration qu'ils prétendent avoir esté dressé par M. de Baville; j'ay vu ce projet à Sedan, dans la visite que j'y viens de faire, il y a esté envoyé d'Hollande où on dit qu'il est venu de Nysmes. Il porte en termes exprès, que le roy veut que, *conformément aux anciennes ordonnances, tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, observent régulièrement les festes et dimanches et qu'ils soient tenus d'assister aux divins offices avec le respect convenable à la célébration de nos saints mystères, sans que les non convertis s'en puissent dispenser sous quelque prétexte que ce soit*[3].

Devant que d'examiner si on peut et si on doit faire cette loy, je crois pouvoir avancer qu'elle ne seroit d'aucune utilité ny pour l'estat, ny pour le salut des non convertis.

On a déjà l'expérience de ce que la violence a produit depuis

1. Ces quatre premiers paragraphes sont identiques avec les quatre premiers du *Mémoire secret* imprimé par M. Jean Lemoine à la fin de son volume, *Appendice*, XXXVII, p. 406.

2. Les mots soulignés constituent le sommaire de cette déclaration du 10 février 1698.

3. C'est le § 8 de la Déclaration du 13 déc. 1698. Cf. Lemoine, *op. cit.*, p. 384.

la publication de l'édict du roy du mois d'octobre et portant deffences de faire aucun exercice public de la R. P. R. dans toute l'estendue de ses estats; un grand nombre des sujets de S. M. sont sortys du royaume depuis la publication de cet édict, et ceux qui y sont demeurez auroient sans doute suivy les autres, si on n'avoit pas changé de conduite à leur égard depuis quelques années.

Il ne se faut point flater et par conséquent on doit convenir que presque tous les non convertis ne font présentement aucun exercice de la R. C. A. et R. et qu'ils sont plus attachez que jamais à leurs anciennes erreurs. Il y en a quelques uns qui, par le secours de la grâce de Dieu y ont renoncé de bonne foy, mais le nombre en est très petit.

Il y avoit par exemple, dans la ville et souveraineté de Sedan, en 1685, plus de cinq mille huguenots, desquels on n'en peut compter que deux cens véritablement convertys, les autres sont morts ou sont sortys du royaume à l'exception d'environ quatorze cens, qui restent dans la ville de Sedan et de deux cens, au plus dans les villages de la souveraineté [1].

Il est certain que si on les forçoit présentement aux exercices de la religion catholique qu'ils ont en horreur, ils iroient presque tous chercher en Hollande, en Angleterre et en Allemagne la liberté de conscience qu'ils préfèrent à tout et ils abandoneroient ce qu'ils ne pourroient emporter de leurs biens, car il n'y a rien qu'on ne fasse pour se mettre la conscience en repos et pour vivre tranquillement dans une religion qu'on croit estre la meilleure [2].

1. L'évêque de Châlons, J. B. L. Gaston de Noailles, écrit dans le Mémoire qu'a publié M. J. Lemoine (p. 31) : « On m'a mandé qu'un homme, accompagné de 50 ou 60 cavaliers armés, venait de nuit, enlever les nouveaux réunis de Hetz-le-Maurupt (Heiltz-le-Maurupt), voy. *Bull.* de nov.-déc. 1915, p. 720) qui voulaient sortir du royaume et les escortait ».

2. Voici, pour Sedan même, dans le même volume (Fr. n. acq. 23326, f. 164) un

Extrait du denombrement de la ville et fauxbourgs de Sedan faict le 10e juillet 1684.

Hommes.		Femmes.		Garçons. passant 14 ans.	
Cathol.	Relig.	Cathol.	Relig.	Cathol.	Relig.
766	511	868	622	113	103
1 277		1 490		216	

Enfans.		Pensioñaires et valets.		Servantes.	
Cathol.	Relig.	Cathol.	Relig.	Cathol.	Relig.
2 466	1 460	237	50	308	45
3 926		287		353	

faisans 7 549 âmes compris les enfans et ce en 766 familles cathol., 54 de la

Quand ces malheureux seront ainsi sortys du royaume, ils ne se convertiront jamais, au lieu que si on les y souffre sans exercice de notre sainte religion, on peut espérer qu'on en ramènera une partye à l'Église et que toute leur postérité s'y réunira dans la suite des temps.

Ceux qui voudroient conserver leurs biens en obéissant extérieurement aux ordres qu'on leur donneroit deviendroient des hypocrites dangereux et très scandaleux.

Quel préjudice ne porteroit point aux provinces dépeuplées, comme elles le sont par une longue et cruelle guerre, l'évasion de tant de sujets dont il faut avouer que la fidélité est très éprouvée[1] et quelle diminution aux revenus du roy qui ne peuvent, non plus que l'estat, se soutenir que par le nombre et la multiplication des sujets de S. M.

Il est seur que toutes les précautions qu'on prendroit pour les empescher d'aller dans des pays estrangers ne feroient qu'augmenter l'envie qu'ils auroient de prendre la fuite, les gardes qu'on establiroit par les confins du royaume pour les en empescher osteroient la liberté du commerce et on seroit tous les jours réduit à faire des procès criminels à ceux qui auroient tenté de s'eschapper nonobstant les deffences.

Il faut, après cela, venir à la difficulté et examiner par les règles de l'Église si on doit forcer les mal convertys — c'est ainsy qu'on les appellera dans la suite de ce mémoire — à aller à la messe.

Ce sont des hommes trompeurs qui ont donné leurs noms à l'Église catholique par des veües purement temporelles comme la crainte de souffrir de la diminution dans leurs biens, de perdre leurs employs ou d'encourir l'indignation du roy. La preuve certaine de leur hypochrisie est que depuis leur prétendue abjuration ils ont marqué publiquement un éloignement insurmontable de toute instruction des cérémonies de l'Église et principalement du plus grand de nos mystères, qui fait la consolation des véritables catholiques.

Il est constant que pas un d'eux ne croit par un acquiescement volontaire certains dogmes révélez dont l'Église propose la

R., 168 veuves cathol. et 145 veuves de la Religion qui est en tout 1 590 familles et 4 758 âmes catholiques et 2 791 âmes de la Religion.

Différence de l'année 1683 :

102 hommes moins, 176 femmes moins, 28 garçons moins, 19 enfants moins, 46 pension. de plus, 11 servantes de plus.

193 âmes catholiques moins, 75 âmes de la Religion moins, et 144 familles moins que l'année passée.

4 758 cath. 2 792 relig.

1. Relevons avec soin ce témoignage, non suspect, de la *fidélité très éprouvée* des protestants au gouvernement qui les accablait.

croyance aux fidelles, comme par exemple la présence réelle et substantielle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, le sacrifice de la messe et le nombre de sept sacrements, ils ne croient point aussi qu'on doive prier pour les morts, qu'il soit permis d'invoquer les saints et d'avoir de la vénération pour leurs reliques.

Ils sont du nombre de ceux que l'Église déclare, dans tous ses rituels, excommuniez et auxquels elle commande de sortir de la maison de Dieu comme indignes de participer aux choses saintes. Le rituel que j'ay donné à mon diocèse en 1676 ordonne à mes curez *de dénoncer pour excommuniez tous hérétiques, etc. et d'adjouter ensuite que d'autant que l'Église a toujours interdit aux excommuniez et aux indignes la participation des saints mystères, ils deffendent à toutes personnes excommuniées de demeurer dans l'Église pendant qu'on y fait le service divin, de peur que par leur présence et communication ils n'attirent sur les fidelles la malédiction de Dieu.* Cet endroit du prône finit par ces parolles, *si il y avoit donc dans cette Église des personnes qui ayent connoissance qu'elles eussent encouru sentence d'excommunication, nous leur ordonnons de sortir présentement de la maison de Dieu et de se séparer des fidelles jusques à ce que le divin service soit finy et accomply.*

Mon rituel est en cela conforme à celuy qui fust publié dans ma province en 1583 par M. le cardinal de Guise, l'un de mes prédécesseurs, de l'authorité du dernier concile provincial de Reims.

Le prosne du rituel que M. l'archevesque de Paris donna l'année passée à son diocèse est conceu en ces termes : *Nous dénonçons pour hérétiques, etc. et parce qu'il ne faut pas communiquer les choses saintes à ceux qui en sont indignes, nous commandons à tous excommuniez de sortir présentement de ce lieu.* Ce rituel est en cela entièrement conforme au dernier et aux plus anciens de l'Église de Paris. Les rituels de toutes les Églises sont conformes en ce point à celuy de Paris et au mien.

Comment le roy qui est le fils ainé de l'Église et son plus grand protecteur pouroit-il, contre les deffenses expresses de cette sainte mère, ordonner qu'on forçât les mal convertis à assister à la messe? Et comment les évêques qui sont les exécuteurs des ordonnances de l'Église pouroient-ils, sans prévarication, permettre qu'on célébrast le plus saint de nos mystères en présence de ceux qui, de notoriété publique, le blasphèment et que l'Églize veut qu'on chasse de nos temples comme excommuniez?

On dira peut-être que l'Église a fait un précepte qui ordonne à tous les fidelles d'assister à la messe les dimanches et les festes et que tous, sans exception, justes et pécheurs, sont obligez de satisfaire à cette loy, cela est vray, mais elle a si peu fait ce précepte pour les hérétiques qui ne luy appartiennent poinct et sur

lesquels elle ne peut exercer aucune jurisdiction, qu'elle leur ordonne formellement tous les dimanches, comme on vient de le remarquer, de sortir de nos Églises pendant la célébration de l'office divin.

Bien loin donc qu'on doive les forcer à entendre la messe, il faut les en empescher jusques à ce qu'ils soient dignes d'assister et de participer à la sainteté de cet adorable mystère : Ils ne le seront jamais que lorsqu'ayant renoncé de bonne foy à toutes leurs erreurs et marqué par toute leur conduite un repentir sincère d'avoir persévéré avec tant d'opiniastreté dans l'hérésie, ils en auront reçu l'absolution.

Tout cela supposé, je crois qu'il n'y a point d'autre party à prendre à l'esgard des mal convertis que celuy de la tolérance en essayant de les ramener à l'Église par les voyes de la douceur et de la charité.

Ces malheureux sont à plaindre d'être nez dans l'hérésie, les préjugés de leur naissance et de leur éducation les y retiennent et toutes les violences qu'on exerceroit contre eux pour les forcer aux exercices de notre sainte religion ne feroient que les irriter et les opiniastrer dans leurs erreurs.

Personne n'ignore le zèle que le roy a pour la religion. S. M. en a donné des marques éclatantes depuis près de quarante ans qu'elle gouverne son royaume par elle-même, il n'y a rien que sa piété ne luy ayt suggéré pour parvenir à l'extinction de la religion protestante dont elle a entièrement aboly le culte par son édict du moys d'octobre 1685.

Les sujets du roy attachez à cette religion connoissent que toutes les ressources dans lesquelles ils avoient mis leur confiance pour le restablissement de leurs temples et de leurs exercices, leur ont manqué depuis la conclusion de la paix et qu'ils n'en ont plus aucune que dans sa clémence.

Ceux d'entre eux qui ont de l'esprit tiennent ce langage, ils aiment le roy et leur patrie et ils n'ignorent pas ce que ceux de leurs frères qui sont sortys du royaume souffrent dans les pays estrangers, ils disent qu'ils espèrent que S. M., touchée de la malheureuse situation où ils se trouvent, s'en tiendra à ce qu'elle avoit eu la bonté de leur promettre par son édict du mois d'octobre 1685, dont la fin est conçue en ces termes :

Pourront au surplus lesdits de la R. P. R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance et y continuer leur commerce et jouïr de leurs biens sans pouvoir estre troublez ny empeschez sous prétexte de ladite R. P. R., à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice ny des assemblées sous prétexte de prières ou de culte de ladite Religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines cy dessus de corps et de biens.

Ce party de la tolérance est, suivant mes faibles lumières, l'unique par lequel on puisse retenir les religionnaires dans le royaume et espérer de les ramener, eux ou du moins leurs enfans, à l'Église.

Il est constant que dès qu'ils ne craindront plus de violence et qu'ils se verront en repos, il y en aura qui, avec un peu de patience, qui, n'ayant plus aucun exercice de leur religion et voyants qu'ils n'en peuvent espérer, deviendront plus docilles qu'ils ne le sont présentement. Quand ils seront une fois dans cette scituation, rien ne sera plus capable de les réduire à soufrir qu'on les instruise, que de voir les opiniastres privez de toutes sortes de grâces et d'establissements et ceux dont la conversion paroistra sincère traitez en toutes ocasions favorablement. C'est la conduite que la sagesse du roy luy a inspirée depuis longtemps, dont on peut espérer encore plus de fruit dans la suite.

On voit par expérience que, dez qu'ils commencent à escouter ils se rendent en peu de jours à la vérité qu'on leur enseigne; il est d'ailleurs certain que les hommes ne s'accoustument pas aysément à vivre sans aucun exercice extérieur de religion, ce qui doit faire espérer que les mal convertys s'accoustumeront peu à peu à entendre les esclaircissements qu'il faut toujours estre prest de leur donner sur ce qui les éloigne de la nôtre.

MM. les archevêques et évesques doivent donc avoir des ouvriers toujours disposez à les instruire, qui soient capables et surtout très modérés, car l'ignorance et le zèle indiscret gastent tout en cette matière.

On ne peut trop inculquer dans les diocèzes aux prestres séculiers et réguliers qu'il est absolument nécessaire de se conduire avec ces opiniastres de manière qu'ils connoissent que c'est la charité de Jésus-Christ qui les presse et qui les sollicite, par ses ministres, de renoncer à leurs erreurs.

On ne peut aussy estre trop rigoureux pour l'exécution des articles 2, 3 et 4 de l'édict du mois d'octobre 1685, car il est certain que depuis qu'on a cessé d'observer les religionnaires avec le même soin dont on usoit devant le commencement de la dernière guerre, ils ont souvent pratiqué secrètement et sans scandale, entre eux et dans leurs maisons, leurs exercices et qu'ils y ont quelquefois esté visitez et preschez par des ministres travestys[1].

L'article 7 défend les écoles particulières à ceux de la R. P. R. Ils n'en ont aucune publique dans mon diocèse et je crois qu'ils n'en ont point dans tout le royaume; mais les pères et les mères instruisent leurs enfans ou les font instruire dans leurs maisons et ils les empeschent d'aller chez les maistres et maistresses des écoles des catholiques.

1. Ici suit le texte de ces articles 2, 3 et 4 de l'édit de Révocation.

Il n'y a rien de plus capital, pour déraciner l'hérésie du royaume, que de veiller à l'instruction de cette jeunesse. J'ay entre mes mains une ordonnance de M. de Basville du 22 décembre de l'année passée [1] dont je joindray la copie à ce mémoire. Je crois qu'il seroit très utille qu'il pleust au roy statuer par une déclaration tout ce qui est contenu dans cette ordonnance à l'exception de l'article 6 [2].

Les mal convertis exécutent sans difficulté dans mon diocèse l'article 8 de l'édict de 1685 en ce qui regarde le baptesme de leurs enfants, qu'ils portent ou envoyent dès qu'ils sont nez aux paroisses où ces enfants sont baptisés.

Il seroit à souhaiter que cet édict de 1685 eust pourveu à la manière de faire les mariages entre les religionnaires auxquels le mesme édict permettoit, ainsy qu'on l'a déjà remarqué de demeurer dans le royaume. Il n'y est parlé en aucune manière de leurs mariages, il faut pourtant y pourvoir, supposé que le roy leur laisse la liberté de demeurer dans ses estats.

Tant qu'ils persévéreront dans leurs erreurs, un evesque qui permettroit à ses curez de les marier, s'esloigneroit entièrement des règles de l'Église qui défend d'administrer un sacrement à un indigne; un religionnaire l'est assurément puisqu'il est dans l'hérésie et qu'une de ses erreurs est de ne point reconnoistre le mariage pour un des sept sacrements.

C'est par cette raison que, dans tous les diocèses du royaume où on a eu quelque attention à l'exécution des règles de l'Église, on n'a jamais permis même devant la révocation de l'édit de Nantes ny depuis, que les curez ou autres prestres, administrassent le sacrement de mariage à un prétendu réformé avec une catholique ny à un catholique avec une prétendue réformée.

Mon rituel prescrit aux curez *d'ordonner, le jour des fiançailles, à ceux qui doivent se marier, de se confesser et communier dans leurs paroisses et non ailleurs, deux ou trois jours avant la célébration de leur mariage*. Le dernier concille de ma province, tenu en 1583, a ordonné au *tiltre du mariage* qu'on en usast ainsy à leur égard. Le concille de Trente exhorte, dans sa session 24, ceux qui veu-

1. Voy. Lemoine, *op. cit.* *Append.*, IV, p. 291.

2. Qui disait : « Les maitres et maitresses d'école seront tenus de conduire à la messe chaque jour leurs écoliers et écolières aux heures qui seront marquées, à cet effet, par les curés de chaque paroisse et si aucun des enfants y manque, les pères et mères en demeureront responsables sous les mêmes peines portées ci-dessus; et à l'égard des fêtes et dimanches, les pères et mères seront tenus de les y mener avec eux, soit qu'ils soient aux écoles ou qu'ils en soient sortis, à peine de 20 livres d'amende après une ou deux admonestations du curé et lorsque les dits enfants seront dans l'église, ils seront mis par les maîtres et maîtresses d'école dans les places qui leur seront assignées par les curés et vicaires, pour entendre les instructions et assister au service divin d'une manière décente.

lent se marier, à se confesser et à recevoir le Saint-Sacrement de l'eucharistie devant la célébration de leur mariage.

Comment donc pourroit-on administrer le sacrement de mariage à des gens qui font une profession publique de ne point reconnoitre le sacrement de pénitence ny celui de l'eucharistie?

Les protestants ne regardent le mariage que comme un contrat civil, je croirois que le roy pourroit ordonner que les mal convertys qui voudront se marier doresnavant seront obligez, après leur contrat civil passé en la manière ordinaire, de déclarer devant le juge royal de leur domicille, en présence de quatre témoins dignes de foy, domiciliez et qui scachent signer leur nom, qu'un tel prend une telle pour sa femme et que le juge royal leur donnera un acte de cette déclaration signé d'eux, de luy et des quatre témoins lesquels certifieroient du domicille aussi bien que de l'âge et de la qualité de ceux qui contractent le mariage et particulièrement s'ils sont enfants de famille ou en la puissance d'autruy, afin d'avoir, en ce cas, le consentement de leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs, le tout conformément à l'édit du roy, concernant les formalitez qui doivent estre observées dans les mariages, donné à Versailles au mois de mars 1697.

L'article 10 de l'édit de 1685 *fait deffenses aux religionnaires de sortir leurs femmes et enfants du royaume, pays, et terres de l'obéissance du roy et d'y transporter leurs biens et effects sous peine, pour les hommes, des galères et de confiscation de corps et de biens pour les femmes*. Je crois qu'il faudroit adjouster à cet article des deffenses très expresses aux religionnaires, sous les mêmes peines, de favoriser directement ou indirectement l'évasion de leurs enfants mineurs hors du royaume, aussi bien qu'aux tuteurs et curateurs des dits enfants mineurs.

Il ne resteroit plus qu'à traiter la matière des biens des religionnaires fugitifs et d'examiner si il conviendroit de déclarer que S. M. les fera rendre à ceux qui voudront revenir dans le royaume pour y vivre jusques à ce qu'il ait pleü à Dieu de les éclairer, de la même manière que ceux qui y sont restés et dont S. M. toléreroit présentement la demeure dans ses estats, mais, comme cette matière est purement temporelle, je n'en parle point, croyant devoir m'en abstenir jusques à ce qu'il ayt pleu au Roy de me commander de luy en dire mon sentiment [1].

1. Suit un Projet de Déclaration f° 287 et f° 289-310 un relevé des N. C. des doyennés du diocèse.

LES CHIFFRES DE M. L'ABBÉ ROUQUETTE

Étude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès) (1)

Fabre Louis, Fabre femme, un enfant.

Ouvrier en laine, né à Uzès, réfugié à Lausanne en 1698, âgé de 30 ans, avec sa femme et un enfant. Ce ménage vit de son travail (F. B.).

Fabre Jacques, Fabre femme, née Marguerite Galafrès.

Paie à la bourse des réfugiés de Lausanne, en 1697, un legs de 18 livres fait par sa femme Marguerite Galafrès, morte à l'hôpital de Lausanne en 1696.

Il est cité en 1698, âgé de 78 ans, comme fabricant de bas habitant Lausanne (F. P.). Un jeune enfant, Antoine Fabre, né à Uzès, âgé de 12 ans, dont les parents étaient fugitifs, fut pris et mis chez les frères de la doctrine chrétienne, où l'on payait pour lui 108 livres par an (A. H., C 274).

Etait-ce le petit-fils de ce Jacques Fabre?

Fabre André[2], Fabre femme,

Le 21 juillet 1689, André Fabre, originaire d'Uzès dans le Bas-Languedoc, épousait

1. Voy. *Bull.* 1914-1915, p. 445 à 459. Nous réparons un oubli relatif à la famille d'*Espérandieu.*

« Le feu prince royal Guillaume-Auguste (frère du Grand Frédéric) avoit eu un valet de chambre français et protestant nommé Sperandieu; il étoit d'Uzès, où sa famille vit dans l'aisance et est considérée; marié à Berlin, il avoit toujours eu une conduite simple, régulière et honnête. Frédéric, persuadé qu'il avoit été sincèrement attaché au père, se persuada qu'il le seroit également au fils; ainsi, au lieu de lui donner une pension de retraite, il le plaça auprès du jeune prince royal » (Dieudonné Thiébault, *Mes souvenirs de vingt ans de séjours à Berlin, ou Frédéric le Grand*, t. I, p. 315).

Ce Spérandieu (même nom qu'Espérandieu), était sans doute Jean d'Espérandieu qu'on croyait mort non marié. Sa famille, en effet, était à Uzès représentée par Jean, seigneur d'Aigaliers et de Labaume, qui avait épousé Suzanne de la Rouvière. Il était un des habitués du Duché et s'y faisait remarquer par l'élégance de ses vêtements, sa bonne éducation et son esprit distingué.

2. Un autre Fabre d'Alais, teinturier, est assisté à Lausanne, allant à Kœnigsberg avec sa femme, neuf enfants et quatre ouvriers ou domestiques. Ces quinze personnes ne sont pas citées par l'abbé Rouquette; il ne mentionne

née Marie Scudelier. à Brême Marie Scudelier, originaire de Montpellier (A. W.).

Fabre Catherine. Le 22 mai 1696, le sieur Jean Fabre, chirurgien d'Uzès, a esté maintenu aux biens de sa sœur Catherine Fabre (A. H., C 312). Cette fugitive appartenait à une famille de docteurs très considérée dans le pays.

Faucher Jean. D'une ancienne famille de ministres, pasteur lui-même, réfugié depuis la Révocation au pays de Baden, vint à Genève en 1702, pour faire une collecte destinée à élever un temple à Friedrichstadt où il était ministre de la colonie (F. P.).

Faucon Pierre. Il y avait à Uzès plusieurs familles de ce nom, les unes nobles, les autres roturières.

Noble Antoine de Faucon, seigneur de la Devèze, eut un fils Pierre, né à Uzès en 1646, qui disparaît et laisse une maison à Uzès, sise rue de la Monnaie, en très pauvre état[1].

Le 12 décembre 1707 mourait à Uzès, Pierre Faucon[2], gentilhomme verrier, fils du fugitif. Pendant les guerres de religion, en 1622, un de leurs ancêtres, Faucon d'Uzès, avait l'ordre de commandement sur tous les gens qui étaient dans la ville de Saint-Affrique[3].

Faugères ou Faugières Baron Pierre (de), baronne de Faugères, deux fils, deux filles, un gendre, Le baron de Faugères, appartenant à la grande famille de Narbonne Pelet, qui, bien que du Languedoc, n'était pas précisément du diocèse d'Uzès, mais, ayant hérité de son oncle, Pierre de Bargeton, de la terre et seigneurie de Cabrières, fief noble dépendant du château ducal d'Uzès et sa mère étant née de Bargeton, il peut avoir ici sa place.

que « trois garçons de Fabre, fugitifs d'Alais » ; font-ils partie des neuf enfants de ce Fabre ?

1. *Bulletin*, LX, 234.

2. Ses titres de noblesse ont été confirmés en 1670, M. Bernard, rapporteur. Porte : d'azur à deux tours maçonnées de sable, posées en face, surmontées d'un croissant et d'un faucon d'or.

3. *Bull.*, 1878, 112.

un laquais, une fille de chambre.

Après la Révocation, il réalisa ses biens et vendit, en 1689, cette terre de Cabrières ainsi que ses droits, à Gabriel de Rossel, baron de Fontarèches, qui écrivait sur son livre de raison :

« Le 17 du mois de janvier, j'éleus le sieur Pierre de Larnac pour mon amy, avec la stipulation portée dans l'acte d'élection et retenu Martin, notaire d'Uzès et lui remis la convention en original et la copie de procuration du baron de Faugières; ainsy voilà une affaire finye pour moy et un service rendu à un honnête homme. »

Ceci ferait supposer que M. de Fontarèches, en confiant à Pierre Larnac, son mandataire, les papiers concernant la vente de Cabrières, savait qu'ils seraient remis par son frère, Michel Larnac, fugitif entre les mains du baron de Faugères.

Il avait comme autres créanciers, dans le diocèse, ses fermiers. On lui devait 5 736 francs, dont une somme de 700 francs pour une terre affermée à Montaren (A. N., TT 260-VIII).

En 1693, le baron de Faugères était à Fribourg-en-Brisgau; il mourut à Berlin en 1694.

L'Électeur de Brandebourg l'avait nommé Conseiller de cour et de légation [1]. Comme M. de Mirmand, il avait contribué à améliorer le sort des fugitifs. Dans les manuscrits Dieterici, liste de Berlin 1698, on trouve : « La dame veuve de Messire de Narbonne, baron de Faugères, conseiller d'Ambassade de S. A. E., une fille de chambre, un laquais réfugiés à Cologne, fugitifs de Nîmes ». Avec leurs parents étaient partis deux filles et deux fils qui prirent du service à l'étranger [2].

Fauquier David, Fauquier femme, trois enfants.

Facturier réfugié d'Uzès, dans la colonie de Werder, avec sa femme et trois enfants (M. D., 1700).

1. Madame de Chambrier, *Henri de Mirmand*, 53.

2. Un des fils resta en France, il s'appelait de Sourlan, colonel de cavalerie, il avait eu une jambe emportée au siège de Lille et mourut en Italie en 1705 (A. N., TT 134-VI).

Faure Jacques.	Né à Uzès, âgé de 65 ans, réfugié à Lausanne où il vit de ses rentes (F. B.); il appartenait à une vieille famille du pays [1].
Faux, Marie de.	Originaire d'Uzès, femme de Lambert Francillon du Dauphiné, a un fils Philippe, baptisé à Berlin le 21 mars 1748 (A. W.).
Ferrier Isaac.	Fugitif, laisse à Uzès une maison sans rentier, abandonnée, à la traverse de la dougue [2].
Ferrier Catherine.	Fille de Jean Ferrier, venue d'Uzès, âgée de 24 ans, réfugiée à Lausanne en 1678 (F. B.).
Ferrier François, *Ferrier Pierre,* *Ferrier Jacob,* *Ferrier François.*	Fils de Pierre Ferrier et de Marguerite Nougarède, boucher d'Uzès, fugitif avec ses trois fils; est nommé bourgeois de Genève en 1705, moyennant 4 200 florins, 10 écus pour la bibliothèque, 4 fusils, 4 gibecières (A. Covelle, *Livre des bourgeois de l'ancienne Genève*).
Ferrier André, *Ferrier femme,* *née* *Isabeau Fourcade.*	Etaminier originaire d'Uzès en Languedoc, réfugié à Berlin avec sa femme Isabeau de Fourcade [3], de Saint-Ambroix, fait baptiser à Berlin, le 18 janvier 1701, sa fille Anne-Marguerite (A. W.).
Fesquet Antoine.	Cardeur, partit d'Uzès, n'y laissant aucun bien (A. H., C 274).
Fesquet Jean, *Madame Fesquet,* *née Galafrès.*	Riche facturier; à son départ les clavaires jouirent de ses biens par décret, puis on en donna une partie à Mr Galafrès, notaire de Saint-Chaptes, pour le récompenser d'être resté dans le pays, car presque toute sa famille était fugitive. Jean Fesquet laissait une maison estimée 600 livres et une terre avec colombier, située à Saint-Chaptes, for-

1. Prosper Falgairolle, *Armorial de Nîmes, Alais Uzès*. Armes de la famille Faure : De sable à une bande lozangée d'or et de sable.

2. *Bull.*, LX, 234.

3. Isabeau Fourcade ou Forcade, n'est pas citée dans les listes de Saint-Ambroix, de l'abbé Rouquette.

mant un bien considérable. Nous le trouvons à Lausanne en 1698, âgé de 42 ans, avec sa femme; il y fait un don de 4 livres par mois pour les pauvres réfugiés; sa femme est affiliée à la direction de la bourse des réfugiés en octobre 1698 (F. P.). En quittant Lausanne, Jean Fesquet alla à Winterthur, puis à Magdebourg, où il s'associa avec les frères Meffre et d'autres marchands venus d'Uzès (Toll. III, I^B 292).

Fesquet Jacques. Né à Uzès le 19 août 1660, fils de Jacques Fesquet et de Marguerite Serre, neveu de Jean Fesquet, alla retrouver son oncle en Suisse et s'établit en famille dans une maison à Zurich, sur la Sibilz, où il travaillait de son métier de cardeur, réunissant autour de lui des ouvriers d'Uzès qu'il employait (Jaccard, *Église de Zurich*).

Flandin. Réfugié d'Uzès établi à Orbe (canton de Vaud en 1748 (F. P.).

Flottier ou Floutier Étienne, Flottier Jean frères. Ménager. « Le 16 mai 1678, après la publication dans le temple de Blauzac pendant trois dimanches consécutifs et n'ayant eu aucune opposition, dans le temple d'Uzès, par M. Pepin, ministre, a esté bény le mariage d'Estienne Flottier, mesnager âgé de 38 ans, fils de feu Jean Flottier et de Marguerite Reynaud et de Anne Javoulette, fille du sieur Jean Javoulet, cardeur, et de Louyse Roucaute d'Arpaillargues d'autre part » (État civil d'Uzès).

Étienne et Jean ayant voulu fuir, furent dénoncés et arrêtés aux portes d'Uzès.

Étienne, emprisonné à Nîmes, de là transféré à Montpellier où l'on fit son procès, mourut en prison en 1700 (A. N., TT 337-VI). Ses biens furent saisis, sa maison, ses terres d'Arpaillargues furent affermées à un certain Félix (A. N., TT 285-LVI). Il laissait pourtant 5 enfants : Jacques, Pierre, Jeanne, Marie, Gabrielle, nés à Uzès.

Quant à Jean, pris en même temps que son frère, emprisonné comme lui, on l'accusa

d'avoir instruit des gens dans la R. P. R. Il fut condamné à mort et pendu à Nîmes en 1702.

L'abbé Rouquette les cite comme fugitifs, ignorant sans doute qu'ils n'ont pu quitter la France, mais que la découverte de ce désir leur coûta la vie. Ayant eu leurs biens confisqués, ils sont sur certaines listes, ce qui a fait l'erreur.

Foissac (de)
Jean Louis,
Madame de Foissac,
née de Ville.

La famille de Thoulouse avait la seigneurie de Foissac depuis le XVIe siècle, époque où Nicolas de Thoulouse, écuyer, l'avait achetée ainsi que le château, au duc d'Uzès, le 13 février 1553 et en portait le nom. François de Thoulouse-Foissac, avocat à Uzès, épousa, le 21 janvier 1633, Philippe Bonhomme et en eut plusieurs enfants, dont deux fils Jean-Louis et Charles, maintenus dans leur noblesse avec leur père, par jugement souverain du 30 septembre 1680 [1]. A cette époque, son fils aîné était mort au service du roi. En 1658, François de Thoulouse-Foissac était secrétaire du synode, diacre du consistoire et receveur des deniers des pauvres en 1682.

Nous trouvons quelques notes le concernant à diverses époques. Avant la Révocation on disait de lui : « Noble François de Thoulouse est seigneur de Foissac, sa famille n'est pas antienne, il est advocat et assez intelligent » un de ses fils est mort au service (A. H., CC 45). Après la Révocation : « Le sieur de Foissac fait assez bien son devoir, deux enfants [2] au-dessus de 20 ans mauvais converty dangereux » (*Bull.*, XXIX, 35). « Le sieur de Foissac fait assez bien son devoir, il a quatre enfans, l'ainé n'est de retour de Carcassonne que depuis un mois et prétexte une maladie pour ne point aller à l'église. Le second, Meirargues Foissac, très obstiné et très dangereux. Il est à Toulouse depuis trois

1. D'Albiousse, *Les fiefs nobles du château ducal d'Uzès.* Armes : de gueules au lion d'or écartelé de gueules au lion d'argent.
2. Il n'était là question que des deux fils.

semaines et l'on doute si ce n'est pas pour les affaires de la religion. Les deux filles mal converties » (A. H. CC 271).

Le 22 juin 1675, noble Jean Louis de Thoulouse, seigneur de Foissac, fils de noble François de Foissac et de Philippe de Bonhomme épousait à Uzès demoiselle Éve de Ville, fille de noble Bonaventure de Ville et de Marie de Fabre[1].

A son retour des prisons de Carcassonne, apprenant que son frère était prisonnier dans la citadelle de Montpellier et menacé de nouveau, il partit pour l'Angleterre. Il laissait à Uzès une maison, un mas avec ferme, cour, pigeonnier, olivettes, le tout estimé 4000 livres et qui fut saisi. Nous le trouvons, en 1698, en Angleterre, capitaine dans le régiment « La Caillemotte's Foot » (Agnew II, 90). Sa femme, quelque temps après lui, partit pour le rejoindre; comme elle ne revenait pas, le 18 octobre 1686, par un acte, on déclara que Monsieur de Foissac[2] d'Uzès n'ayant pas dit que sa belle-fille était fugitive, les biens de la dite belle-fille seraient saisis (A. H. CC 219).

Foissac James de. Fils de Jean Louis de Foissac et d'Ève de Ville vint rejoindre ses parents en Angleterre; il était directeur de l'hôpital français de Londres en 1751 (*Hug. Soc. Lond.* X, 145).

Foissac Charles de, seigneur de Meirargues. Fils cadet de François de Thoulouse seigneur de Foissac et d'Ève de Ville, homme ardent, entreprenant et religieux, redouté de Basville fut, dès son retour de Toulouse en 1687, enfermé dans la citadelle de Montpellier. Le 1er août 1690, il était cautionné par Salomon d'Hubac, seigneur de la Croizette; toujours détenu il fut de nouveau cautionné par Laurens Nicolas, chevalier de Montpellier. Il était alors très malade, cette longue détention l'ayant cruellement éprouvé, on le remit en liberté; il quitta la France et alla

1. Jean Louis, seigneur de Foissac, était diacre du consistoire d'Uzès.
2. François de Thoulouse, seigneur de Foissac, mourut à Uzès le 4 février 1697, âgé de 90 ans.

auprès de son frère, il servit en Angleterre dans le régiment « Cambon's Foot » (Agnew II, 88).

Foissac Louise de.

Louise de Foissac, demoiselle noble, assistée à Londres en 1702 (F. P.). Elle était la sœur de Jean Louis et de Charles de Foissac, héritière de leurs biens, mais, à la mort de son père ayant quitté Uzès, ces mêmes biens furent saisis. Elle mourut à Londres et son testament en faveur d'un parent resté en France et converti fut exécuté. La terre de Foissac fut laissée au comte de Ginestous qui, le 1er octobre 1737, fit demander par M. le duc d'Uzès la permission de la vendre. L'autorisation accordée le 19 mars 1738, François de la Rouvière l'acheta et en prit le nom, la famille de Foissac étant éteinte en France.

Folcher Jean, seigneur de Montaren, *Madame Folcher, née Rose de Boileau, leurs enfants.*

La famille Folcher embrassa la Réforme et fut toujours dévouée à sa cause. En 1552, Mathieu Folcher, qui fut consul en 1572, prêta une prairie pour la célébration du service des réformés dont la doctrine commençait à se répandre. David Folcher, né à Uzès en 1613 mort en 1679, seigneur de la Flesque Royale, acheta en 1672 à Louise d'Albenas, épouse de Gilbert de Porcellet, marquis de Baye, une partie de la seigneurie de Montaren. De sa femme Jeanne Despierres il eut douze enfants. L'aîné Jean, seigneur de Montaren, de Saint-Médiers de la Flesque Royale, épousa, le 28 septembre 1675, Rose de Boileau : ils eurent six enfants, quatre fils et deux filles nés à Uzès. A la Révocation, pressé d'abjurer et ne le voulant pas, surveillé et menacé de la prison, il sortit d'Uzès comme pour aller à sa terre de Montaren; il en partit la nuit et n'y revint jamais. Quand on sut que Jean Folcher était fugitif, commencèrent les saisies de ses biens. Les 29, 30 et 31 janvier 1684, les meubles, tentures en cuir de Cordoue et la tapisserie furent vendus 800 livres aux enchères à Nîmes par ordonnance d'huissier. Les récoltes furent saisies, le 30 juillet de la même année ce sont ses blés, le 2 septembre sa ven-

dange, la vente de ses prés et de ses maisons (A. H., C. 312), dont une où il logeait au Mazeau neuf, pour la somme dérisoire de 2 000 livres. On s'empara aussi de sa terre et seigneurie de Montaren, de sa métairie de Fontainebleau, le tout estimé 23 750 livres. Il lui était dû par noble Philippe de Gondin et autres personnes, plus de 12 000 livres d'obligations qui furent saisies. C'était réduire cette famille à la misère. Les quatre jeunes garçons, — ils étaient âgés en 1685 de 5 à 10 ans, — Jean Scipion, Marc Anthoine, Michel-Philippe qu'on appelait Varangles, du nom d'un fief de son père, furent placés chez le sieur Malzac, régent des écoles, moyennant 8 livres par tête et par mois; celui-ci ne fut pas payé et s'en plaignit. Basville rendit alors, le 1er mars 1687, une ordonnance pour qu'il fût payé sur les biens saisis de leur père; de son côté, Monseigneur Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, réclamait 400 livres pour payer M. Malzac (A. H., C 167). En même temps leur tante Louise Folcher, fille de feu sieur David Folcher et de Jeanne Despierres, vieille fille muette, demandait une partie des biens de son frère Jean Folcher fugitif, disait-elle, depuis le 4 octobre 1685, ayant laissé quatre jeunes enfants mis entre les mains du sieur Malzac, précepteur de la jeunesse d'Uzès, lesquels sont réduits en pitoyable état, n'ayant pas d'habits pour couvrir leur nudité, sans ressources, elle-même est à la charge de sa sœur (A.H., C 167).

Jean Folcher se retira en Hollande; en 1695, il était étudiant à Leyde[1]. La femme n'avait pu suivre son mari, étant malade, mais elle quitta Uzès peu après, faisant partie d'une petite bande conduite par un guide et organisée par sa tante Rose de Boileau, Madame de Perrotat, réfugiée en Suisse. Leur fils aîné Jean Scipion et son frère Marc Anthoine, pour faire lever la saisie des biens de leur père, adressèrent une supplique à M. de Basville,

1. Johannes Folcher de Montaren, jurisconsultus Gallus, étudiant à Leyde (F. P.).

déclarant que, quoiqu'étant enfants, leur père s'était absenté de la maison sans faire savoir où il est, ayant abandonné sa femme et ses enfants, ne leur ayant laissé aucun effet pour leur subsistance que seulement un petit domaine au terrain de Saint-Firmin et quelques droits seigneuriaux avec un autre petit domaine au lieu de Montaren.

A la suite de cette requête, l'intendant accorde le 16 juin 1686 une provision de 600 livres sur les biens saisis. « Le recepveur des tailles aura à payer cette somme à l'aïeule des enfants de Jean Folcher, Catherine de Boyer, veuve de Jean de Boileau qui les garde et pour leur entretien ». Ceci fait supposer qu'à cette époque leur mère était partie.

A la faveur d'un arrêt de 1690, Jean Scipion rentra en possession de la seigneurie de Montaren, mais les autres enfants et toute la famille vivaient dans la gêne, une partie des biens du fugitif était mis en séquestre, même à David Folcher on avait saisi une somme de 600 livres à cause de la fuite de son fils Jean. Aussi la veuve de David Folcher, Jeanne Despierres, adressa-t-elle une requête pour la réclamer. En 1700, nous lisons dans les actes de l'Église de Nimègue : « Folcher de Montaren Jean, natif d'Uzès, ancien avocat au parlement, réfugié depuis douze ans, a des enfants sortis depuis peu de France, demande des secours ». Il est probable que ce furent ses plus jeunes enfants qui vinrent le retrouver, car les deux aînés restés à Uzès s'y marièrent. Jean Scipion épousa, le 21 décembre 1707, Catherine Gilly de Gaujac et son frère Marc Antoine, Élisabeth Rafin.

Folcher Scipion, Madame Folcher, née Jeanne de Sabatery, six enfants, Catherine, Jeanne, Marie, David,

Était le frère de Jean Folcher et le second fils de David Folcher et de Jeanne Despierres. Il fut baptisé à Uzès le 5 avril 1651, il s'y maria vers 1677 et continua le commerce de laine de son père. Il eut six enfants, d'abord trois filles : Catherine, baptisée le 29 janvier 1678, Jeanne, baptisée le 28 août 1679, Marie, baptisée le 30 septembre 1680; puis trois fils, David, baptisé le 18 octobre 1681,

François, Scipion.

François, baptisé le 3 septembre 1682 et Scipion, baptisé le 5 mai 1685, tous nés à Uzès.

Peu de temps après la Révocation, Scipion Folcher partit avec sa femme et ses enfants, allant d'abord en Angleterre. Le 26 juin 1687, dans l'église de La Savoye à Londres, le mari et la femme firent publiquement amende honorable pour avoir signé une abjuration de leur religion. Sur les instances de Jean de Sabatery son beau-frère qui était un des premiers réfugiés de Magdebourg et notaire de la colonie de cette ville, Scipion Folcher alla s'y établir avec sa famille. En 1711, il était cité comme un des plus importants marchands manufacturiers de la colonie de Magdebourg (Toll., III^{B}, 380).

Folcher François[1], *Madame Folcher, née Louise Pagès.*

Fils de David Folcher et de Jeanne Despierres, frère des précédents, fut baptisé à Uzès le 20 mars 1658. Il embrassa le saint ministère et se réfugia en Angleterre, où il fut naturalisé en 1691. Nous le trouvons ministre à l'Église du Quarré à Londres, en 1694. Il avait épousé à Uzès Louise Pagès. (Agnew I, 62, Papiers Ogilvy).

Folcher Marie, Folcher Judith.

Sœurs des précédents, filles de David Folcher et de Jeanne Despierres, Judith fut baptisée à Uzès le 3 octobre 1653 et ce fut sa sœur Marie qui la présenta au baptême. Elles quittèrent Uzès en suivant leurs frères en Angleterre où elles restèrent. Le 16 septembre 1687, noble Henry et Guillaume Folcher ont été maintenus aux biens de Marie et Judith leurs sœurs, conformément à l'édit donné par Sa Majesté au mois de décembre 1689 (A.H., C 316). On donna d'autant plus facilement les biens des fugitives à leurs frères, que Guillaume, lieutenant au régiment du Languedoc, compagnie de Monsieur de Roquefort, avait abjuré entre les mains de Bossuet, le 13 juillet 1687 (A.H., C 167).

Dans cette famille de douze enfants, sept

1. Le nom est souvent orthographié Folchier et Faulchier.

quittèrent le royaume à la Révocation, savoir trois fils, Jean, Scipion, François; quatre filles Marie, Judith, Louise mariée à David Danger, fugitive avec lui et une autre sœur qui avait épousé Jean Roux de Castres, procureur à la Chambre de l'Édit, aussi réfugiée avec lui à l'étranger.

Cinq de ces Folcher étaient mariés, ils partirent emmenant avec eux leur famille. Seul, Jean Folcher, seigneur de Montaren, laissa deux fils à Uzès. Les fiches Rouquette ne signalent que lui comme fugitif.

Fontanès Pierre. — Fugitif, peigneur de laine, laisse à Uzès un mas et une vigne qui sont saisis et évalués 300 livres (*Bull.* VIII, 31)

Fontanieu[1] *Jacques.* — En 1703 mourait, aux environs de Magdebourg, Jacques Fontanieu d'Uzès, cardeur, qui avait porté la chaîne des forçats (Toll. III I^A, 682).

Fontanieu veuve, Fontanieu Catherine. — Catherine, fille de Jean Fontanieu et Barthélemy Dumasse, fut baptisée à Uzès le 21 juillet 1671; nous la trouvons, après la Révocation, avec sa mère, dans la colonie de Wesel (M. D., 1700).

Fontarèches Jérémie, Fontarèches Pierre, Fontarèches femme, cinq enfants, dont Jacques. — Etait d'une bonne famille bourgeoise d'Uzès; mais qui n'avait aucun rapport avec celle de François de Rossel d'Aubarne baron de Fontarèches. Jérémie Fontarèches était lieutenant de juge; mais il dut se démettre de ses fonctions et sortit du royaume en 1707. Son fils étant nouveau converti fut nommé à sa place. Jérémie petit à petit avait emprunté sur ses biens à un certain Avinens, pensant pouvoir revenir reprendre ses biens et payer ses dettes; mais il mourut à l'étranger en 1718, son acte de décès fut introuvable, son fils Pierre renonça à la succession et s'enfuit à son tour. Avinens réclama ce qu'il avait prêté;

1. Plusieurs Fontanieu étaient réfugiés à Magdebourg. L'un, Jean Fontanieu, de Nîmes, dit de Languedoc, menuisier-ébéniste, Pierre Fontanieu de Saint-Ambroix, avec sa femme et deux enfants, en 1687, prête serment à Magdebourg (Toll. III, 2), tous omis dans les listes Rouquette.

sur un refus il fit saisir les biens acquis à un prix dérisoire par les prêts qu'il avait faits, sous prétexte que Jacques, fils de Pierre et petit-fils de Jérémie, était aussi hors du royaume. Les fermiers de la régie des biens des religionnaires fugitifs réclamèrent en 1735 les biens laissés par les Fontarèches. M. de Cambis qui en fut averti, écrivit de Londres, le 11 avril 1738, au comte de Saint-Florentin :

Comme je compte, Monsieur, sur l'honneur de vostre aide, je prends la liberté de vous supplier très humblement de vouloir rendre service au marquis d'Orsan[1], mon parent au sujet d'une créance qu'il a sur les biens de Jérémie Fontarèches de Blauzac qui sont saisis par la régie, au préjudice des dettes. Vous estes déjà informé de cette affaire. Je vous seray sensiblement obligé des égards que vous voudrez bien avoir à ma recommandation, en vous suppliant d'estre bien persuadé de mon profond atachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre plus que personne, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

M. de Saint-Florentin répondit qu'en effet il connaissait l'affaire, qu'il ne la trouvait pas trop bonne et que c'était pour cela qu'il avait différé de la faire rapporter (A. N., II 524-v et 135-ix). Les biens des Fontarèches restèrent aux fermiers de la régie.

Frainquière[2]. Fille de Jacques et d'Anne Bonnafous, meurt à l'hopital des réfugiés à Lausanne le 21 février 1693 (F. P.).

France[3] *Daniel, femme France, née Marie Luse, France Jean.* Le 18 juillet fut baptisé à Berlin Jean fils de Daniel France, originaire d'Uzès, et de Marie-Luse originaire d'Anduze en Languedoc (A. W.).

1. Orsan dépendait de la viguerie de Bagnols, un Cambis en était seigneur.
2. Ce nom est mal orthographié, ce doit être Trinquière.
3. A Brême, le 12 juin 1690, fut inhumé Anthoine France, du lieu de Castelnau, près d'Uzès, âgé de 28 ans (A. W.). Le 28 septembre 1700, fut baptisée Marguerite, fille de Denis France et de Marie Deleuze d'Anduze (A. W.). Denis France est seul cité dans les listes Rouquette.

Froment Jacques. Pierre de.

Le premier Froment qui vint à Uzès au commencement du XV[e] siècle faisait partie de la maison de l'évêque d'Uzès ; c'était, dit-on, le barbier et l'homme de confiance de Monseigneur. De sa nombreuse famille sont sorties toutes les branches des Froment. Un de ses fils fut le fameux peintre primitif Nicolas de Froment qui signait un de ses tableaux en 1461 et dont certaines œuvres sont au musée du Louvre. D'autres embrassèrent l'état ecclésiastique, d'autres enfin furent notaires, ou marchands. Chacun suivant sa voie eut des fortunes diverses ; mais leurs descendants se considérèrent comme parents et eurent les mêmes armes [1]. Une partie de la famille de Froment resta fidèle à ses premiers protecteurs les évêques, l'autre se dévoua à la famille ducale et, comme elle, embrassa la Réforme. Denis Froment fils d'autre Denis Froment dit de la Place [2], seigneur de Sagriès, né à Uzès en 1630, s'y maria vers 1655 avec Marguerite d'Accaurat d'une des bonnes familles bourgeoises du pays. Ils eurent douze enfants. L'aîné de leurs fils Jacques-Pierre naquit à Uzès le 3 février 1661 et y fut élevé. Le duc d'Uzès Emmanuel qui le protégeait le présenta à Versailles, où sa noble prestance fut remarquée ; il avait cinq pieds six pouces, une belle figure, et il fut admis jeune dans les gardes de Louis XIV. A la Révocation, pressé d'abjurer s'il voulait rester dans l'armée, il refusa et revint dans sa famille, pensant y être en sûreté, mais son père, mal noté, était très surveillé. Basville, dans ses fiches, le signale ainsi : « Froment, capable d'entreprendre. Hardy et dangereux par ses fréquents voyages, il serait à propos de lui oster la commission que lui a donné le sieur Verchand de la régie des biens des fugitifs » (A. H. C 273). Denis Froment avait alors six enfants, quatre fils et trois filles qui, s'étant concertés en-

1. D'azur à 3 gerbes d'or liées en pal. (Falgairolle, *Armorial de Nîmes, Alais-Uzès.*)

2. Ce surnom lui venait de ce qu'il habitait sur la place et pour le distinguer des autres Froment. Cette vieille maison patrimoniale s'étant effondrée en 1803, les papiers de famille disparurent.

semble, se déterminèrent à partir, suppliant leurs parents de ne pas mettre opposition à leur désir.

La date fut fixée et de tout le triste exode des Uzétiens, jamais départ ne fut plus simple et plus poignant, car, au dernier moment, le cœur de Denis Froment faiblit; il ne put se séparer de son fils Salomon, et, comme Jacob, il garda près de lui son dernier né. Les cinq fugitifs se mirent en route de grand matin, un jour d'été, comme s'ils allaient passer la journée à leur domaine de Sagriès, les jeunes filles montées sur des ânes portant à côté d'elles des paniers contenant des provisions et qui cachaient des paquets de vêtements. Leurs frères les accompagnaient à pied, ils longèrent une petite traverse, passèrent par les rues tranquilles et sous la porte de la Barrière, pour sortir de la ville, sans éveiller aucun soupçon. Ils s'arrêtèrent à Sagriès en attendant le soir, reprirent alors la même route, comme s'ils retournaient à Uzès; mais à mi-chemin ils suivirent celle qui les conduisit à Avignon d'où ils s'enfuirent et ce fut pour toujours. Un guide leur avait été envoyé par des parents réfugiés, qu'ils allaient retrouver à Genève. Pierre chercha à prendre du service et obtint un emploi dans un régiment d'infanterie du prince d'Anhalt; il fut tué, capitaine de grenadiers, au siège de Stralsund comme il montait à l'assaut (ms. A.).

Froment Paul de. Naquit le 19 février 1664 à Uzès où il fut élevé avec son frère. Comme lui, fort bel homme, ayant six pieds un pouce, une belle prestance, il fut aussi dans les gardes du corps de Louis XIV. A l'époque de la Révocation il revint avec son frère à Uzès et le suivit à Genève. Il prit du service dans le régiment d'Anhalt, faisant partie de l'armée du prince Eugène. Il se battit vaillamment à Turin, forçant le retranchement des lignes ennemies à la tête de son régiment; le roi de Sardaigne le félicita, le prince Eugène et le duc de Savoie lui donnèrent les plus flatteurs témoignages d'estime. De retour à Berlin il eut le

grade de colonel et fut fait chevalier de l'ordre du Mérite militaire. Il s'était trouvé à treize sièges et à de nombreuses batailles. Le 23 décembre 1690, ses biens furent donnés à M. Rodolphe de Larnac[1] lieutenant principal en la cour; ils provenaient d'un legs fait par son grand-père mort en 1682. Dans son exil il eut la douleur de perdre son père : « Denis Froment est mort le 12 may 1695 âgé de 65 ans sans recevoir les sacrements ». (État civil d'Uzès.) En 1710 Paul de Froment fut nommé de la maison du prince royal et du nombre des officiers qui mangeaient à sa table. Le roi Victor-Eugène de Savoie faisait de lui le plus grand cas et le prince Eugène, après la levée du siège de Turin où Paul de Froment se signala, lui écrivit une lettre qui seule suffirait pour faire connaître son mérite et faire son éloge (*Mémoire des hommes sçavants de la ville d'Uzès* (A. H., C. 45). Le 17 avril 1720 le père du grand Frédéric-Guillaume Ier lui donna le gouvernement de la principauté de Neufchatel en Suisse avec le grade de lieutenant général. Il vit pendant son gouvernement s'élever des troubles que M. de Struckédé, envoyé de Clèves vint calmer (Erman VIII, 216). M. de Froment gouverna avec sagesse et remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, laissant de grands regrets. Il s'éteignit au château de Neufchatel le 12 février 1737, âgé de 72 ans. Il avait épousé à Berlin, le 29 janvier 1700, Marie Godefroy, fille de César Godefroy et de Marie Petit, d'une des meilleures familles de la Rochelle qui avait donné des maires à cette ville. Ils eurent un fils Paul né le 1er avril 1701, (A. W.) qu'ils perdirent enfant, puis trois filles. L'aînée seule se maria avec M. de Missy et n'eut pas d'enfant, les deux autres moururent vieilles filles dans un âge avancé et très considérées. Ayant gardé de bons rapports avec leurs parents d'Uzès elles laissèrent leur fortune à Denis-Daniel Froment leur cousin germain, fils de Salomon de Froment. Il eut

1. Rodolphe de Larnac n'était pas un parent; mais ce don lui fut fait comme récompense de son zèle à poursuivre et dénoncer les sujets réformés du roi.

dans l'héritage les deux portraits de Paul et de Denis qui revinrent ainsi en effigie dans leur pays. Cette triste nouvelle de la mort du gouverneur de Neufchatel fut ainsi communiquée par le Conseil d'État de Neufchatel à LL. EE. de Berne, Zurich, Fribourg et Soleure.

Du 12 Février 1737.

Aux Magnifiques et Puissants Seigneurs Messieurs les Avoyer et Conseil de la ville et canton de Berne, Nos bons voisins, anciens amis, alliés et perpétuels combourgeois.

A Berne.

Magnifiques et Puissants Seigneurs quoi que nous dussions nous attendre depuis longtemps à perdre Monsieur de Froment, notre gouverneur, vu les infirmités dont il étoit accablé depuis plusieurs années, nous n'avons pas laissé d'être extrêmement sensibles à sa mort arrivée la nuit dernière, puisque nous perdons en luy un chef que la douceur de ses mœurs, la bonté de son cœur et son attachement au service de son auguste souverain nous rendoyent aussi cher qu'il nous étoit respectable par le caractère dont il étoit revêtu. Son appliquation, d'ailleurs, à entretenir avec VV. EE. la plus parfaite intelligence, qui nous étoit connue, redoubleroit notre amour et augmenteroit infiniment nos regrets si nous n'étions persuadés, que, ne faisant en cela que suivre les ordres exprès qu'il en avoit du Roy, il sera du bon plaisir de sa Majesté de les continuer et réitérer à celuy qu'elle nommera pour luy succéder. En attendant M. et P. S. et pendant que l'administration des affaires restera entre nos mains, nous observerons très ponctuellement les sus-dits ordres et ne négligerons rien pour contribuer autant qu'il dépendra de nous à resserrer de plus en plus, les nœuds des alliances qui nous lient avec VV. EE. et à les entretenir par la plus parfaite union. Nous osons nous flatter de vous trouver dans les mêmes dispositions, et nous vous prions de croire que nous sommes toujours très parfaitement,

Magnifiques et puissants Seigneurs, de vos Excellences,

Les bien affectionnés, bons voisins, anciens amis, aliez et perpétuels combourgeois. Le Président et les gens de Conseil d'Etat étably par S.

M. le Roy de Prusse dans la Souveraineté de Neufchatel et Valangin.

Signé : P. Chambrier.

En Conseil tenu au château de Neufchatel, le 12 février 1737[1]

Le 14 février eut lieu l'ensevelissement; le manuel du Conseil d'État précise l'endroit où Paul de Froment fut enterré, à côté de M. de Lubières, dans un cimetière qui fut désaffecté en 1760; le collège des Terreaux a été construit sur son emplacement. Les pierres tombales des trois gouverneurs de Neufchatel, Lubières, Froment et Natalis ont été recueillies et encastrées dans le mur de soutènement du préau extérieur. Sur celle de Paul de Froment sont ses armoiries et cette épitaphe:

Quem
Prudentia Rei Militaris et Civilis
Fides, Fortitudo, Probitas
Regi acceptissimum
Ecclesiae, Populis Federatis
Gratissimum Praestitere
Paulus de Froment Eques,
Principatui Praefectus generalis
Copiarum Regis Chiliarchus,
Gente Clara
Quae Lucis Evangelicae
Ecclesiae Genevensi
Primum dedit Instauratorem[2]
oriundus
Hoc reconditur Tumulo.
Obiit die XII Febr. anno MDCCXXXVII
Aetatis LXXII.

Ce fut un autre Uzétien, Philippe de Brueys de Bezuc, colonel et chevalier de l'ordre de la Générosité, qui succéda comme gouverneur de Neufchatel à Paul de Froment.

1. Extrait des Missives, vol. 23, p. 295-296 (Bibliothèque du canton de Neuchâtel).

2. Cette phrase indique que l'on considérait ce Froment de la même famille que le réformateur *Anthoine Fromment*, auteur des *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Évangile*, publiés par G. Revilliod en 1854 (Genève, G. Fick).

Froment Denis de [1] — Naquit à Uzès, le 23 octobre 1672, frère des précédents et fugitif avec eux. Arrivé à Genève, il prit du service et devint lieutenant-colonel des dragons de Bayreuth. Sa valeur morale, sa distinction et son savoir le firent choisir pour être le gouverneur du margrave de Bayreuth. A la mort de son père, en 1690, ses biens furent en distribution et sa mère en jouit pour sa dot (A. H., C. 274). Il avait épousé Anne-Justine Labes, dont le père, réfugié à Berlin, s'occupait de la fabrication de l'alun (Erman, V, 219). Il eut une fille, Marie-Anne. Denis de Froment mourut à Berlin, en 1722, le 2 janvier.

Froment Marguerite de. — Elle fut le premier enfant de Denis Froment et de Marguerite d'Accaurat et naquit à Uzès le 17 mars 1659. D'une très grande beauté, elle se maria avec un riche Hollandais nommé Lemaire, elle n'eut pas d'enfant.

Froment Yolande [2] *ou Violette, de.* — L'enfant qui naquit à Denis Froment après Paul, fut une fille nommée Yolande qui fut baptisée à Uzès, le 10 septembre 1677; elle eut pour parrain et marraine M. Daniel de Verchand, conseiller du roy et receveur des finances en Vivarais et Yolande de Clauzel, sa femme. Aussi belle que sa sœur, elle épousa le réfugié Nadal, établi banquier à Turin, puis à Gênes et mourut sans laisser de postérité.

Froment Denis-Daniel, de, dit *le Suisse.* — Le dernier fils de Denis de Froment, Salomon, resté à Uzès auprès de son père, épousa une demoiselle Guiraud de Vendras. Son second fils, voulant suivre la carrière militaire sans abandonner sa religion, dut quitter Uzès et prendre du service à l'étranger. Son cousin Angeli le fit entrer dans le régiment d'Audibert, où lui-même servait et qui avait été formé par la reine Anne pour

1. Froment David cité dans les fiches Rouquette, probablement par erreur, pour Denis.

2. Le nom de Yolande est écrit Violande dans l'état civil. Comme la grand'tante de cette jeune fille s'appelait Violette Angeli, il est possible que Violande se soit modifié en Violette.

les réfugiés auxquels le roi de Sardaigne laissait la liberté d'exercer la religion réformée. Denis Daniel quitta l'armée avec le grade de capitaine et vint à Neufchatel auprès de ses cousines germaines, filles du gouverneur Paul de Froment. En 1763, il obtint des lettres de naturalisation et le droit de prendre bourgeoisie à Neufchatel gratis[1]. Il plut au successeur de son oncle, Milord Keith, maréchal d'Écosse, avec lequel il voyagea. Ce dernier l'engagea à se marier avec une jeune Turque nommée Emmetah-Ulla, prise dans Oczakow[2] et faisant partie du butin dans l'armée russe où servait le frère cadet[3] de Milord Maréchal[4] et de laquelle il lui avait fait présent. Ce mariage, aussi peu assorti, alla fort mal. Mme de Froment reprochait à son mari de n'être qu'un petit cadet de Gascogne, et lui, avait des raisons graves pour se plaindre de sa femme. Le divorce fut prononcé entre les deux époux le 12 janvier 1765. Elle se retira à Berlin, où elle tenait un état de maison fort honorable, protégée par son premier protecteur, Milord Maréchal, dit Mr de Daupmartin[5] qui l'avait vue pendant l'émigration, alors fort âgée. Elle vécut jusqu'après cent ans, ayant conservé jusqu'à la fin de sa vie les restes d'une grande beauté. La Révolution avait mis un terme aux persécutions religieuses et Denis de Froment ayant perdu ses cousines, vint mourir à Uzès en 1810. C'est lui qui rapporta les portraits de ses deux oncles de Froment.

Froment Pierre. D'Uzès est assisté à Genève en 1705 (F. P.).

Ce fut probablement son fils, âgé de 9 ans, qui, au départ de son père, fut pris et mis chez les frères de la doctrine chrétienne et

1. Mme de Chambrier, *Liste des français naturalisés à Neuchatel* de 1685 à 1794.
2. Ou Otchakov.
3. Il s'appelait Jacques Keith et fut nommé maréchal en 1744.
4. Milord Maréchal était à la cour de Frédéric II, l'ami et le confident du roi de Prusse.
5. Anne-Henri de Dampmartin, né à Uzès le 30 juin 1755, fils du gouverneur de l'Uzège, colonel du 9e régiment de dragons ci-devant Lorraine, émigra en 1792 et fut à la cour de Frédéric-Guillaume de Prusse.

ALLIANCES DES FAMILLES *DE FROMENT, DE MONTOLIEU DE BEZUC ET DU ROURE*[1]

PIERRE DU ROURE, épouse, le 15 septembre 1608, MARIE DE CAMPAGNANE

dont

SCIPION, épouse DOMERGUE DAUGERS, D'UZÈS, 9 octobre 1650, mort à Londres en 1722[2].

JEANNE MARIE, qui est épousée, en premières noces, par NICOLAS DE FROMENT, seigneur de Saint-Jean de Ceirargue.

NICOLAS DE FROMENT, seigneur de Saint-Jean de Ceirargue, docteur en droit, d'Uzès,
épouse à Nîmes le 25 août 1633, en premières noces, JEANNE MARIE DU ROURE; en deuxièmes noces, FIRMINE DE BRUEIS † le 13 sept. 1672, âgée de 55 ans.

THEOPHILE DE FROMENT,
seigneur de St-Jean de Ceirargue,
† le 16 juillet 1677,
épousa, en premières noces,
MARIE DE VAUX,
dont deux fils :
NICOLAS né en 1653 † enfant.
PHILIPPE;
en secondes noces, le 16 août 1658,
ISABEAU DE BRUEIS DE FONTCOUVERTE,
† le 13 avril 1685,
dont six fils :
DANIEL † enfant,
SCIPION † enfant,
JEAN JACQUES,
PIERRE,
CÉSAR † enfant,
JEAN LOUIS, seigneur d'Aigaliers[3].

JEANNE DE FROMENT,
épouse, le 17 février 1661,
PIERRE DE MONTOLIEU, seigneur de Saint-Hippolyte de Caton,
dont sept fils :
CLAUDE, émigré en Hollande † à Genève en 1694,
JACQUES, général, major des armées du roi de Prusse,
DAVID, général de bataille des armées anglaises,
baron du Saint-Empire,
AYMAR, conseiller de Cour et d'Ambassade en Prusse,
ANTOINE, tué au siège de Philipsbourg en 1689,
LOUIS, général major des armées du roi de Prusse,
THEOPHILE, épouse en 1695, en France,
ANNE DE BORNIER, dame de Teillan.

ISABEAU DE FROMENT,
épouse le 22 septembre 1669,
JEAN JACQUES DE BRUEIS,
baron de BEZUC et de FONTCOUVERTE,
dont :
ANNE, baronne de Verfeuil
† à Berlin en 1763,
PHILIPPE DE BRUEIS, baron de Bezuc,
CHARLES † en Angleterre sans enfant,
JEANNE † non mariée,
MARIE épouse, le 22 janvier 1716,
JEAN DE BRAMARIC DE TREMONS,
Cap^ne au régiment de l'Ile-de-France,
dernière héritière de cette branche
seule restée en France.

1. Les noms en italiques sont ceux des *réfugiés*.
2. En secondes noces, il épousa MARIE BOISSIÈRES : il eut de ces deux femmes huit enfants, en partie fugitifs.
3. Famille éteinte en France.

pour lequel on payait 100 livres par an (A. H., C. 274).

Froment Philippe de, seigneur de Saint Jean de Sayrargue[1], *Froment Jean-Jacques de, Froment Pierre de, Froment Jean-Louis de, s*r *d'Aigaliers.*

Une branche des Froment s'allia aux familles du Roure, de Vaux, de Brueys, de Montolieu qui étaient toutes de la plus ancienne noblesse du pays. Les descendants devinrent seigneurs de S. Jean de Sayrargues et certainement ce fut dans ces quelques vieilles familles du diocèse d'Uzès qu'il y eut le plus grand nombre de fugitifs. Ils partirent tous; il ne resta en France qu'un seul représentant du nom pour sauver les biens de leur maison et soutenir les leurs dans l'exil. Nicolas de Froment avait épousé Marie du Roure. Son fils Théophile se maria, en premières noces, avec Marie de Vaux, qui mourut jeune, laissant deux fils, Nicolas, né à Uzès en 1653, et Philippe. Théophile de Froment se remaria avec sa cousine, Isabeau de Brueys, fille de feu noble Denis de Brueys, seigneur de Fontcouverte, baron de Collorgues. Le pacte, passé le 16 août 1658, fut publié en la forme de la religion réformée et le mariage eut lieu le 21 novembre 1658. Cet acte fut signé au château de Saint Jean (minutes de Jacques de Brueys[2], notaire royal à Saint Chaptes). De ce second mariage il eut six fils, Daniel, Scipion, Jean-Jacques, César, Pierre et Jean-Louis, baptisé le 10 février 1677. Théophile, leur père, mourut à Uzès quelques mois après la naissance de ce dernier enfant, le 16 juillet 1677[3]. « Au cimetière de l'hospital a esté enseveli noble Théophile de Froment, seigneur de S. Jean de Seyrargue, âgé de 42 ans » (État civil d'Uzès).

Philippe, fils de son premier mariage, prit du service dans l'armée. Nous lisons dans les fiches : « Noble Théophile de Froment, seigneur de S. Jean de Ceirargue est huguenot, a un

1. On écrit aussi Seyrargue et Ceyrargue. Philippe de Froment signait Sayrargue.

2. Ce notaire est nommé parmi les fugitifs d'Uzès, voy. plus haut.

3. C'est par erreur que l'abbé Rouquette le met au nombre des fugitifs de Saint-Jean de Ceyrargues, p. 221, mais il omet ses fils.

fils à l'armée » (A. H., C 45). Il revint à Uzès à la mort de son père, et eut quelques difficultés avec Isabeau de Brueis, sa belle-mère. Il refusa le don de son père du château de S. Jean et repartit pour son régiment.

Mme de Froment éleva ses enfants à Uzès, elle eut le malheur d'en perdre trois et mourut le 16 avril 1685, âgée de 44 ans. Elle fut ensevelie à Uzès, à côté de son mari, dans le cimetière de l'hôpital. Elle avait recommandé ses fils, Jean, Jacques, Pierre et Jean-Louis, à leur tante, Isabeau de Froment, sœur de leur père, femme de son frère, noble Jacques de Brueis, seigneur de Bezuc et de Fontcouverte.

Philippe de Froment fut le premier qui s'éloigna du royaume et alla s'enrôler en Angleterre avec ses cousins de Montolieu. Ses frères vinrent le rejoindre ; il ne resta à Uzès que le plus jeune qui n'avait alors que onze ans. On saisit les biens des fugitifs, deux maisons estimées à 1600 livres, dont une à la place et rue de la Fabrarie, plus celle où ils habitaient. Le 22 mai 1687, un commandement fut fait au sieur de Bezuc et autres par Poudevigne, huissier au présidial de Nîmes, pour saisir et faire vendre sur la place publique le mobilier des Messieurs de S. Jean, à cause de leur absence.

Il se composait de tapis de Turquie, tentures, rideaux, tapisseries, miroirs, meubles. Ce fut en présence de leur oncle maternel, Jean Jacques de Brueis, seigneur de Fontcouverte et d'Anne Goiranne, sa servante, que la vente fut faite à Uzès. Fabvier, notaire royal, racheta le tout pour la famille, personne ne s'étant présenté pour renchérir et offrir un prix quelconque.

Philippe de Froment, seigneur de S. Jean, avait passé le 25 mars 1682 un bail de neuf ans de sa terre de S. Jean de Sayrargue à son oncle, le sieur de Bezuc de Fontcouverte. pour la somme de 4515 francs qui fut saisie.

Sur la réclamation de leur tante, la dame de Bezuc, elle put jouir des biens des fugitifs (A. H., C. 274) dont elle leur fit toujours par-

venir les revenus. Un peu plus tard « le 30 janvier 1690, noble Jean Louis de Froment seigneur d'Aigaliers a esté maintenu aux biens de nobles Philippe Jean Jacques et Pierre les frères dudit » (A. H., C 316).

Lorsqu'il fut fait des recherches sur les maisons nobles du diocèse d'Uzès, par M. Charles de la Cour de Beauval pour qu'elles lui présentassent leurs titres, on s'adressa à Mme de Froment qui répondit :

Supplie humblement dame Isabeau de Froment, veuve de noble Jacques de Brueis, seigneur de Bézus de Fontcouverte, disant qu'à la requête du sieur de la Cour de Beauval, noble Philippe de Froment, seigneur de S. Jean de Seirarques, a esté assigné devant vous, en la personne de la suppliante, pour remettre ses titres en vertu desquels il a pris la qualité de noble et d'autant que ledit sieur Philippe de Froment est sorty du royaume pour fait de religion depuis dix ans, au moyen de quoi il est accusé mort civilement, à ces causes, veu le certificat du sieur Larnac, vostre subdélégué qui justifie que le dit sieur Philippe de Froment est sorty du royaume, il vous plaira, Monseigneur, descharger la suppliante de l'assignation donnée au dit sieur de Froment avec deffances au dit sieur de Beauval de faire aucune poursuitte à raison de ceci et faire justice.

Vingt septième aoust 1698.
Il n'a été fait aucune poursuite. (B. N. manuscrit nobles d'Uzès n° 32555.)

Les trois de Froment moururent au service du prince d'Orange. Leur dernier frère Jean Louis, qui jouissait de leurs biens étant resté à Uzès partit à sa majorité pour rejoindre ses frères[1]. La famille de Froment éteinte en France, ce fut Théophile de Montolieu, seigneur de S. Hippolyte de Caton, son cousin germain resté en France[2] qui prit le

1. Noble Jean-Louis de Froment, seigneur d'Aigaliers, signalé comme fugitif (A. N. TT 273-VI).
2. Plusieurs de ses frères et sœurs et cousins, émigrèrent en Angleterre et en Prusse, où ils firent de brillants mariages et eurent de hautes situations.

titre de Sr de S. Jean de Seyrargues; il jouit de la seigneurie et du bien par décret (A. H., C 274).

Fromentel D'Uzès, assisté à Genève en 1715 (F. P.).

B^onne DE CHARNISAY.

(*A suivre.*)

RELEVÉ DES NOMS DES PROSÉLYTES ET RÉFUGIÉS

Figurant aux Registres du Consistoire de Genève à partir de 1660 (1).

1696, 6 août.	Jaques RANDON, de Saint-Ypolite (Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard).	*REP.*
1696, 6 août.	David MAZET, de Sousordres, aux Cévennes (Soudorgues, Gard).	*REP.*
1696, 13 août.	Jean ESPRIT, de l'isle de Paros, en Grèce.	*Abj.*
1696, 13 août.	Magdeleine NINOCHE, de Vandœuvres, Savoie (act. Canton de Genève).	*REP.*
1696, 27 août.	Magdeleine TONNELIER, de Die (Drôme), veuve de Pierre Nicolas.	*REP.*
1696, 27 août.	Raymond PELLETIER, de Sorège, en Languedoc (Sorèze, Tarn).	*REP.*
1696, 27 août.	Barthélemy DUMAS, de Montpellier.	
1696, 27 août.	Guillaume DU CROS, du lieu de la Sale, en Cévennes (Lasalle, Gard).	*REP.*
1696, 27 août.	Jaques DUFOUR, de Sauze, en Languedoc (Sauve, Gard).	*REP.*
1696, 27 août.	Natal PÈRE, de Canesson, en Languedoc (Calvisson, Gard).	*REP.*
1696, 27 août.	Louyse VIGNOLE, de pr. de La Sale, en Cévennes (Lasalle, Gard).	*REP.*
1696, 27 août.	Marguerite EGERARDE, des Cévennes.	*REP.*
1696, 27 août.	Suzanne EGERARDE, sœur de Marguerite, des Cévennes.	*REP.*

(1) Voy. *Bull.* 1914-1915, p. 538-560.

1696, 27 août.	Marthe LECOSTE, de Paris.	*REP.*
1696, 27 août.	Paul DAGUE, de Montpellier.	*REP.*
1696, 27 août.	Toinette DAGUE et 2 enfants, de Montpellier, femme de Paul Dague.	*REP.*
1696, 27 août.	Marguerite POLE, de Montpellier, veuve de Jean Marquet.	*REP.*
1696, 27 août.	David D'AGUIMOND,	*REP.*
1696, 27 août.	Isabeau ASTRUGUES, femme de D. d'Aguimond.	*REP.*
1696, 1er sept.	Anthoine DE PASSION, de pr. de Vienne, en Dauphiné.	*REP.*
1696, 3 sept.	Paul MORE, de Montauban.	*REP.*
1696, 3 sept.	Charles GUÉRIN, de Die, en Dauphiné.	*REP.*
1696, 10 sept.	Dem. Suzanne REBON, fem. de M. DU CROU, de Poncharra (Savoie).	*REP.*
1696, 10 sept.	Dame Rachel TRICOT, fem. de M. Granet, de Blois.	*REP.*
1696, 10 sept.	Daniel PAPON, de Montauban.	*REP.*
1696, 10 sept.	Isaac PEIRET, de Fortunat, en Vivarais (Ardèche).	*REP.*
1696, 10 sept.	Adam ALBOUIN, de Pons, en Saintonge (Charente-Inférieure).	*REP.*
1696, 10 sept.	Samuel GRIVOT, de Daigne, en Saintonge (Baignes-Sainte-Radegonde, Charente).	*REP.*
1696, 10 sept.	Jean GUAT, de Gange (Ganges, Hérault).	*REP.*
1696, 1er oct.	Pierre PASTE, de Valence, en Dauphiné.	*REP.*
1696, 8 oct.	Jean VAL, de Cannesson, en Languedoc (Calvisson, Gard).	*REP.*
1696, 8 oct.	Guillaume MAINARD, de Saint-Côme (Saint-Côme et Marvejols, Gard).	*REP.*
1696, 8 oct.	Jean FAVIN, de Saint-Côme.	*REP.*
1696, 8 oct.	Nicolas MORAN, de Nismes.	*REP.*
1696, 8 oct.	Françoise FOUQUE, fem. de Jean Boissière, de Saint-Côme.	*REP.*
1696, 8 oct.	Jean ROUX, d'Aubenas, en Vivarais.	*REP.*
1696, 8 oct.	Marie ROUSSIÈRE, fem. de Jacques Savantine, du Vigand (Le Vigan, Gard).	*REP.*
1696, 8 oct.	Marguerite DE VIGNOLE, fem. de Jean Grozet, de Valeraube, près du Vigand (Vallarangue, Gard).	*REP.*
1696, 8 oct.	Pierrette PINTARBE, de Sumaine, en Languedoc (Sumène, Gard).	*REP.*
1696, 22 oct.	Michel SINAPINE, de la ville de Scalia, en Hongrie.	*Abj.*

1696, 22 oct.	Rostan Boissier, de Vauvers, pr. de Nismes (Vauvert, Gard).	*REP.*
1696, 22 oct.	Dem. Isabeau Regis, de Saint-Laurent, en Languedoc, fem. de R. Boissier (Saint-Laurent d'Aigouze, Gard).	*REP.*
1696, 22 oct.	Pierre-Jean-François Favier, d'Anduze.	*REP.*
1696, 5 nov.	Jean Guillaumet, de Millau, en Rouergue (Aveyron).	*REP.*
1696, 12 nov.	Sieur Estienne Tessier, d'Anduze.	*REP.*
1696, 12 nov.	Suzanne Sigarède, de Canet, pr. Montpellier (Canet, Hérault).	*REP.*
1696, 12 nov.	Marguerite Sorelle, de Nismes.	*REP.*
1696, 19 nov.	Jean Banet, de Cléran (?), pr. Bergerac.	*Abj.*
1696, 19 nov.	Michel Barraud, de Puy-Saint-Laurent (Puylaurens, Tarn).	*REP.*
1696, 26 nov.	Judith Eustache, de Bais, en Dauphiné (Baix, Isère).	*REP.*
1696, 10 déc.	Pierre Mourgues, de Saint-Hypolite (Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard).	*REP.*
1696, 10 déc.	Jean Despie, de Saint-Hypolite.	*REP.*
1696, 24 déc.	Isaac Soillier, de Pont-de-Camaret (Pont-de-Camarès, Aveyron).	*REP.*
1696, 24 déc.	Samuel Fleury, de Tours.	*REP.*
1696, 24 déc.	Durand Giron, du Pont-en-Royan (Isère).	*REP.*
1696, 31 déc.	Anne De Culat, de Mazamet (Tarn), pr. de Castres, fem. de sieur Cabidel.	*REP.*
1696, 31 déc.	Jaques Monadier, de Negrin (?), pr. Mazamet (Tarn).	*REP.*
1696, 31 déc.	Paul Brochet, de la vallée de Luzerne (Piémont).	*REP.*
1697, 21 janv.	Dauphine Soulache, de Nismes.	*REP.*
1697, 4 fév.	Judith Germiner, de Vinsobre, Dauphiné (Vinsobres, Drôme), veuve de Tobie d'Aragnon.	*REP.*
1697, 4 fév.	Jaques Baumet, de Saint-Gonin (?), pr. Nismes.	*REP.*
1697, 4 fév.	Isabeau Jaume, de Saint-Gonin, pr. Nismes, fem. de Jaques Baumet.	*REP.*
1697, 11 fév.	Jeanne Jantet, de Robon, Dauphiné (Roybon, Isère).	*REP.*
1697, 11 fév.	Jean Ageron, de Saint-Gonin (?), pr. Nismes.	*REP.*

1697, 11 fév.	Marie Ageron, de Saint-Gonin (?), en Dauphiné.	*REP.*
1697, 25 fév.	Marie Mozac, du Languedoc, veuve de Jean de Lage.	*REP.*
1697, 25 fév.	Théodore de Lage, fils de Jean, du Languedoc.	*REP.*
1697, 25 fév.	Anne Privade, de Nismes.	*REP.*
1697, 11 mars.	Anthoine Belon, du Vigand, aux Cévennes (Le Vigan, Gard).	*REP.*
1697, 11 mars.	Suzanne Maugeois, de Montflanquin, en Agenois (Lot-et-Garonne).	*REP.*
1697, 1er avril.	Dem. Rose Suplice, d'Anduze, en Languedoc.	*REP.*
1697, 1er avril.	Jeanne Suplice, d'Anduze, en Languedoc.	*REP.*
1697, 1er avril.	Sieur Jacques Sorin, de Nismes.	*REP.*
1697, 1er avril.	Jaques Tribut, de Cenobre, aux Cévennes (Vézenobres, Gard).	*REP.*
1697, 8 avril.	André Aqueton, de Lormarin, en Dauphiné (Lourmarin, Vaucluse).	*REP.* *REP.*
1697, 8 avril.	Anne Molestier, de Lormarin, en Dauphiné, fem. de A. Aqueton.	*REP.*
1697, 8 avril.	Jeanne Guillot, de Loriol, en Dauphiné.	*REP.*
1697, 8 avril.	Denise Sermoticon, de Veigy (Haute-Savoie).	*Abj.*
1697, 8 avril.	M. Anthoine Virier, de Robon, en Dauphiné (Roybon, Isère).	*REP.*
1697, 8 avril.	Dem. Geneviève Janvier, de Robon, en Dauphiné (Roybon, Isère), fem. de A. Virier.	*REP.*
1697, 8 avril.	Dame Marguerite Janvier, de Robon, en Dauphiné.	*REP.*
1697, 22 avril.	Sieur Jean Feronce, de pr. de Grenoble.	*REP.*
1697, 22 avril.	Isaac Le Moynan, du Pont-de-Vesle, en Bresse (Pont-de-Veyle, Ain).	*REP.*
1697, 29 avril.	Pierre Nier, de Combovin, en Dauphiné (Drôme).	*REP.*
1697, 13 may.	Jean Esprit, de Monery (?), pr. Avignon, prestre et religieux recollet.	*Abj.*
1697, 13 may.	Louyse Robière, de Saint-Jean-de-Gardonningue (Saint-Jean-du-Gard, Gard), Cévennes.	*REP.*
1697, 18 may.	Gaspard Boissière, d'Anduze.	*REP.*
1697, 18 may.	Françoise Danjarrasse, d'Anduze, fem. de G. Boissière.	*REP.*

1697, 18 may.	Anne Riche, d'Anduze.	*REP.*
1697, 20 may.	Jean Aussignargue, d'Uzès.	*REP.*
1697, 20 may.	César La Roche, de Nérac (Lot-et-Garonne).	*REP.*
1697, 27 may.	Jaques Taveine, de pr. d'Alais, Cévennes.	*REP.*
1697, 27 may.	André Carron, de Grenoble.	*REP.*
1697, 27 may.	David Loudoran, de Bédérieux, en Languedoc (Bédarieux, Hérault).	*REP.*
1697, 27 may.	Moïse Fournier, de Clérac (Clairac, Lot-et-Garonne).	*REP.*
1697, 3 juin.	Claude Emas, de Vitry-le-François (Marne).	*REP.*
1697, 10 juin.	Sieur François d'Alegot, du Dauphiné.	*REP.*
1697, 10 juin.	Dem. Anne de Liverne, de Saint-Hypolite (Gard), en Languedoc.	*REP.*
1697, 17 juin.	Isaac Aporti, de Saule (Sauve, Gard), en Languedoc.	*REP.*
1697, 17 juin.	Dem. Clauda La Pize, de Courteson (Courthézon, Vaucluse).	*REP.*
1697, 17 juin.	Suzanne Vincent, de Baiz, en Vivarais (Baix, Ardèche).	*REP.*
1697, 1 juill.	Pierre Lefebvre, de Paris.	*REP.*
1697, 1 juill.	Anne Saroy, de Paris, fem. de P. Lefebvre.	*REP.*
1697, 1 juill.	Pierre Cossac, de Montauban.	*REP.*
1697, 8 juill.	Dem. Judith de Lanau, de Grenoble.	*REP.*
1697, 22 juill.	Jean Coniac de Combrieux, de Châlons (Marne), prêtre (renv. en Suisse), Champagne.	*Abj.*
1697, 22 juill.	Pierre Boni, de Carnolet, par. de Saint-Sébastien aux Cévennes (Gard).	*REP.*
1697, 22 juill.	Pierre Ours, de Bèze (Collet-de-Dèze), en Cévennes.	*REP.*
1697, 22 juill.	Jeanne Aubrestine, de Montagnac, en Languedoc (Hérault).	*REP.*
1697, 22 juill.	Geneviève du Cros, de Dieulefit, en Dauphiné (Drôme).	*REP.*
1697, 22 juill.	Dame Françoise de Rousset, Saint-Hypolite-en-Cévennes (Gard), veuve de M. Fr. Mallet, ministre.	*REP.*
1697, 22 juill.	Isaac Pandossier, du Bas-Languedoc.	*REP.*
1697, 5 août.	Claire Lamande, veuve de David La Motte, de Bussi, duché de Bourgogne (Buxy, Saône-et-Loire),	*REP.*

1697, 5 août.	Jaques Ferrier, d'Uzès.	*REP.*
1697, 12 août.	Jeanne Reboutier, fem. de Michel Tourret, de Saint-Jean-de-Gardonningue (Gard).	*REP.*
1697, 12 août.	Nicolas Daraucourt, d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or).	*REP.*
1697, 12 août.	Bonaventure Conot, de Monteran (Montaren), pr. d'Uzès.	*REP.*
1697, 12 août.	Marie Gaibaye, de Saint-Jean-de-Gardonningue (Gard).	*REP.*
1697, 12 août.	Jeanne Teissière, d'Anduze.	*REP.*
1697, 12 août.	Marie Payen, de Canan (?), en Dauphiné.	*REP.*
1697, 26 août.	François Blanc, de Die, en Dauphiné.	*REP.*
1697, 31 août.	Jaques Soulier, de Saume, en Languedoc (Sauve, Gard).	*REP.*
1697, 31 août.	David Coste, de Gascogne.	*REP.*
1697, 31 août.	Paul Voyene, de Loudun (Vienne).	*REP.*
1697, 31 août.	Samuel Lorrain, de Loudun (Vienne).	*REP.*
1697, 2 sept.	Jean Jaunin, de Pragela (en Piémont).	*REP.*
1697, 2 sept.	Jeanne Taissier, de Besse, en Dauphiné (Baix, Isère).	*REP.*
1697, 2 sept.	Jean Cachard, de la par. de Tassay? en Bellay.	*REP.*
1697, 2 sept.	Jean Dufel, de Langlade (Gard).	*REP.*
1697, 2 sept.	Hercule Peyrobe, du Collet-de-Bèze, en Cévennes (Collet-de-Dèze, Lozère).	*REP.*
1697, 9 sept.	Jean Roubière, de Monteran, en Languedoc (Montaren, Gard).	*REP.*
1697, 16 sept.	Claude Sivaz, de Cor, en Dauphiné (Corps, Isère).	*Abj.*
1697, 16 sept.	Sr. Jaques de La Cource, de Cardet, en Languedoc (Gard).	*REP.*
1697, 23 sept.	Jean Adol, d'Uzès.	*REP.*
1697, 23 sept.	Jaques de Rochebourg, de Loudun, en Poitou (Vienne).	*REP.*
1697, 7 oct.	Dem. Peloche, du Dauphiné.	*REP.*
1697, 4 nov.	Charles Évesque, de Saint-Maurice, en Languedoc (Gard).	*REP.*
1697, 4 nov.	Isabeau Bonet, fem. de Ch. Évesque, de Saint-Maurice, en Languedoc (Gard).	*REP.*
1697, 18 nov.	Diane Arnaud, de Bourdeaux, en Dauphiné (Drôme).	*REP.*
1697, 25 nov.	Jacob Neveu, de Paris.	*REP.*

1697, 25 nov.	Fleurice Moulin, de Lyon, fem. de J. Neveu.	*REP.*
1697, 16 déc.	Jean Grigorovites, de Baturin, Petite Russie, né dans la religion grecque.	*Abj.*
1697, 16 déc.	François Bonnan, de Pont-en-Royan, Dauphiné.	*REP.*
1697, 16 déc.	Isabeau Perrot, de Pont-en-Royan, Dauphiné, promise de Fr. Bonnan.	*REP.*
1698, 13 janv.	Jaques Artaud, de Meins, en Dauphiné (Mens, Isère).	*REP.*
1698, 13 janv.	Marie Arnaud, de La Mure, en Dauphiné.	*REP.*
1698, 13 janv.	Gaspard Requex, de Maconnex, pays de Gex (Maconnex, Ain).	*REP.*
1698, 10 fév.	Jaques Quibou, de Paris.	*REP.*
1698, 17 fév.	Anthoine Lion, de Turin.	*Abj.*
1698, 24 fév.	Denis Pansier, d'Alais, en Languedoc.	*REP.*
1698, 24 mars.	François Requex, de Grilly, pays de Gex (Ain).	*REP.*
1698, 24 mars.	Anthoine Fondany, de Castres.	*REP.*
1698, 31 mars.	Sieur Jean Favier, d'Anduze.	*REP.*
1698, 31 mars.	Dame Isabeau Favier, fem. de Jean, d'Anduze.	*REP.*
1698, 31 mars.	Barthélemy Mermier, de Lancy, Savoie (Act[t] canton de Genève).	*Abj.*
1698, 7 avril.	Gaspard Agemar, d'Anduze.	*REP.*
1698, 14 avril.	Marguerite Bouche, de Prémosson, en Provence, fem. de Sr. Gabriel Rivennes, de Grenoble (Puimoisson, Basses-Alpes).	*REP.*
1698, 14 avril.	Magdelaine Boissonne, de Montpellier, fem. de Élie Gendron, de Nismes, et son fils.	*REP.*
1698, 14 avril et 5 may.	Élie Gendron, de Nismes.	*Abj.*
1698, 21 avril.	Charles de Villeneufve, de Sorette de Vans, en Provence (Vence, Var).	*Abj.*
1698, 21 avril.	Louys Anglade, assisté de Pierre Berger, de Sainte-Afrique, en Rouergue (Aveyron).	*REP.*
1698, 21 avril.	Jean Perrat, de Casteljaloux, en Gascogne (Lot-et-Garonne).	*REP.*
1698, 28 avril.	Louys Soulier, de Vic, en Languedoc (Vic-le-Fesq, Gard).	*REP.*

1698, 28 avril.	Pierre Coste, d'Orte (?), en Languedoc (Postes ?, Gard).	*REP.*
1698, 28 avril.	Pierre Sauvaire, de Saint-Ypolite (Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard).	*REP.*
1698, 28 avril.	Christian Roquelode, de Nismes.	*REP.*
1698, 28 àvril.	Étienne Francoin, de Tonnens, en Guienne (Tonneins, Lot-et-Garonne).	*REP.*
1698, 28 avril.	Jeanne Naville, d'Anduze.	*REP.*
1698, 28 avril.	Jaques Prade, de Mazamet, en Languedoc.	*REP.*
1698, 28 avril.	Élie Bernardoue, de Mazamet, en Languedoc.	*REP.*
1698, 28 avril.	Pierre Carbonnière, de Castres.	*REP.*
1698, 28 avril.	Françoise Magnin, de Castres.	*REP.*
1698, 28 avril.	Pierre Ponce, de Castres.	*REP.*
1698, 28 avril.	Moyse Jossau, de Saint-Ambroix, en Languedoc.	*REP.*
1698, 28 avril.	Anthoine Rousseau, de Sens, en Bourgogne.	*Abj.*
1698, 5 may.	Élie Gindron, de Nismes.	*Abj.*
1698, 5 may.	Rhénée, de Prully, en Touraine (Preuilly, Indre-et-Loire).	*REP.*
1698, 12 may.	Louyse d'Arvens, de Saune, en Cévennes (Sauve, Gard).	*REP.*
1698, 19 may.	Jaques François, de Saint-Rome-de-Tarve, en Rouergue, (Saint-Rome-de-Tarn, Aveyron).	*REP.*
1698, 19 may.	Jean Fore, de Preslenche (?), en Provence, pr. de Cisteron.	*REP.*
1698, 26 may.	M. le marquis de Carlot, seign. de Marcilly, pr. de Castres.	*REP.*
1698, 26 may.	Sieur Anthoine Jour, de Castres.	*REP.*
1698, 26 may.	Jaques Tenevail, de Castres.	*Abj.*
1698, 2 juin.	Sieur Pierre La Barthe, de Gineste (?), en Languedoc.	*REP.*
1698, 2 juin.	Isaac Héritier, d'Uzès.	*REP.*
1698, 2 juin.	Madeleine de Mazac, fem. de I. Héritier, d'Uzès.	*REP.*
1698, 2 juin.	Toinette de Lagerie, de Puy-Laurens (Tarn).	*REP.*
1698, 9 juin.	Magdeleine Maciate, de la Grave-de-Puy-Laurens, fem. de David Torrette.	*REP.*
1698, 9 juin.	Anna Torrette, fille de D. Torrette, de la Grave-de-Puy-Laurens.	*REP.*

1698, 9 juin.	Matthieu SELVA, de la Grave-de-Puy-Laurens.	*REP.*
1698, 9 juin.	François BARBU, de Vallerobe, en Languedoc (Valleraugue, Gard).	*Abj.*
1698, 9 juin.	Pierre SOULIER, du Chailac, en Vivarais (Le Chaylard, Ardèche).	*REP.*
1698, 9 juin.	Jeanne COLAR, fem. de P. Soulier, du Chailac, en Vivarais.	*REP.*
1698, 16 juin.	Dem. Pernette DE VIGNOLE, de la Sale, en Cévennes (Lasalle).	*REP.*
1698, 16 juin.	André CAMPIN, de Nismes.	*REP.*
1698, 16 juin.	Anthoine ROUSSELAT, de Saint-Antonin, en Rouergue, pr. de Montauban (Tarn-et-Garonne).	*REP.*
1698, 23 juin.	Samuel PRIEUR, de Thouard, en Poiton (Thouars, Deux-Sèvres).	*REP.*
1698, 23 juin.	Pierre LA SELLE, de Puy-Laurens.	*REP.*
1698, 23 juin.	Antoinette BIGOT, de Puy-Laurens, fem. de P. La Selle.	*REP.*
1698, 14 juill.	Jaques D'ORTOU, de Béziers, en Languedoc.	*REP.*
1698, 14 juill.	Anthoine SEISSEL, de Millau, en Rouergue.	*REP.*
1698, 14 juill.	Paul SEISSEL, fils d'Anth. de Millau, en Rouergue.	*REP.*
1698, 14 juill.	Pierre JORDAN, de Montpellier.	*REP.*
1698, 14 juill.	Marie CORTILIARD, de Millau, en Rouergue, fem. de Anth. Seissel.	*REP.*
1698, 28 juill.	Isabeau DE CORNEILLE, de la Sale (Lasalle).	*Abj.*
1698, 28 juill.	Jeanne PLANTIER, de Castres, fem. d'Anthoine Brindier.	*REP.*
1698, 28 juill.	Isabeau D'AOURE, de Castres, fem. de François Magniet.	*REP.*
1698, 28 juill.	Isabeau DE LACABON, de Castres.	*REP.*
1698, 28 juill.	David CONDONNIER, de Castres.	*REP.*
1698, 28 juill.	Anthoine VERDON, de Castres.	*REP.*
1698, 4 août.	Jacob FOLQUE, de Gap, en Dauphiné.	*REP.*
1698, 11 août.	Isabeau PAGAN, de Saune, aux Cévennes (Sauve), fem. de M. Cavalier.	*REP.*
1698, 11 août.	Sieur Jaques GUY, de Bédérieux, en Languedoc (Bédarieux).	*REP.*
1698, 11 août.	Jean VOITEL, de Vigan.	*REP.*
1698, 11 août.	Claudine GAZELIN, de Pontarly, en Franche-Comté (Pontarlier, Doubs).	*Abj.*

1698, 25 août.	Isabeau Roy, fem. de Sieur P. Flaman, d'Anduze (Gard).	*REP.*
1698, 25 août.	Sieur Adrien Farauge, de Montpellier.	*REP.*
1698, 25 août.	Françoise Blondel, d'Argentan, en Normandie, femme de Simon La Boule, d'Esvan, en Languedoc (Les Vans, Ardèche).	*Abj.*
1698, 1 sept.	Jean Cavusse, de Saint-Hypolite, en Languedoc.	*REP.*
1698, 1 sept.	Suzanne Corillier, de Robon, en Dauphiné, fem. de J. Cavusse.	*REP.*
1698, 8 sept.	Judith Gautier, de la vallée de Queiras (Hautes-Alpes).	*REP.*
1698, 8 sept.	Simon Delor, d'Alaix.	*REP.*
1698, 15 sept.	Dame Isabeau de Lubière, de Montpellier, fem. de M. de Melon.	*REP.*
1698, 22 sept.	Magdeleine Razourte, de Caneiras, pr. Nismes, veuve de François Savatier, avec 2 fils et 2 filles (Caveirac, Gard).	*REP.*
1698, 29 sept.	Isaac Julien, de pr. de Die, en Dauphiné.	*REP.*
1698, 6 oct.	Jean-François Clerc, de Crest, en Dauphiné.	*REP.*
1698, 6 oct.	Lambert Morel, d'Anduze.	*REP.*
1698, 13 oct.	Pierre Trassier, de Bédérieux, en Languedoc (Bédarieux, Hérault).	*REP.*
1698, 13 oct.	David Rabot, de Bédérieux, en Languedoc.	*REP.*
1698, 13 oct.	Charles Durand, de Bédérieux, en Languedoc.	*REP.*
1698, 20 oct.	Pierre Chaict, de Saint-Julien, en Vivarais (Saint-Julien-la-Brousse, Ardèche).	*REP.*
1698, 20 oct.	Jaques Torrette, de Villemagne (?), en Dauphiné.	*REP.*
1698, 20 oct.	Jean Jasse, de Villemagne, en Dauphiné (Villeurbane(?) Isère).	*REP.*
1698, 25 (soit 27) oct.	Dame Isabeau de Capon, de Montpellier, fem. de Noble Anthoine de Riccard.	*REP.*
1698, 25 (soit 27) oct.	Claude Roux, de Fombronne, en Dauphiné, pr. de Crest (Fontbonne, (?) Vaucluse).	*Abj.*
1698, 3 nov.	Dem. Jeanne Roux, de Puy-Laurens, Languedoc, veuve de M. de Comaret.	*REP.*

1698, 3 nov.	Judith GINTE, de Puy-Laurens, en Languedoc, fem. de Jean La Prat.	*REP.*
1698, 3 nov.	Pierre MALMAZET, de Sommières.	*REP.*
1698, 10 nov.	Simon LABORDE, de pr. d'Ortès, en Béarn (Orthèz, Basses-Pyrénées).	*REP.*
1698, 10 nov.	David CABROT, de Bressac (Brassac) pr. Castres (Haut-Languedoc).	*REP.*
1698, 17 nov.	Jeanne JOU, d'Annonay, veuve de Jos. Falque.	*REP.*
1698, 17 nov.	Dem. Marie DE CONTE, de Réalmont (Tarn), en Albigeois, veuve de M. Dagaux, ministre.	*REP.*
1698, 17 nov.	Dem. Louyse DAGAUX, fille du feu ministre, de Réalmont en Albigeois.	*REP.*
1698, 17 nov.	Dem. Marie ODIBERT, de Saint-Ypolite (Gard). St-Hippolytte-du-Fort.	*REP.*
1698, 24 nov.	Anthoine DE VIT, de Railas (?), en Bas-Languedoc (Junas (?), Gard).	*REP.*
1698, 1 déc.	Simonin GELVAN, de Castres.	*REP.*
1698, 1 déc.	Pierre ALZAN, de Castres.	*REP.*
1698, 1 déc.	Paul REL, de Pont-de-Montalet, au Gévaudan (Pont-de-Monvert, Lozère).	*REP.*
1698, 1 déc.	Jean MILLIERAY, de Castres.	*REP.*
1698, 1 déc.	Anthoine BONNET, d'Alaix.	*REP.*
1698, 1 déc.	Jeanne LA FORTIÈRE, de Sauve, en Languedoc.	*REP.*
1698, 1 déc.	Catherine CESQUIETTE, de Sauve, en Languedoc.	*REP.*
1698, 1 déc.	Isaac LA ROQUE, de Molinier (Molinier (Tarn-et-Garonne).	*REP.*
1698, 1 déc.	Pierre BERNIN, de Nérac.	*REP.*
1698, 1 déc.	Samuel LESCALET, de Castres.	*REP.*
1698, 8 déc.	Pierre BULIOT, d'Uzès.	*REP.*
1698, 15 déc.	Pierre D'ASSONVAL DE PIERRE-PON, de Castres.	*REP.*
1698, 15 déc.	Daniel DE LOZE, de Saint-Anguior, Cévennes (Saint-Ambroix (?) Gard).	*REP.*
1698, 22 déc.	Esther BIDAILLE, de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), veuve de G. Picard.	*REP.*
1698, 22 déc.	Isabeau JOSSIAU, de Romans, Dauphiné (Drôme).	*REP.*
1699, 2 fév.	Jean BERNOM, de Meins, en Dauphiné (Mens, Isère).	*Abj.*

1699, 2 fév.	Jean Pelet, d'Orange (Vaucluse).	REP.
1699, 9 fév.	Louis Audiac, de Mirebel, Dauphiné (Miribel, Drôme).	REP.
1699, 9 fév.	Simon Brunet, de Valdrome, Dauphiné (Drôme).	REP.
1699, 9 fév.	Jean-Jaques Soleirette, des Cévennes.	REP.
1699, 9 mars.	Sieur Noé Cabrol, de Castres.	REP.
1699, 23 mars.	Claudine Cheminan, de Loriol, Dauphiné (Drôme).	REP.
1699, 31 mars.	Paul Cuau, de Lusignan, Poitou (Vienne).	REP.
1699, 31 mars.	Jaques Piguin, de Caseneuve (?) en Poitou (Jazeneuil (?) Vienne).	REP.
1699, 6 avril.	Jean-Louis Borri, de Logra, Pays de Gex (Ain).	Abj.
1699, 6 avril.	Pernette Roc, du Petit-Saconnex, pays de Gex, sa fem. (actuellement canton de Genève.)	REP.
1699, 6 avril.	Jocoma Delayderrier, de Pouilly, pays de Gex.	REP.
1699, 6 avril.	Mia Vualliet, de Chalais, pays de Gex (Challex, Ain).	REP.
1699, 6 avril.	Jean-François Branchu, de Chalais, Pays de Gex.	REP.
1699, 6 avril.	Gabriel Ravanel, d'Uzès, Languedoc.	REP.
1699, 13 avril.	Daniel Sale, d'Alais, en Languedoc.	REP.
1699, 25 may.	Étienne Taissier, de Saint-Michel, Cévennes.	REP.
1699, 25 may.	Antoine Reveran, de Saint-Michel, (Saint-Michel-de-Dèze, Lozère).	REP.
1699, 25 may.	Pierre Privas, des Cévennes.	
1699, 25 may.	Joel Dragau, de Soubise, pr. La Rochelle (Charente-Inférieure).	REP.
1699, 25 may.	Paul-Jacob Barthélemy, de Villeneuve, pr. Nemours (Seine-et-Marne).	REP.
1699, 25 may.	Claudine Privas, des Cévennes.	REP.
1699, 25 may.	Marie Reveran, des Cévennes.	REP.
1699, 25 may.	Magdeleine Gonsorde, des Cévennes.	REP.
1699, 25 may.	Jaques Masson, de Na, Pays de Gex (Naz, Ain).	REP.
1699, 25 may.	Jeanne-Antoine Pegui, de Gex (Ain).	REP.
1699, 25 may.	Mie Schervet, de Gex (Ain).	REP.
1699, 25 may.	Louyse Falque, d'Annecy (Savoie).	Abj.
1699, 25 may.	Adam Debreux, du Vivarais.	REP.

1699, 25 may.	Claudine Montelet, d'Armance (Hermance), Savoie (actuellement canton de Genève).	*Abj.*
1699, 1 juin.	Théodore Maleville, de Saint-André, Cévennes (Saint-André-de-Valborgne, Gard).	*REP.*
1699, 1 juin.	Jean-Pierre Gervais, de Penin (?), Cévennes.	*REP.*
1699, 1 juin.	Pierre Motet, de Nismes.	*REP.*
1699, 8 juin.	Marie Laltier, de Nérac.	*REP.*
1699, 8 juin.	Marie Caillau, de Nérac.	*REP.*
1699, 8 juin.	Marthe Caillau, de Nérac.	*REP.*
1699, 8 juin.	Jeanne Caillau de Nérac.	*REP.*
1699, 8 juin.	Anne Sequi, de près de Nérac.	*REP.*
1699, 8 juin.	Mosse Sagnac, de Tonin (Tonneins).	*REP.*
1699, 8 juin.	Jean Caillau, de Nérac.	*REP.*
1699, 8 juin.	Claire Castagnac, de Nérac.	*Abj.*
1699, 22 juin.	Antoine Abry, de Larbenc, en Dauphiné (L'Albenc, Isère).	*REP.*
1699, 22 juin.	Pierre Abry, de Larbenc, en Dauphiné.	*REP.*
1699, 22 juin.	Isabeau Montanise, de Voret, pr. Grenoble (Voreppe, Isère), veuve de Benoit Forel.	*REP.*
1699, 22 juin.	Esther Gaboret, de Saint-Savignien, en Saintonge (Saint-Savinien, Charente-Inférieure), veuve de Jaques Balar, de Saintonge.	*REP.*
1699, 13 juill.	Isabeau Dival, du Vigan, aux Cévennes.	*REP.*
1699, 13 juill.	Jean Bresson, du Vigan, aux Cévennes.	*REP.*
1699, 20 juil.	Isabeau Manever, de Sainte-Grève, Vivarais (Saint-Agrève, Ardèche).	*REP.*
1699, 27 juil.	Marquis Gas, de Réalmont, Albigeois (Tarn).	*REP.*
1699, 27 juil.	Pierre Definod, du pays de Gex (Ain).	*REP.*
1699, 3 août.	Jeanne Sinton, de Nismes, fem. de Cl. Guet.	*REP.*
1699, 3 août.	Françoise Guet, de Nismes, fille de Cl. Guet.	*REP.*
1699, 3 août.	Madeleine Camus, de Nismes, veuve de Louys Agor.	*REP.*
1699, 3 août.	Gaspard Dort, de Béziers (Hérault).	*REP.*
1699, 3 août.	Guillaume Menar, de Sincome (Saint-Côme, Gard).	*REP.*
1699, 3 août.	François Vincent, de Canisson, Languedoc (Calvisson, Gard).	*REP.*

1699, 3 août.	Jeanne de VALGELIEN, de Marnège (?) fem. de Pierre Bastin.	*REP.*
1699, 3 août.	Anne de BAGAR, du Vigan.	*REP.*
1699, 24 août.	Marie VIALA, de Réalmont, fem. de sieur Gaspar Azemar.	*REP.*
1699, 24 août.	Anne FAGET, de Beauvoisin (Gard).	*REP.*
1699, 29 août.	Isabeau CHEVALIER, de Brenier, pr. Rhobon (Roybon, Isère), Dauphiné, veuve de Pierre Schevelan.	*REP.*
1699, 29 août.	Jean SERRE, des Cévennes.	*REP.*
1699, 31 août.	Joseph BERTIN, de Castelnau (Castelnau-de-Brassac, Tarn).	*REP.*
1699, 31 août.	Mathieu LAFITE, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Abel DEJEAN, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Pierre SOUSTÈDE, de Saint-Fresan, Cévennes (Saint-Frézal, Lozère).	*REP.*
1699, 31 août.	Pierre DAILLADOUX, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Jean COMBLAT, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Pierre COMBLAT, fils de Jean Comblat, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Pierre FIGUET, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Siste DALLI, de Grenoble.	*REP.*
1699, 31 août.	Pierre SAUVER, de Nismes.	*REP.*
1699, 31 août.	Daniel SERVAN, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Jean MALE, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Jacques TISSIER, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Esther SÈVE, de Castres.	*REP.*
1699, 31 août.	Jeanne PONVERT, de Nérac.	*REP.*
1699, 31 août.	Jeanne CASTAN, de Tonnins (Tonneins).	*REP.*
1699, 31 août.	Isabeau VOUSSE, de Tonnins.	*REP.*
1699, 7 sept.	Jeanne JOUQUET, de Montpellier.	*REP.*
1699, 7 sept.	Jeanne JOUQUET, de Tonnins, fille de Jeanne Jouquet.	*REP.*
1699, 7 sept.	Michel BELAY, de Jumeau, pr. Essortille (Is-sur-Tille, Côte d'Or).	*REP.*
1699, 7 sept.	Élie DURADE, de Réalville, pr. Montauban (Tarn-et-Garonne).	*REP.*
1699, 7 sept.	Abel DURADE, de Réalville, près Montauban, fils de Élie Durade, ay. abj. dans le lieu de sa naissance.	*REP.*
1699, 14 sept.	Pierre COUTELLE, de St-Jean-de-Gardonningue (Cévennes, Gard).	*REP.*
1699, 21 sept.	Nicolas BOUILLI, de Meaux, en Brie (Seine-et-Marne).	*Abj.*
1699, 5 oct.	André de BAUDEMONT, du vois. d'Alençon (Orne).	*REP.*

1699, 12 oct.	Isabeau LAURENCE, de pr. du Vigan.	*REP.*
1699, 19 oct.	Nicolas ROCH, de Fernex (Ain).	*REP.*
1699, 19 oct.	Paul D'ASPRE, de Trième (Trièves, Isère ou Drôme), fils de Michel.	*REP.*
1699, 19 oct.	Marie PONCET, de Trième, Vve de Michel d'Aspre.	*REP.*
1699, 2 nov.	Isaac FERRIÈRE, de Montauban.	*REP.*
1699, 2 nov.	Pierre DONZIEU, de Montauban.	*REP.*
1699, 2 nov.	Thoinette RUGEOL, de Montauban, fem. de Isaac Ferrière.	*REP.*
1699, 2 nov.	Antoinette VERNETTE, de Maruejolz (Marvéjols, Gard) fem. de Gabriel Tomassi.	*REP.*
1699, 2 nov.	Jeanne DU BOUSQUET, de Montauban, fem. de Paul Ferrière, de Montauban.	*REP.*
1699, 9 nov.	Pierre RIVIÈRE, de Ponssèges, en Poitou (Pouzauges, Vendée), corroyeur.	*REP.*
1699, 9 nov.	Jeanne BIDAL, de Montauban, fem. de P. Falière.	*REP.*
1699, 16 nov.	Jean-Baptiste de MAES (MAEIS, MACIS), de Carigna, en Piémont.	*Abj.*
1699, 16 nov.	Paul BERNARD, de Castres.	*REP.*
1699, 16 nov.	Paul MARFINE, de Figeac (Lot).	*REP.*
1699, 16 nov.	Jean GARDE, de St-Antonin (Tarn-et-Garonne).	*REP.*
1699, 16 nov.	Pierre FARQUIEL, de Montauban.	*REP.*
1699, 23 nov.	Joseph LAQUEILLE, de Toulouse.	*REP.*
1699, 23 nov.	Paul PANTASSIER, de Collet de Vaisse, Languedoc (Collet-de-Dèze, Lozère).	*REP.*
1699, 23 nov.	Suzanne PANTASSIER, de Collet-de-Vaisse, fille de Paul Pantassier.	*REP.*
1699, 23 nov.	Mathieu GELAS, de la Coste-St-André (Isère).	*REP.*
1699, 23 nov.	Alexandre PHILES, de Mens, en Dauphiné.	*REP.*
1699, 23 nov.	Pierre GRIMANE, de Realville (Tarn-et-Garonne).	*REP.*
1699, 23 nov.	Marguerite CORBESSASSE, d'Anduze.	*REP.*
1699, 23 nov.	Marie RAVIOT, d'Yssortille, en Bourgogne (Is-sur-Tille, Côte-d'Or).	*REP.*
1699, 30 nov.	Jean BARBAT, de Montauban.	*REP.*
1699, 30 nov.	Marc SOBEYRAN, de Massillargues (Gard).	*REP.*
1699, 30 nov.	Marguerite SARTE, de Vauvert (Gard) femme de Marc Sobeyran.	*REP.*

1699, 14 déc.	Joseph Vidal, de Montauban.	*REP.*
1699, 14 déc.	Leonnel Arbis, de Montauban.	*REP.*
1699, 14 déc.	Jean Assier, de Montauban.	*REP.*
1699, 14 déc.	Catherine La Place, de Montauban, fem. de Jean Hugon.	*REP.*
1699, 14 déc.	Isabelle Hugon, de Montauban, fille de Jean Hugon.	*REP.*
1699, 14 déc.	Suzanne Gindet, de Niort, en Poitou (Deux-Sèvres) venant prés[t] de Montpellier.	*REP.*
1699, 21 déc.	Louis Eyraud, de Grenoble.	*REP.*
1699, 21 déc.	Isabeau Barroye, de Tonneins, fem. de Jean Castan.	*REP.*
1699, 21 déc.	Adam Bougi, de Generac, en Languedoc.	*REP.*
1699, 21 déc.	Marie Bertrand, de Fenestrelle (Htes-Alpes).	*REP.*
1699, 21 déc.	Perrine Definod, de St-Jean, pays de Gex (St-Jean-de-Gonville, Ain).	*REP.*
1699, 28 déc.	Sara Durand, de Nîmes.	*REP.*
1699, 28 déc.	Pierre Modins, de Leyrac, en Guienne (Layrac, Lot-et-Garonne).	*REP.*
1699, 28 déc.	Jean Jalaquier, de Cassignole, pr. d'Anduze (Cassagnoles, Gard).	*REP.*

(*A suivre.*) F. Reverdin.

Mélanges

LE MEURTRE DE LOUIS AYMÉ
ÉPISODE DE LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION
A GAP, EN DAUPHINÉ

On connaît suffisamment la marche des événements dans la première guerre de religion en Dauphiné, on en connaît les acteurs les plus en vue, le baron des Adrets, Montbrun, Furméyer, etc., les dates les plus importantes, mais on en connaît fort peu les détails. On aimerait cependant à se rendre compte du caractère spécial de cette guerre civile, on voudrait savoir ce que pensaient exactement ceux qui y prirent part, quelles étaient leurs relations les uns avec les autres; on voudrait, en un mot, donner à cette période historique un peu de la vie et du relief qui lui manquent, et on ne peut y arriver qu'en l'étudiant dans ses plus petits détails.

Pour donner un exemple frappant de ce que j'avance, quelqu'un se doutait-il avant que j'eusse découvert les alliances du réformateur Farel avec la plupart des familles nobles du Gapençais les plus ardentes en faveur du protestantisme, de l'influence considérable que la famille Farel avait eue dans notre région sur ce premier soulèvement? Aucun historien, en écrivant le nom du capitaine Antoine Rambaud de Furméyer, premier chef des protestants du Gapençais, s'était-il douté qu'il était frère du prévôt apostat du chapitre de Gap, qui l'avait poussé à

faire appel aux armes, et cousin de Guillaume Farel [1]?

Pas un historien ne s'était douté de cela, ni Chorier, ni Long, ni Gautier, ni Charronnet [2] et cette ignorance est cause qu'ils ont mal compris la première guerre de religion dans le Haut-Dauphiné et ignoré ses causes secrètes. Quant à l'abbé Guillaume, il a pu encore avant sa mort utiliser toutes mes découvertes dans cet ordre d'idées.

La première guerre de religion dans le Haut-Dauphiné peut être définie avec une certaine justesse une guerre de famille. Farel et ses cinq frères étaient alliés aux familles de Bonne-Lesdiguières, Martin de Champoléon, Rambaud de Furméyer, de Veynes, de la Villette, Montorcier, Montauban du Villar, Bontoux de la Sallette, de Jouven de Roissas, Flotte de la Roche, Sauret d'Aspremont, etc. Sous l'influence de Farel toutes ces familles embrassèrent le protestantisme et prirent les armes en 1562 par esprit de solidarité. Tous les chefs protestants du Haut-Dauphiné étaient à cette époque cousins entre eux et alliés des Farel, voilà un fait qui explique bien des choses.

Comme je le disais tout à l'heure, les grandes lignes de ces tragiques événements nous sont connues mais bien des détails nous échappent. On voudrait savoir dans quelles circonstances eurent lieu les surprises des villes; comment s'y comportèrent les huguenots; comment ils traitèrent les édifices religieux; quels furent leurs rapports avec la population catholique; avec celle des campagnes.

Or, j'ai trouvé dernièrement dans les minutes du notaire embrunais Michel Peytier [3], une longue enquête faite par lui à l'occasion du meurtre d'un jeune protestant Louis Aymé qui avait eu lieu à Chorges [4] au cours de

1. Roman, *La première guerre de religion à Gap*. Gap, Jouglard, 1877, in-12 et *Histoire de Gap*, Gap, Richaud, 1912, in-8°, p. 180 et suivantes,

2. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, 2° vol. 1672; Long. *La réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, Paris, Didot, 1856; Gautier, *Précis de l'histoire de la ville de Gap*, Gap, Allier, 1844; Charronnet, *Les guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, Gap, Jouglard, 1861.

3. Archives des Hautes-Alpes, I E, 3 049 pages 305 et suivantes.

4. Chef-lieu de canton, arrondissement d'Embrun, à 18 kilomètres de Gap.

l'année 1563; non seulement elle nous fait connaître un certain nombre de faits encore ignorés, mais elle nous révèle certains procédés de propagande protestante et quelques-unes des intimes pensées des contemporains de la première guerre de religion. L'enquête est assez volumineuse, puisque trente-huit témoins y sont entendus; je renonce donc à la transcrire intégralement car les mêmes témoignages s'y répètent plusieurs fois et presque dans les mêmes termes, et je me contente de résumer ces diverses dépositions en les classant sous certains chefs et en les faisant suivre d'un numéro d'ordre qui renvoie au nom des différents témoins qui les ont faites[1].

L'initiative de cette enquête est due au clergé d'Embrun, très intolérant, persécuteur même, auquel le souvenir des Vaudois était toujours présent et qui savait par expérience comment on déracine une hérésie par le fer et par le feu. Dans ces conditions on peut s'attendre à ce que les témoins soient presque tous des catholiques notoires et ennemis des huguenots; peut-être leurs dépositions sont-elles dans une certaine mesure concertées ou suggérées, leur contre-partie n'existe pas. Je ne crois pas cependant que les témoins mentent, mais ils ne disent pas tout ce qu'ils savent, c'est évident. Il faut donc tâcher d'interpréter leurs paroles plutôt dans un sens favorable que défavorable à l'accusé, car Louis Aymé, quoique assassiné, est le véritable accusé, il ne faut pas se le dissimuler.

Donc dans le courant de l'année 1563, mais à une date qui ne peut être fixée d'une manière plus exacte, un

1. Voici les noms et les numéros d'ordre des témoins de l'enquête : 1. Domenge du Puy; 2. Gaspard Gaultheray; 3. Jean de Gap; 4. Claude Dossan; 5. Antoine de la Maison; 6. Claude Michel, dit Diane; 7. Antoine Mongiée; 8. Antoine Theys; 9. Jean Challotin; 10. Jean Bernard-Barbarin; 11. Claude Theys; 12. Jacques Blanc; 13. Pierre Rosier; 14. Jacques Pichur; 15. Barthélemy Massieye; 16. Antoine Olphi, dit Gailhard; 17. Étienne Trinquier; 18. Jacques Fournier; 19. Jean Antoine; 20. Claude Peyre; 21. Jean Chaix; 22. Étienne Chaix; 23. Antoine Chaix; 24. Hugues Salvaing; 25. Claude Peyron; 26. Antoine Bonjoux; 27. André Massot; 28. Melchior Chaulière; 29. Pierre Roche; 30. Paullet Lafont; 31. Jacques Aymé; 32. Galis Andrieu; 33. Pierre Antoine; 34. Raymond Antic; 35. Gabriel Vivian; 36. Martin Creysson; 37. Jean Chaix-Feraut, 38. Hierre Rispaud.

jeune protestant nommé Louis Aymé, fils de Jean Aymé, propriétaire à Chorges, diocèse d'Embrun, fut assassiné dans son bourg natal dans des circonstances qui seront contées à la fin de ce récit. Ce forfait accompli, il serait assez naturel de penser que la famille d'Aymé ait cherché à tirer vengeance des assassins; il n'en fut rien; une plainte fut bien déposée entre les mains des magistrats par quatre citoyens de Chorges, Claude et Jacques Sochon, Jean Lambert et Claude de Lafont, mais contre l'assassiné. Il est probable que, complices du crime dans une certaine mesure, ils avaient voulu prendre les devants et démontrer à l'aide d'une instruction judiciaire que Louis Aymé avait été le provocateur, le seul coupable et qu'il avait mérité son sort.

L'official d'Embrun, le chanoine Disdier et l'official de Gap, le chanoine Moydan (la lecture de ce nom n'est pas certaine), adressent le 24 décembre 1563 un monitoire à tous les curés de la région comprise entre Gap et Embrun, et enjoignent, sous les peines les plus sévères, à tous ceux qui savent quelque chose sur Louis Aymé, ses habitudes, ses opinions religieuses et les circonstances de sa mort, de le révéler sous la foi du serment. Ce monitoire produisit l'effet ordinaire de ce genre de jussion; trente-huit témoins répondirent à son appel et déposèrent en présence de Michel Peytier, notaire d'Embrun.

Peytier se rendit d'abord à Gap et installa son auditoire dans la maison d'Arnoulx Rison, prêtre; il se transporta ensuite à La Bâtie-Neuve[1], et alla en dernier lieu à Chorges. Il résulte des diverses dépositions et des interrogatoires qui les accompagnent que l'accusé est bien Louis Aymé. On voulait faire démontrer judiciairement qu'il avait reçu la juste punition de ses forfaits, qu'il était huguenot, même espion des huguenots, dans les rangs desquels il avait porté les armes et pris part à toutes les violences qui accompagnèrent en Gapençais la première guerre de religion.

1. Chef-lieu de canton entre Gap et Chorges, à 9 kilomètres de l'une et de l'autre.

Qu'il fût huguenot, cela ne fait aucun doute, tous les témoins l'attestent et lui-même ne l'avait jamais caché. Il allait aux prêches et aux prières à Gap dans le temple primitif et provisoire qui n'était autre que la maison de la famille Farel située sur la place Saint-Étienne (5)[1]. L'existence de ce premier temple était inconnue; le plus ancien que nous connaissions était situé près de la place Saint-Étienne, mais dans la rue Escoffière et dans une maison ayant appartenu à Louise et Françoise de Beauvais, femmes de Claude et Gaucher Farel, frères du réformateur. La maison des Farel sur la place Saint-Étienne (maintenant Jean-Marcellin)[2] était située aux numéros 3 et 4 actuels.

Aymé avait une certaine instruction et lisait les livres huguenots. Le témoin Antoine Olphi dit Galhard, le voit devant l'église de Chorges tenant un petit livre qui lui parut suspect. *Montre-moi ce livre*, lui dit-il — *Rien n'en ferai car rien n'en feries*, lui répondit Aymé, non sans à propos (16).

Aymé était si connu pour être huguenot avant même la première prise d'armes de ses coreligionnaires, que cela le fit expulser de la compagnie de la milice gapençaise dont il faisait partie comme tous ses jeunes compatriotes valides. Ses compagnons d'armes lui firent un crime de ses opinions et il n'était question de rien moins que de le tuer, quand son capitaine, le sieur Chaudane, intervint et se contenta de le casser (4), en lui signifiant que puisqu'il était de la nouvelle religion il n'avait que faire de lui (10).

Cet affront public l'engagea à ne plus rien ménager et il s'engagea dans les rangs des protestants militants (7).

Une autre avanie que souffrit Louis Aymé eut des conséquences immédiates et très graves. En sa qualité de

1. Ces chiffres entre parenthèses renvoient à ceux qui accompagnent la liste des témoins donnée ci-dessus.

2. Depuis un millier d'années, écrit M. G. de Manteyer dans son étude sur la famille Farel, la place Saint-Étienne portait ce nom, nous souhaitons au sculpteur Jean-Marcellin que le sien fournisse une aussi longue carrière.

propriétaire à Chorges, il avait droit d'être convoqué comme les autres au conseil général de cette communauté lorsqu'il devait y être discuté quelque mesure intéressant les finances municipales. Mais on s'abstint de le convoquer parce que, avoue un témoin, il était convaincu d'être huguenot (26). On l'avait vu tenir à Chorges même des conciliabules avec ses coreligionnaires sans que l'objet pût en être connu (1). Fort de son droit, il se rendit néanmoins au conseil général, mais on le regarda de travers, on lui fit mauvais accueil et il entendit même qu'on proposait de le jeter par la fenêtre (28). Furieux, il sortit, monta à cheval et galopa jusqu'à Gap. « *Il va porter des nouvelles aux huguenots* », disait-on en ricanant en le voyant déguerpir (34). Il allait faire mieux que cela, il allait préparer sa revanche qui ne se fit pas attendre. Le soir même une troupe de protestants gapençais, auxquels s'étaient joints quelques embrunais peut-être expulsés de leur ville natale pour cause de religion, se présenta à l'improviste devant Chorges (28). Aymé en faisait partie. Ils se jetèrent sur l'église, rompirent les images et « descendirent » les autels (12, 18). Tandis qu'on procédait à cette opération Aymé se prodiguait. Des témoins le voient debout et armé devant le porche (32), aidant les assaillants à tout briser (18, 20), un autre l'entend déblatérer contre le Pape en mesurant l'avoine destinée à faire repaître les chevaux (19), un dernier le voit empressé autour des huguenots, buvant et mangeant avec eux (29). L'exécution terminée tous repartirent pour Gap emmenant avec eux comme otages les consuls de Chorges (12, 18).

A partir de ce jour, Aymé est un protestant armé, militant, il s'enrôle dans la troupe du capitaine Furméyer[1], chef des protestants en Gapençais; on ne le

1. Antoine Rambaud, fils de Guelix Rambaud, seigneur de Furméyer et d'Ancelle, et d'Anne Malheron, d'une famille noble connue de 1202. Officier distingué qui commanda en Italie sous les ordres de Brissac. Son frère Jacques, prévôt du chapitre de Gap, ayant été expulsé de ses bénéfices comme hérétique, l'engagea à prendre les armes sous les ordres du baron des Adrets. Il s'empara de Gap le 2 mai 1562, le conserva jusqu'au 4 septembre, délivra Gre-

voit hors de Gap que coiffé d'un morion, armé d'un corselet et portant une épée, des pistolets et une hallebarde. Il fait partie des expéditions tentées par Furméyer, Champoléon[1] et les frères Chappan[2], (1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 19).

Hors des murailles de Gap du côté d'Embrun il existait un couvent de Cordeliers dont l'église dédiée à saint André était paroissiale et l'est encore. Les protestants détruisirent toutes les images qui s'y trouvaient, fait qui était absolument ignoré jusqu'à présent. Aymé était au nombre des briseurs d'images (20).

Il fut aperçu à plusieurs reprises lorsque les protestants étaient maîtres de Gap, c'est-à-dire entre le 2 mai et le 4 septembre 1562, montant la garde, une arquebuse sur l'épaule, à la porte Jaussaude ou la porte Lignolle[3] (4, 5), interrogeant les entrants et les sortants et s'enquérant de ce qu'ils venaient ou allaient faire (7, 10).

Pendant les quatre mois que les protestants occupèrent la ville de Gap, cette ville fut leur centre d'opérations et de là partirent les expéditions dirigées contre les bourgs voisins et fortifiés; ceux de Tallard, de Serres, d'Orpierre[4], furent saisis sans beaucoup de difficulté

noble attaqué par les catholiques, se retira à Gapençais à la paix et fut assassiné par trahison après le 16 janvier 1566. Son frère Jacques employé par les protestants à des négociations diplomatiques ne mourut qu'en 1594.

1. Aubert ou Albert Martin, seigneur de Champoléon, époux de Madeleine de Bérenger du Gua et beau-père par ce mariage de Lesdiguières. Un des capitaines protestants les plus entreprenants du Gapençais.

2. Claude de Chappan, seigneur de Châtillon, et Louis, son frère, sieur de Fontreyne, fils de Jean-Jacques de Chappan, médecin de Gap, et de Jeanne Raymond. Ils étaient surnommés les Parisiens. Leur tante Margot Chappan et son mari Guillaume Ymbert-Chastron avaient été condamnés comme hérétiques un peu avant le 6 février 1549. Les deux Chappan firent partie de toutes les prises d'armes des protestants en Gapençais. Claude mourut après 1594, Louis testa le 21 décembre 1603. Claude avait épousé Honorade de Montauban du Villa; Louis, Jeanne de Renard.

3. Ces deux portes situées à la sortie des rues de Provence et Souveraine (aujourd'hui rue de France et Grande-Rue) s'ouvraient sur la route royale de Grap à Embrun.

4. Ces trois bourgs, chefs-lieux de canton dans l'arrondissement de Gap, furent saisis par les protestants en 1562. Ils perdirent bientôt le premier, mais Serres leur fut donné comme ville de sûreté.

grâce à la complicité des protestants qui y habitaient. Mais les protestants désiraient surtout s'emparer du bourg de La Bâtie-Neuve qui appartenait à l'évêque de Gap; ce prélat y avait un château fort, une petite garnison, mais peut-être point d'artillerie, car on voit les consuls faire fondre, quelques mois après l'agression dont je vais parler, une batterie de canons par un ouvrier italien. L'enquête de Peytire nous révèle que La Bâtie-Neuve fut attaquée avec vigueur par les protestants; c'est la seule mention que je connaisse de cet événement, aucun historien n'en a parlé.

Aymé faisait partie de ce coup de main qui ne fut pas couronné de succès. Monté sur une jument noire et côte à côte avec Oronce Alphand, d'Embrun (absolument inconnu du reste), il faisait grand effort pour briser la résistance des catholiques. L'un de ceux-ci, caché derrière une canonnière située au pied du clocher, le vit mener grand bruit et, armé de morion, corselet et pistolets, s'agiter dans le lieu nommé Champ-Mongin, le long des murailles de La Bâtie-Neuve (8, 9, 11, 13, 14). Mais comme je l'ai dit, les attaques des protestants demeurèrent infructueuses.

A la suite de ces événements Louis Aymé rendit de nombreux services aux protestants de Gap, il passait même pour leur espion dans la région qui s'étend entre Gap et Chorges. De nombreux témoins déposent l'avoir vu à maintes reprises passer sur la route entre ces deux villes, toujours seul, armé jusqu'aux dents, chevauchant sur sa jument noire. Que faisait-il dans ces parages? Les témoins sont unanimes : il allait, disent-ils, espionner les catholiques du bourg de Chorges. Les protestants aspiraient à mettre la main sur cette place importante et bien fortifiée. Le brisement des autels et des statues de l'église accompli sans difficulté leur avait prouvé qu'on pouvait espérer s'en saisir par surprise et Aymé était probablement chargé de leur signaler le moment opportun pour tenter ce coup de force.

Il se montrait tous les deux ou trois jours sur la route

ou dans les sentiers voisins (1), on le voit à Larra[1], à Montgardin (27), à Ancelle (3,1), à La Bâtie-Neuve (27). Le témoin Pierre Antoine, que je soupçonne fort d'être un protestant secret, le rencontre au hameau des Réalons dans la banlieue de Chorges. *Qui est à Chorges?* interroge-t-il. — *Les papistes*, répond Antoine, *M. du Monestier et le chevalier de Bonne*[2] *avec 600 hommes environ. — Où faut-il passer pour aller à Montgardin en sûreté? You non ley volle pas passar* (ce qui veut probablement dire que le témoin refusa de lui servir de guide) *et s'en alist*. Antoine, homme prudent, donne en peu de mots la raison de son refus. *Y a prou gens yley* [*que*] *tapan tant fort*. Il ne manque pas de gens là-bas qui tapent à tour de bras (33).

Quoi qu'il en soit la paix fut proclamée avant que les protestants pussent s'emparer de Chorges qui ne tomba entre leurs mains que dix ans plus tard, le 10 avril 1573.

Aymé était donc tenu pour espion et messager des huguenots, pour un personnage dangereux. A son tour il fut espionné et ses propos furent notés. Il se permettait à propos des choses saintes des jeux de mots passablement risqués. Jacques Blanc (12) l'entend parler outrageusement de la messe dans les termes suivants : *Il faut que la* VESSE *se perde car a meshuy trop dura*. Jean Antoine l'entend proférer ce propos injurieux : *Dieu a fait baiser ses pieds nus, et ce poltron de Pape fait baiser ses pantoufles. Heureusement que quarante mille allemends marchent pour lui enlever ces pantoufles et le duc de Savoie leur donne passage à travers ses États* (19). Il ne respectait pas plus l'archevêque d'Embrun que le Pape : *Monsieur d'Embrun*, disait-il, *ne veut obéir ni se rendre; avec ses bottines blanches il prétend faire un dieu de lui-même : mais il est bien abusé et il faudra qu'il se rende comme les autres évêques*. Propos qui faisait sans doute allusion à

1. *Larra*, hameau de la commune de La Bâtie-Vieille; *Montgardin*, commune du canton de Chorges; *Ancelle*, commune du canton de Saint-Bonnet,

2. Balthazard de Comboursier, seigneur de Monêtier près de La Mure qui fut gouverneur de la ville de Gap et du Gapençais pour les catholiques (1546-1593) et Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac et de la Rochette, plus tard vicomte de Tallard et chef de la Ligue en Gapençais (1545-1633).

l'apostasie de Gabriel de Clermont, évêque de Gap. Il parlait ainsi devant Claude Peyrot et André Massot (25, 27).

L'archevêque d'Embrun tenta de se saisir de Louis Aymé. Gaspard Gaulthéray, officier à Embrun, vint un jour à Chorges avec main-forte pour s'emparer d'Aymé qui avait eu l'imprudence de s'y montrer armé; il ne réussit pas et ne nous donne pas la raison de son échec. *Si nous l'avions pris*, dit-il dans sa déposition, *nous l'eussions emmené à Embrun et mis entre les mains de notre capitaine. On lui eût, en sa qualité de huguenot, infligé la punition qu'on eût voulu.* N'ayant pu se saisir de lui on emmena à sa placc un autre protestant de Chorges nommé Louis Saulnier; on ne dit pas ce qu'il devint (1).

Nous voici arrivé à la dernière scène du drame.

Les protestants avaient à la fin de 1562 perdu Gap et la plupart de leurs conquêtes dans les Alpes; quelques-uns étaient restés les armes à la main en Champsaur et en Trièves avec Lesdiguières et Champoléon; d'autres étaient partis avec Furméyer rejoindre le baron des Adrets et aider à la défense de Grenoble; enfin le plus grand nombre, après l'édit de pacification d'Amboise du 19 mars 1563, crut pouvoir rentrer en sûreté dans ses foyers et plusieurs eurent à s'en repentir.

Aymé reparut à Chorges, non pas à demeure, mais quand les circonstances et la gestion de ses propriétés l'exigeaient. Il y était mal vu, une grande fermentation existait contre lui, mais comme il avait la précaution de porter toujours une arme apparente on n'osait l'attaquer. Un jour cependant il constata à son arrivée à Chorges que le peuple était presque tout entier en armes et il se vit perdu s'il ne fuyait au plus vite.

Il entra dans l'écurie du capitaine Jacques Sochon et se mit en devoir de seller une jument qui s'y trouvait, comptant l'enfourcher et disparaître. Sochon prévenu s'approcha, prétendit que cette monture ne lui appartenait pas, que les consuls de Chorges l'avaient prêtée quelques

jours auparavant à Laborel, gouverneur du Gapençais[1], lequel l'avait confiée à lui Sochon pour la rendre auxdits consuls. Si cela était vrai, pourquoi ne l'avait-il pas rendue et que faisait-elle dans son écurie?

Je serais assez porté à croire que cette jument n'est autre que la fameuse jument noire sur laquelle Aymé parcourait la campagne quand les protestants étaient maîtres de Gap. On avait dû la saisir, et pour sauver sa vie Aymé prétendait la reprendre. Évidemment les dépositions des témoins de cette scène tragique sont pleines de réticences; ils dissimulent une partie de la vérité comme on s'en convaincra en lisant attentivement ce qui suit.

Sochon, disent les témoins, protesta avec beaucoup de douceur contre l'enlèvement qu'Aymé prétendait faire de la jument qui était chez lui. *Vous avez tort,* aurait-il dit, *de m'enlever cette jument, il faut que je la rende. — Je l'ai prise,* répondit Aymé, *et je l'avoue. J'ai de quoi la nourrir et entretenir sans votre aide. N'approchez pas ou je vous tue.* Aymé prétendait donc que cette jument était sa propriété.

Louis, aurait répondu Sochon avec une modération de plus en plus remarquable, *vous me feriez tort en me faisant mourir! Vous pourriez parler plus doucement que vous ne le faites.* Bien loin de tenir compte de cette observation, Aymé aurait dégainé une dague ou couteau de chasse dont il était armé et en aurait assené sur la tête de son interlocuteur un coup qui le blessa légèrement.

Les assistants voulaient intervenir, mais Sochon les rappela à la modération de laquelle il ne s'était pas un instant départi.

Quoi qu'il en soit, Aymé dut s'en aller sans la jument et, seul au milieu d'une population ennemie, il comprit qu'il fallait mourir. Il voulut au moins vendre chèrement sa vie et rencontrant à la porte de l'écurie Claude Sochon, frère de Jacques, il lui cria : *Méchant larron! je te tuerai*

1. Claude de Gruel, seigneur de Laborel et de Villebois, fils de Gaspard de Gruel et de Jeanne de Tholon de Sainte-Jalle, né vers 1530, il testa le 9 mars 1591.

avant que je meure, et il lui lança un coup de dague qui le blessa seulement au doigt. S'il le qualifiait de larron c'est qu'il l'accusait vraisemblablement de retenir sa jument noire qui alors l'eût sauvé en lui permettant de fuir au plus vite (19, 20, 21, 22, 23, 24).

L'invraisemblance de cette mise en scène saute aux yeux; ce n'est pas ainsi que naissent et se déroulent les querelles entre ennemis qui s'en veulent mortellement. Toute la douceur et la modération d'un côté, toutes les violences de l'autre, cette répartition des responsabilités est d'une psychologie primaire et insuffisante.

Aymé arrive donc sur la place publique de Chorges et y trouve quatre-vingts ou cent hommes armés qui l'y attendaient et avaient avec eux un « taborn », dit un témoin; probablement le tambour qui avait servi à les rassembler. Ils en voulaient à Aymé à cause du brisement des images de l'église, et des coups de dague qu'il avait portés aux frères Sochon, affirment les témoins (20, 21, 22). Ce dernier prétexte paraît bien invraisemblable car la rixe avec les Sochon venait à peine de se produire, tandis que la population armée était massée sur la place au son du tambour depuis déjà quelque temps. On lui en voulait surtout parce qu'on l'accusait d'être espion.

Quoi qu'il en soit en apercevant Aymé la populace se rua sur lui, et, après plusieurs paroles, le tua sur la place. Les témoins n'en disent pas plus long (18, 21), mais sont unanimes à affirmer que si Aymé a été tué ce fut uniquement sa faute (19, 20), sa « coulpe », dit l'un d'eux.

Cet assassinat resta donc impuni et fut d'un fâcheux exemple. Vainement le roi de France conviait ses sujets à oublier le passé et à vivre entre eux en bonne intelligence, la haine et la vengeance quand elle eut fait une première victime continua son œuvre. On avait tué un comparse dans la personne de Louis Aymé; en 1566, des assassins s'attaquèrent à la personne du chef des protestants[1] lui-

1. Furméyer était encore en vie le 15 janvier 1565, il passe ce jour-là une quittance, mais comme le notaire ne dit pas à quel moment il fait commencer l'année, à la Nativité, à l'Incarnation ou à Pâques, il y a doute si l'année

même, du capitaine Furméyer et le tuèrent traîtreusement, sans être punis. Montbrun, Aspremont, La Cazette[1] et plusieurs autres capitaines de l'une et l'autre religion moururent ailleurs que sur le champ de bataille. L'assassinat d'Aymé avait ouvert cette série de crimes qui pendant plus de trente ans ensanglanta le Dauphiné.

J. ROMAN.

exacte est 1565 ou 1566. Je crois plutôt à cette dernière date car c'est en 1566 seulement, et à la fin de l'année que nous voyons Jacques Rambaud, frère de Furméyer et son héritier, prendre le titre de seigneur de Furméyer.

1. Montbrun fut décapité le 13 août 1575 ; Claude Sauret seigneur d'Aspremont et défenseur de La Mure tué en duel en 1582 ; Georges Ferrus, capitaine La Cazette assassiné en 1589 par ordre de Lesdiguières.

SÉANCES DU COMITE

20 février 1916.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. F. Puaux, MM. H. Aubert, R. Reuss et N. Weiss. M. Chatoney se fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-trésorier présente les comptes de l'année 1915 qui sont, à peu de chose près, conformes aux prévisions du budget et qui se soldent par un encaisse de 61 fr. 54. Ils sont approuvés ainsi que le projet de budget pour 1916. On s'entretient ensuite du *Bulletin* qui s'efforcera de paraître au moins tous les trois mois de manière qu'avec l'année 1916 nous reprenions peu à peu notre périodicité d'avant la guerre. Les tables de l'année 1914-1915 sont à peu près terminées et paraîtront avec une des premières livraisons de cette présente année.

Bibliothèque. — Le président remet pour elle, du pasteur du Refuge, Nicolas Bergius : *Sermon funèbre prononcé dans l'Église françoise le 28 novembre an 1693 à l'occasion des funérailles roiales de feu Sa Majesté Ulrice Eleonore, reine de Suède...* Stockholm, 1694 — et *D. Augustini de moderate coercendis Haereticis ad Bonifacium comitem Epistola...* Stockholm, 1696, deux petits vol. in-12, — et de Beaumarchais, *Mémoire sur une question d'adultère, de séduction et de diffamation, pour le sieur Kornman*, 1787, collection de plus de quinze pièces diverses formant le dossier in-4° de cette affaire. Beaumarchais était d'origine protestante, voy. Bull. I, 116 et II, 467. — M. et Mme Soubeyran et M. Letrosne nous ont aussi envoyé quelques livres ayant appartenu à feu M. Frank Vermeil : *Hebraica Biblia latina planeque nova Sebast. Munsteri....* 2 vol. in-fol. Basileae, 1534 ; — *Briefve et fructueuse exposition sur les Epistres Sainct Paul aux Romains et Hebreux, par Primasius, jadis disciple de sainct Augustin ; translatées de Latin en langue vulgaire Françoyse par Jean de Gaigny.* Paris, Estienne Roffet, 1540. — *Quaestionum sacrarum reverendi patris D. Martini Lutheri centuriae IIII.* Basileae, per I. Oporinum, 1562 ; — *Epitome annotationum in novum testamentum ex quinta et ultima Des. Erasmi Roterodami aeditione per Fratrem Ioannem Mafrusium*, Antverpiae, Jo. Steelsium, 1538. — *La Liturgie et le Catéchisme des Églises réformées françoises.* Cologne sur la Sprée, Ulric Liebpert, Imprimeur du Roy. 1704.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Un évêque protestant de Troyes.

Voilà ce que nous apprend M. Arthur Pascal, dans une étude [1] extraite de la revue *Bilychnis* : Caracciolo naquit à Melfi, dans le royaume de Naples entre 1510 et 1520. Son père, prince de Melfi, défendit cette ville contre Lautrec en 1528, capitula, fut emmené en otage, et finalement passa dans le parti français. Après le traité de Cambrai, il continua à guerroyer au service de la France, défendit Troyes en 1544 avec le duc de Montpensier et mourut à Suze en 1550. De ses trois gendres, l'un Antoine d'Aquin, marquis de Corato, mourut à Châteauneuf en 1555; un autre, François d'Acquaviva, duc d'Atri, fut seigneur de Bois et de Brie-Comte-Robert; le 3e était baron de Pestels. Une quatrième fille mourut non mariée dans son fief de Châteauneuf (1586). De ses trois fils, le marquis d'Atalla tomba dans les rangs français à Cérisoles; Jules-César fut lieutenant d'une compagnie de la garde royale; le 3e, Antoine, fait l'objet de cette notice [2]. N. Pithou dit de lui qu'il était « doué d'une mémoire singulière, prononçant le lendemain mot à mot tout ce qu'il avait lu, que son parler était doux et attrayant et qu'il avait un grand art à persuader et attirer, avec une grâce particulière à se bien expliquer ». Sa jeunesse fut partagée entre la cour et la Sorbonne. Puis, après quelques années de dissipation, il se retira au couvent de Saint-Baume en Provence, influencé par sa protectrice, Marguerite de Navarre. On le trouve successivement à la Chartreuse de Paris et à l'abbaye de Saint-Victor, dont il devint l'abbé (1542) à la mort du P. Bordier. Une tradition qui n'est pas à dédaigner et que contredit seul Fabris (il attribue le fait au frère d'Antoine, capitaine des Gardes du Roi) veut qu'en 1546, à l'approche de Charles-Quint, Caracciolo concourut à la défense de la capitale en réunissant

1. *Antonio Caracciolo, vescovo de Troyes.* Rome, Bilychnis, 1915, 39 p.
2. Il a été mentionné par N. Pithou, Th. de Bèze, le cardinal de Sainte-Croix, Languet, Camuzat, Pasquier, Du Breuil, Sarpi, etc. Cf. *France prot.* 2e édit., III, 741.

toute une petite armée de 7 000 étudiants et moines. Favorisé par Diane de Poitiers, à laquelle il adressa même une poésie italienne communiquée p. 7, il obtint l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. Mais, déjà il inclinait vers la Réforme, ce dont font foi son *Miroir de la vraye religion* (Paris, S. de Colines, 1544), sa traduction italienne des *Psaumes* faite à Saint-Victor, et ses *Rimes sacrées*. Aussi est-il assez étonnant, puisque l'Inquisition le surveillait déjà, qu'il devînt évêque de Troyes en 1551. Mais dès février suivant (il n'avait fait son entrée solennelle que le 13 décembre), il dut se résigner à une rétractation publique et céder la direction du petit troupeau protestant à l'humble cardeur de laine Michel Poncelet qui édifia la communauté jusqu'à ce qu'en 1557 la persécution la dispersât. Son abjuration ne lui rapporta pas le chapeau cardinalice qu'il espérait et qu'il était allé solliciter à Rome même. Et, chose qui nous paraît extraordinaire et qui peint bien l'étrangeté des situations non encore bien définies et le peu de netteté dans la démarcation des deux camps religieux, il revint par Genève et Zurich, et rendit visite à Calvin, Bèze et Bullinger. La persécution l'obligea à cacher ses vrais sentiments; mais au Colloque de Poissy, ils se manifestèrent au point qu'après, tout en restant toujours évêque, il redevint le guide spirituel des protestants de Troyes. Un état de choses aussi contradictoire ne pouvait se prolonger. Il y eut des troubles; le comte d'Eu, gouverneur de la province, dut intervenir, et l'évêque fut destitué. Il se rendit à Paris, d'où il adressa aux Réformés de Troyes, la lettre insérée p. 13. Mais il n'était pas fait pour les luttes et les décisions radicales. Après quelques voyages, il se retira dans le tranquille asile de Saint-Lyé, près d'Aix. Mais ce ne fut pas pour longtemps, sa vie redevint bientôt nomade, et c'est d'Orléans que, le 26 novembre 1562, il adressa à Jeanne d'Albret, devenue veuve, la lettre qu'on peut lire page 15, et qu'il signa : prince de Melphe. Il avait déjà renoncé à son double titre d'évêque et de ministre et repris l'épée. Un mois après, il allait à Paris porter à la reine-mère une lettre du connétable de Montmorency. Il reste un mois à Paris, puis se retire à Brie-Comte-Robert, se séparant des Réformés militants, chose qu'il annonça aux pasteurs d'Orléans le 26 février dans la missive reproduite page 17. Il mourut en 1570 à Châteauneuf, sans être, semble-t-il, rentré dans le giron de l'Église.

Telle est la curieuse vie d'un intellectuel du XVIe siècle, vie excessivement caractéristique de l'époque et que M. Pascal a eu bien raison de ressusciter. La 2[e] partie de son travail, consacrée aux Œuvres, a une valeur littéraire et bibliographique que nous pouvons négliger ici.

Th. Sch.

Le Masque de Fer et Roux de Marcilly [1].

M. E. Laloy, conservateur-adjoint à la Nationale, n'expose de nouvelles hypothèses sur le Masque de Fer que pour les réfuter aussitôt. Son livre, en effet, a eu une destinée singulière. Écrit pour faire connaître les résultats obtenus par Mgr Barnes, chapelain à l'Université de Cambridge, qui semblait « avoir réussi à être l'Œdipe de cette énigme », il « était terminé depuis un mois, quand le hasard fit découvrir à l'auteur que Prignani (le Masque de Fer supposé) était mort à Rome en 1678 ou 1679. Près d'un tiers du volume a dû être recommencé ». L'hypothèse Prignani présentait des « coïncidences vraiment extraordinaires », qu'on trouvera page 9. Quant à celle qui identifiait cet abbé avec l'aîné des fils naturels de Charles II, M. Barnes avait déjà dû lui-même y renoncer dans la 2e édition de son *The Man of the Mask*.

Reste Marcilly, « protestant exécuté à Paris en 1669 » et « qui passait pour avoir voulu assassiner Louis XIV », se disant « agent anglais auprès des Suisses ». C'est son valet Martin que M. A. Lang, l'historien écossais, mort en 1912, a essayé longtemps de prendre pour le Masque de Fer, en l'identifiant avec Danger ou d'Anger, qui fut enfermé à Pignerol en 1669, mort à la Bastille, le 19 novembre 1703. Mais cette hypothèse n'a pas résisté non plus à un examen approfondi; il ne subsiste donc dans le livre de M. Lang, que des résultats négatifs en ce qui concerne le Masque de Fer; mais ces résultats deviennent positifs pour qui veut se renseigner sur la conversion de Charles II, sur son fils naturel, Jacques de la Cloche, sur l'abbé Prignani, sur Eustache Danger, sur l'histoire de la légende du Masque de Fer, sur l'incident du régiment de Douglas qui « permet le mieux d'apprécier l'hypocrisie et le caractère bassement vindicatif de Louis XIV », enfin — l'essentiel pour nos lecteurs — sur le Nîmois protestant, Claude Roux ou Le Roux, dit de Marsilly, personnage d'ailleurs fort peu intéressant en lui-même, « très ingénieux et très menteur, plus qu'audacieux, téméraire et imprudent, mais n'obéissant qu'à l'intérêt ou à la passion du moment, huguenot plus fanatique que pieux, plus haineux que chrétien, et en tout cas dépourvu de tout sentiment français » (p. 220) [2].

1. *Énigmes du grand siècle. Le Masque de fer. Jacques Stuart de la Cloche. L'abbé Prignani. Roux de Marsilly.* Le Soudier, 1913. In-16 de 312 pages, 4 francs. Avec une table des noms cités.

2. Je ne sais jusqu'à quel point ce jugement est exact. Ce Roux a fait preuve (voir l'art. des frères Haag) d'une telle énergie et, en présence même de Daillé, d'une conviction tellement arrêtée que, pour le bien de ses sujets non seulement huguenots, il fallait s'opposer de toutes ses forces aux prétentions de Louis XIV à l'omnipotence, — qu'on ne peut qu'être impressionné

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Laloy est très instructif, animé d'un excellent esprit et riche en documents inédits. Surtout il présente le roi-soleil sous un jour qui n'a rien d'officiel ni de convenu et qui pourrait bien être plus vrai que les couleurs traditionnelles sous lesquelles le monarque nous apparaît aujourd'hui encore dans les manuels et chez les historiens « pompiers » (pardon). Les conclusions sur le Masque de Fer méritent d'être reproduites ici : « Nous savons qu'il était un prisonnier arrêté en août 1669 et auquel on avait donné le nom d'Eustache Danger[1]... nulle part on ne dit que c'était un coupable... L'importance de son secret était probablement plutôt dans ce à quoi il avait été employé que dans sa personnalité même; si, comme nous le croyons, c'était un prêtre, la violation des règles de la justice et des privilèges ecclésiastiques commise sur sa personne explique en partie les précautions prises. L'Église était encore fort puissante et défendait jalousement les privilèges de ses membres contre l'autorité royale. »

TH. SCH.

Au Canada. La nouvelle France catholique[2]

L'auteur de ce gros volume (et de beaucoup d'autres), M. Paul Vibert, rédacteur en chef et directeur politique du *Grand National*, vient de publier un singulier livre posthume de son père, Théodore Vibert, mort en 1885 comme juge de paix à Mer (Loir-et-Cher) après avoir publié toute une série d'ouvrages les plus divers inaugurée en 1860 par *Les Girondins*, poème national en 12 chants. Ce livre posthume est intitulé : *La race chamitique* (Leroux, 1916, XIII-415 p. 3 fr. 50). Nous le mentionnons ici parce qu'il présente le même caractère chaotique et anormal que l'œuvre de son fils que nous avons à apprécier présentement — un peu tard. Les deux livres produisent une impression étrange et mélangée, malaisée à préciser. Ils trahissent du talent, du savoir,

par une attitude après tout justifiée par les événements. Il est bien évident, en effet, que si dès 1669 ou 1670 on avait pu arrêter Louis XIV sur la pente où il s'était engagé à fond, on aurait évité à la France de terribles désastres. Un de nos anciens collaborateurs, aujourd'hui décédé, regrettait beaucoup de n'avoir pu mettre la main sur un dossier important concernant Roux de Marcilly qui devait se trouver à la Bibliothèque nationale. Il était persuadé que, dans cette circonstance, pour faire sa cour, Ruvigny avait été plus royaliste que huguenot ou bon Français, ce qui était d'ailleurs le cas pour plusieurs de ses coreligionnaires. N. W.

1. Ce fait fut démontré, comme on sait, par M. Lair en 1890.
2. Schleicher, 1908, x-496 p. 10 francs. Par Paul Théodore-Vibert.

de la facilité, du courage à dire et à défendre ce qui a été reconnu ou cru être vrai. Mais ces qualités réelles sont gâtées par une prolixité maladive, une absence de pondération et de modération, un manque d'ordre et d'esprit de suite, une impuissance à comprendre l'adversaire qui font peine à voir. Toutes les questions sont rabaissées au niveau des partis et des personnalités, tout devient polémique. L'auteur est bruyamment anticlérical, c'est son droit, mais encore faut-il l'être avec mesure. Sa fougue affaiblit même la valeur de ses affirmations les plus justes et les plus légitimes ; par exemple ce qu'il dit de l'hygiène (p. 59), pour laquelle « partout et en toutes circonstances l'Église catholique montre sa même haine intangible » et que, dans son « horreur instinctive contre toute propreté, morale ou physique », elle considère comme « un instrument d'émancipation et de progrès aussi dangereux que l'instruction elle-même ». Cela, et beaucoup d'autres choses, gagnerait à être dit avec plus de réserve et de réserves.

On voit la thèse. Elle est formulée sans détour dès la première page de la Préface : « Dans cette admirable confédération canadienne, destinée à devenir un des grands États du monde, c'est encore, tout comme en Europe, l'Église catholique qui, sur l'ordre des Jésuites du Vatican, maintient l'ignorance et la superstition, empêche tout progrès et prêche la guerre civile et la haine des Anglais, parce que protestants, inlassablement. » Voilà qui est clair; nous voyons où l'on veut nous mener. Mais si l'on demande un résumé du volume, la difficulté commence. Il y a de tout, beaucoup de documents reproduits tels quels, des lettres, extraits de journaux ou de comptes rendus judiciaires, poésies, pétitions, discours, etc. Il y aurait beaucoup à y glaner, mais il faudrait y mettre de l'ordre, grouper, résumer, coordonner ; bref refaire l'ouvrage. Une partie importante est réservée à Louis Riel, agitateur politique, victime, paraît-il, de l'intolérance cléricale. Il fut exécuté en 1885.

Terminons par une note plus gaie, empruntée aux impressions de voyage d'un Américain : « La malpropreté est, chez les Canadiens, à la hauteur de leurs sentiments religieux. Ils ne se lavent la figure que le dimanche matin. L'habitude des bains leur semble ridicule. Je les ai souvent entendus dire : « Faut-il que ces Américains soient sales pour qu'ils se lavent si souvent ! » (p. 334).

Cela nous rappelle que la dernière victime de l'Inquisition en Espagne fut une jeune fille accusée d'avoir pris un bain complet !

Th. Sch.

Histoire du protestantisme français au Canada et aux États-Unis.

C'est le titre d'un ouvrage en deux volumes (VIII-396 et 342 p., avec de nombreux portraits et gravures) paru chez Bridel et Fischbacher en 1913. L'auteur, le pasteur R. P. Duclos, dont le portrait introduit le premier volume, donnait, le 13 septembre 1912, le « bon à tirer » des premières pages de son travail, et mourait inopinément le soir du même jour, à Vevey, à 77 ans. M. le pasteur Alex. Mage (son portrait orne l'entrée du 2e vol.), qui avait déjà collaboré avec lui tout un hiver, se chargea de l'achèvement de l'œuvre. C'est, comme le dit M. Ch. Bieler, dans l'Introduction écrite à Montréal le 11 janvier 1913, une œuvre d'édification autant que d'instruction, et c'est ce qui explique, hâtons-nous de prévenir le lecteur, la longueur et même la présence de certains chapitres en rapport plutôt vague avec le sujet. Nous ne présentons donc pas une œuvre de science proprement dite. Cette œuvre reste à écrire. Mais celui qui l'écrira (le sujet mérite un vif intérêt) trouvera beaucoup à puiser dans les deux livres de M. Duclos. Il aura à élaguer, à modifier le groupement des matières, à prendre une allure plus nettement historique, à supprimer les passages apologétiques ou polémiques, à creuser davantage certaines parties du sujet, à raccourcir ou expliquer d'autres pages peu claires ou peu intéressantes pour un Européen. Le titre déjà serait à changer, car il n'est guère question des États-Unis que dans l'avant-dernier chapitre (XI), qui mériterait d'être développé et de former le noyau d'un ouvrage distinct. La simple énumération des chapitres montre l'absence de rigueur historique et le but religieux plus que scientifique.

Douze chapitres, dont sept pour le premier volume : 1) Les protestants français sous le régime français (1600-1759). Très sommaire et fragmentaire. 2) Le Canada sous le nouveau régime. Le clergé et la politique. L'Assemblée législative. 3) Le milieu où se formèrent les premiers missionnaires : Le réveil genevois. 4) Premiers missionnaires au Canada : Henri Olivier s'embarque au Havre le 15 août 1834, et arrive à New-York le 18 octobre, mais sa santé l'oblige à repartir dès le printemps de 1836. En octobre de l'année suivante, la révolution interrompt le travail missionnaire. 5) La société française canadienne. 6) L'œuvre missionnaire. 7) A travers la moisson. Tout cela est assez décousu, et le contenu ne répond souvent que très imparfaitement au titre. Jusque-là va la première partie qui porte le titre général : *Immigration huguenote et premières semailles*, tandis que la deuxième est intitulée : *La moisson lève.* 8) Le Père Chiniquy, prêtre devenu pasteur. 9) Ce chapitre est sans titre et, de fait, il serait difficile

de lui en trouver un, tant il embrasse de choses hétérogènes. 10) Œuvres protestantes françaises au Canada. Enfin, une troisième partie : *La moisson s'étend.* 11) Le protestantisme français aux États-Unis. 12) L'émigration huguenote. Ajoutez-y quelques pages (289-297) de *Conclusions*, un *Appendice* apportant des illustrations arrivées trop tard pour pouvoir figurer dans le texte; cinq pages d'*In memoriam* consacrées à l'auteur défunt; enfin, cinq *Fragments* tirés de notes éparses laissées par lui.

Th. Sch.

Sociétés huguenotes des États-Unis d'Amérique

Il y aux États-Unis quatre Sociétés huguenotes. La première s'appelle **Huguenot Society of America**, et a son siège à New-York. Ses publications, intitulées *Proceedings*, paraissent à intervalles irréguliers et très espacés. La dernière qui nous soit parvenue est datée du mois d'octobre 1909. Le président était, à cette époque, le colonel William Jay et le secrétaire Mme James M. Lawton. Ce dernier *Bulletin* (*Proceedings*) forme une brochure de 54 pages qui rend compte des réunions tenues jusqu'en 1909, et renferme surtout la liste détaillée des membres accompagnée de l'indication de l'origine de leurs familles.

Deux branches de la Société huguenote d'Amérique se sont constituées sous le nom de **Huguenot Association of New Rochelle** (1885). Celle-ci n'a publié, à ma connaissance, qu'une plaquette illustrée (*New Rochelle through seven generations*) à l'occasion du 225e anniversaire de la fondation de la colonie de New Rochelle (*Bull.* 1913, 566). — L'autre branche, **New Paltz Huguenot Society** ne nous est connue que par un volume qui forme le tome III des *Collections of the Holland Society of New York*, intitulé *Records of the Reformed Dutch Church of New Paltz N. Y. containing an account of the organization of the Church and the registers of consistories, members, marriages and baptisms* (VIII-270 p. in-8°, Index) [1] publié pour la Société en 1896.

Enfin, il existe, depuis 1885, une **Huguenot Society of South Carolina** qui publie, depuis 1889, sous le titre de *Transactions of the Huguenot Society of South-Carolina*, un bulletin annuel dont le n° 21, paru en 1915, vient de nous être envoyé. Ce fascicule de 74 pages renferme d'intéressantes communications sur les planteurs de St John Berkeley (*The Planters of St John's*), qui étaient en grande partie d'origine huguenote, et sur l'influence des huguenots dans les États-Unis d'Amérique (*The Influence of the*

1. La plupart des noms sont des noms wallons.

Huguenots in the United States of America), deux mémoires qui citent beaucoup de noms.

Un document, daté du 14 mars 1688-1689 et signé *Peter Girard* évalue le nombre des Français protestants établis à cette date dans la Caroline du Sud à 438.

N. W.

CORRESPONDANCE

A propos du monument de la Réformation

La *Semaine religieuse de Genève* (24 juin) renferme un compte rendu de l'assemblée générale de l'Association du monument international de la Réformation qui s'est tenue le 14 juin. Nous lui empruntons les renseignements qui suivent : Bien que les sculpteurs, MM. Bouchard et Landowski, aient été autorisés à passer quelques semaines à Genève, ils n'ont pu terminer la retouche des statues et des bas-reliefs. Mais ce travail est très avancé, les trois grands écussons armoriés (Berne, Genève, Écosse) ont été mis en place dans le dallage, au pied du groupe central, la gravure des inscriptions touche à sa fin, sauf celle de la principale, *Post Tenebras Lux*. Les dix statues et cinq des six bas-reliefs sont en place et de grands travaux d'aménagement ont été effectués par la ville de Genève aux alentours de ce monument dont on peut désormais entrevoir l'achèvement. Le total des dépenses effectuées à ce jour est de 622 711 francs. Nous faisons des vœux pour que les sculpteurs qui ont reçu, l'un et l'autre, la Croix de guerre, puissent continuer à échapper aux dangers dont ils ont été préservés jusqu'à ce jour et terminer cette œuvre dont l'origine remonte déjà à dix années.

La tempête meurtrière déchaînée par l'ambition et la folie de quelques hommes et dont tous, combattants et non-combattants, subissent les ravages sans pouvoir en diminuer ni la violence, ni la durée, cette tempête ne doit pas nous faire oublier les services rendus par ceux dont le monument de la Réformation veut perpétuer la mémoire. Si la politique, les illusions et les fautes inséparables de tout effort humain n'ont pas été étrangères à l'œuvre de libération qu'ils ont entreprise, elles n'ont pu l'empêcher de porter des fruits, visibles au milieu même de cet enfer.

Jamais, en effet, à aucune époque, on n'a vu se multiplier, dans des proportions vraiment grandioses, les efforts et les sacrifices pour maintenir et garantir les droits des faibles, pour atté-

nuer, dans la mesure du possible, les souffrances infligées aux pays envahis, aux fugitifs, aux prisonniers, aux blessés, aux mutilés aux orphelins. Or, ne l'oublions pas, la Croix-Rouge a été conçue et créée il n'y a guère plus d'un demi-siècle par des protestants français; d'innombrables œuvres de solidarité, individuelles [1] ou collectives, ont été organisées par elle ou sous son inspiration; enfin la ville et le pays où elle a pris naissance et d'où partent chaque jour des milliers de messages de consolation et de secours, sont ceux qui ont le plus directement subi l'influence de Calvin [2].

N. W.

Lord Kitchener.
Les Irlandais, les Canadiens français et le Protestantisme.

Le *Bulletin* de novembre-décembre 1915 a cité (p. 732) quelques-uns des membres de la Société huguenote de Londres, descendants authentiques de familles françaises, qui furent victimes de la guerre. On aura remarqué, parmi eux, le nom célèbre de **Lord Roberts**. Son successeur, non moins éminent et peut-être encore plus célèbre, **Lord Kitchener**, qui vient de périr d'une manière si tragique, le 5 juin dernier, dans le naufrage du *Hampshire*, avait, lui aussi, dans les veines, du sang huguenot. Né le 24 juin 1850, à Gunsborough-house près de Tralee en Irlande, d'une famille de pasteurs du comté de Suffolk en Angleterre, cet homme, incorruptible entre tous, descendait, en effet, de huguenots français par sa mère née **Chevallier**. Ce nom, très répandu, figure trop fréquemment dans les listes de huguenots réfugiés ou naturalisés en Angleterre pour qu'en l'absence de fil conducteur, je puisse indiquer celui d'entre eux auquel se rattachait la mère de l'organisateur de l'armée anglaise de 1914-1916. Sans doute nos confrères de Londres s'acquitteront de cette tâche.

En attendant, on me permettra d'opposer, entre beaucoup d'autres, ce fait, à certaines coïncidences que relèvent avec soin certains journaux bien pensants pour laisser entendre que le protestantisme serait responsable de cette guerre et de ses horreurs; — comme si la monarchie des Habsbourg qui écrasa la Serbie, et le parti du centre Allemand lequel, depuis des années, dirige la politique prussienne, n'étaient pas les meilleurs suppôts

1. Parmi celles-ci il n'y en a pas de plus émouvante que celle de M. B. Valloton, *Fonds suisse romand en faveur des soldats aveugles en France*, Paris, Fischbacher, 1916.

2. Voir le numéro de *Foi et Vie* du 16 juin 1916, consacré à *La Suisse et son action charitable pendant la guerre.*

du pape qui jamais ne désavouera leur conduite[1]. Ainsi l'*Echo de Paris* du 22 mai, à propos du rôle de Sir Roger Casement dans la révolution avortée d'Irlande, voudrait faire croire que l'origine protestante de ce malheureux était pour quelque chose dans sa tentative criminelle et cherche, en passant, à éclabousser les missionnaires protestants qui dénoncèrent les atrocités commises au Congo et obtinrent finalement le désaveu officiel de ces méthodes de colonisation[2].

Pourquoi donc ces journaux ne citent-ils pas, par exemple, ce fait, mis en évidence dans l'enquête officielle sur l'insurrection irlandaise, qu'elle fut fomentée, entre autres, par un grand nombre de prêtres parmi lesquels se distingua l'évêque de Limerick Mgr O'Dwyer[3]. — Pourquoi ces mêmes feuilles qui ne citent que les dévouements authentiquement catholiques — comme s'il n'y en avait pas d'autres — n'ont-elles pas relevé cé fait, très commenté au delà de la Manche et de l'Atlantique : Alors que les *Canadiens anglais* se distinguent de toute manière, sur les champs de bataille comme dans les ambulances, comment se fait-il que les *Canadiens français* parlant encore aujourd'hui, en grand nombre, notre langue et très bons catholiques, ne se soient pas enrôlés en masse pour voler au secours de leur patrie d'origine, dans cette lutte formidable qui aurait été déchaînée par le protestantisme? Des missionnaires protestants les en auraient-ils, par hasard, secrètement empêchés?

N. WEISS.

1. Voici comment un jeune Autrichien explique le sens et le but de l'alliance austro-allemande dans un journal catholique soleurois (*Schildwache am Jura*), cité, entre autres, par la *Semaine religieuse de Genève* du 17 juin 1916 : « Le côté grandiose de cette guerre, c'est l'œuvre que Dieu poursuit en faveur de son Église par l'alliance de la catholique Autriche avec l'Allemagne, en majorité protestante. Le protestantisme décomposé et pourri, hors d'état de maintenir ses formes primitives, vaincu par la puissance de l'unique vérité, lutte en réalité pour la culture et la doctrine catholiques. C'est le premier pas qui se fait pour retrouver la brebis qui s'est perdue dans la tempête de la Réforme, c'est le signal de la grande contre-réformation que Dieu même vient d'inaugurer au moyen du glaive enflammé de la guerre. »

2. L'article est intitulé : *Sir Roger Casement, Kuno Meyer et Cie*. En voici quelques extraits : « Beaucoup de protestants de la région de Belfast, chérissant le souvenir de Guillaume d'Orange, et se croyant sur le point d'être livrés aux Home rulers papistes, avaient sur leur cheminée l'image de Guillaume II considéré comme le protecteur naturel du calvinisme européen... Quant à Casement, les Allemands l'avaient connu par sa campagne congolaise de 1903. Les inconscients qui, en France, en Suisse et ailleurs ont participé à cette prétendue croisade humanitaire, ont beau protester. Le personnage est encore moins défendable que Morel... Agent des Allemands en Irlande, il a été agent des Allemands en Afrique Il les a aidés à brouiller l'Angleterre avec la Belgique... Pour avoir servi les haines de la mission protestante, les radicaux le décorent du titre de « Bayard du service consulaire »...

3. Voy. le *Times* du 20 mai et le *Daily News and Leader* du 29 mai 1916.

Illustrations de l'étude de M. J. Pannier sur la Réforme dans le Vexin français.



Le Château de Hazeville. (*Bull.* 1914-1915, p. 656.)

Nous avons enfin pu, non sans peine, nous procurer les trois vues qui devaient illustrer l'étude de notre collègue M. Jacques

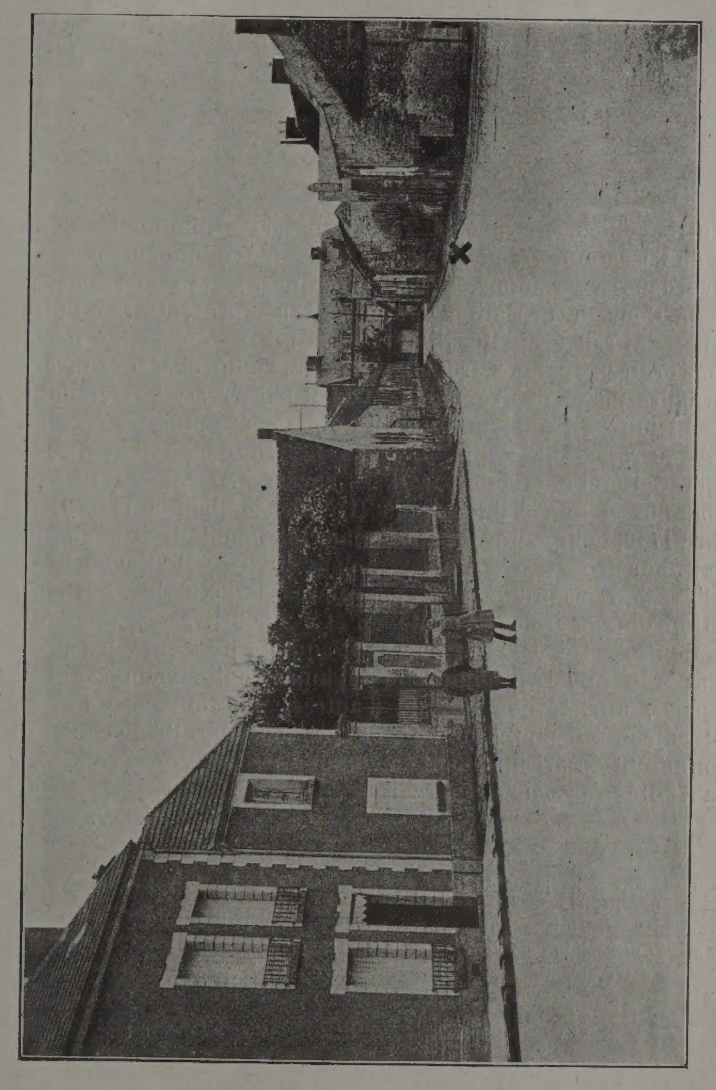
Pannier sur la *Réforme dans le Vexin français* (*Bull.* 1914-1915, p. 646-685). Comme elles figureront dans le tirage à part de cet



Le château de Hazeville, le pavillon de Calvin.
(*Bull.* 1914-1915, p. 655.)

article, nous n'avons pas voulu en priver nos lecteurs qui trouveront ici la reproduction des vues du *Château de Hazeville*, du *pavil-*

lon de Calvin et de la place d'*Avernes* à l'entrée de laquelle une



Avernes, près Meulan ; la croix marque l'emplacement du temple au XVIIe siècle. (*Bull.* 1914-1915, p. 674.)

croix marque l'emplacement de l'ancien temple des protestants (p. 656 et 674).

N. W.

NÉCROLOGIE

M. L. Tanon.

Notre collègue, M. **Louis Tanon**, président honoraire à la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'honneur, nous a quittés, dans sa 78e année, le 19 avril dernier. Il était déjà conseiller à la Cour de Cassation lorsqu'en 1892, présenté par notre doyen M. Alfred Franklin, il entra dans notre Comité. Ses occupations professionnelles, très absorbantes, l'empêchèrent souvent de prendre part à nos réunions. Mais il s'intéressait vivement à notre histoire et s'était proposé de nous communiquer ce qu'il aurait pu rassembler sur elle dans les riches archives de sa famille. Celle-ci comptait, parmi ses ancêtres, *Jacques Pellissier-Tanon*, châtelain royal de Mens (Isère), condamné le 3 septembre 1740, pour « prévarications dans les fonctions de sa charge (lisez: pour avoir toléré des assemblées du Désert) et avoir favorisé l'évasion des prédicans », aux galères perpétuelles, à la confiscation de son office de châtelain et à 1000 livres d'amende[1]. Sans doute, cette maudite guerre à laquelle plusieurs des siens durent prendre part, l'a empêché de donner suite à son projet. Il est parti, attristé comme tant d'autres, par tout ce qui nous épouvante et nous humilie tous, et vivement regretté de ceux qui le connurent de près pendant sa longue carrière. Notre comité, à l'unanimité, s'associe à ces regrets[2].

N. W.

1. Voy. E. Arnaud, *Histoire des Protestants de Dauphiné, III*, 187 et *Fr. prot.*, 2e éd. VI, 357.
2. M. L. Tanon laisse, entre autres, un livre très utile, l'*Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France* (cf. *Bull.*, 1893, 660).

Le gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 53377.



UN PETIT LIVRE UTILE

ATTESTATIONS : *Depuis environ vingt ans, j'emploie les remèdes du Dr Ponzio pour mon usage personnel, et depuis plus de quinze ans j'en ai donné à de nombreux malades; j'ai donc pu constater l'efficacité de cette remarquable médication.*

C'est dans les maladies chroniques surtout que les remèdes du Dr Ponzio sont puissants : ils guérissent souvent et, dans le cas où la guérison est impossible, ils soulagent efficacement et prolongent la vie du malade.

Je ne crois pas qu'aucune autre médication produise des effets aussi sûrs que les remèdes du Dr Ponzio. Leur action est en général très rapide; elle est surtout très profonde.

Voilà le résultat de nombreuses observations que j'ai pu faire.

G. BOURGEOIS,
pasteur à Mars, par Saint-Agrève (Ardèche).

Extrait du PETIT MANUEL D'HOMOEOPATHIE COMPLEXE du Dr Ponzio, de la Faculté de Paris. Cet ouvrage est adressé GRATIS à quiconque le demande à M. le Directeur du journal : *La Clinique Homœopathique*, 15, rue de Liége, Boite S, Paris. (Joindre un timbre de 0.10 pour l'envoi).





TRAVAILLONS TOUS pour la Défense Nationale

Nos soldats maîtrisent l'ennemi : dans les usines, nos ouvriers travaillent nuit et jour pour activer la production des canons et des munitions. Ceux qui ne peuvent agir ni aux armées, ni dans les usines, doivent plus que tous autres s'efforcer de collaborer à l'action commune.

Qu'ils épargnent pour avoir des disponibilités dont ils peuvent disposer pour les prêter au Trésor. C'est pour eux le meilleur moyen de fournir à nos défenseurs ce qui leur est nécessaire. Ils doivent transformer leurs disponibilités en Bons ou en Obligations de la Défense Nationale.

Les Bons sont à échéance de trois mois, six mois, un an. Lorsqu'ils ont moins de trois mois d'échéance à courir, ils peuvent être négociés à la Banque de France, comme des lettres de change, et quand leur échéance dépasse trois mois la Banque de France peut avancer aux porteurs 80 0/0 de leur valeur nominale.

L'intérêt des Bons à trois mois est de 4 0/0, l'intérêt des Bons à six mois est de 5 0/0 toujours payable d'avance.

L'intérêt des Obligations est aussi payable d'avance, exempt d'impôt ; elles sont délivrées pendant la deuxième quinzaine de juillet à 96 fr. 60 par coupure de 100 francs. Leur rendement est sensiblement de plus de 5 0/0.

Nous devons nous empresser de souscrire aux Bons et aux Obligations de la Défense Nationale chez tous les comptables du Trésor, dans tous les bureaux de poste et aux guichets de la Banque de France.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.